
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-quatrième séance – Mercredi 2 novembre 2022, à 20 h 35

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{mes}* et *MM. Sebastian Aeschbach, Anna Barseghian, Pierre de Bocard, Corinne Bonnet-Mérier, Simon Brandt, Alia Meyer, Gazi Sahin, Albane Schlechten, Kevin Schmid* et *Leyma Milena Wisard Prado*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président et *M^{me} Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 19 octobre 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 1^{er} novembre et mercredi 2 novembre 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je voulais amener quelques précisions concernant deux questions qui ont été posées hier. M. Luc Zimmermann demandait si les contrats de fermage de la Ville contiennent des clauses sur les limites à la privatisation des restaurants. A plusieurs reprises il a constaté que la terrasse et le restaurant des Bastions auraient été privatisés, jusqu'à trois fois en une semaine; cette question concerne également le restaurant du parc des Eaux-Vives. En bien, il n'y a aucune clause qui limite formellement la privatisation, c'est-à-dire de faire une fête privée de sorte que le restaurant ne soit pas ouvert à l'ensemble du public. A la lecture des différents baux, je ne vois rien qui nous permette une interprétation restrictive. Dans tous les cas, la question me paraît complexe car il est difficile d'intégrer des clauses qui viseraient à réduire la liberté commerciale de l'exploitant.

A part ça, l'Hôtel-restaurant du parc des Eaux-Vives, qui exploite donc ce lieu, a pour principe de ne pas le privatiser plus que deux samedis par mois pendant la période estivale; nous nous sommes renseignés. Il y a deux exceptions à

cela, le tournoi Gonet Geneva Open ATP 250 et Watches and Wonders, l'événement majeur de l'industrie horlogère. Voilà pour ce qui concerne ce deuxième établissement, qui est rarement fermé pour des soirées privées.

M^{me} Fabienne Beaud, au sujet du parking sous le Théâtre de la Traverse et de l'école des Pâquis, demandait des précisions sur l'entretien des parties communes et notamment sur les escaliers qui remontent du parking, il me semble – c'est ça, Madame? –, et qui manifestement ne sentent pas très bon. C'est une problématique qui est connue, malheureusement, et qui s'est aggravée depuis que cet escalier, auparavant grillagé, a été un peu transformé suite à la rénovation de la cour. Actuellement, le concierge passe trois fois par semaine pour nettoyer cette zone à grande eau. Le problème est assez endémique à cause de la population dont il a largement été question dans cet hémicycle. Lorsqu'on ferme les portes, elles sont régulièrement fracturées, ce qui engendre des coûts élevés de réparation; c'est une zone problématique. Dernièrement, suite à la médiatisation qui a eu lieu, la police municipale a aussi effectué des rondes, mais elle ne continue pas car elle manquerait manifestement de ressources. Comme il s'agit d'un endroit protégé, on craint que la situation ne s'aggrave pendant l'hiver, c'est pourquoi on y prêtera une attention particulière si nécessaire, si vraiment ça empire encore, afin de mandater une entreprise de nettoyage pour un passage quotidien. Les coûts seront évidemment élevés et nous verrons par la suite si d'autres mesures doivent être prises. C'est tout, Madame la présidente. Merci.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Nous passons maintenant aux urgences et commençons par le rapport PRD-301 A. Je donne la parole au président de la commission, s'il la souhaite... Il ne la prend pas. Je donne ainsi la parole à la rapporteuse, M^{me} Jacqueline Roiz, pour présenter son rapport oral.

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

5. Rapport oral de la commission des sports chargée d'examiner le projet de délibération du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Rémy Burri, Yves Steiner, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Sebastian Aeschbach, Patricia Richard, Kevin Schmid, Maxime Provini, Alia Meyer, Nicolas Ramseier, Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Christian Steiner, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin, Eric Bertinat, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Michèle Roulet, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Pierre de Bocard, Pierre Scherb, Fabienne Beaud, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa et Dalya Mitri Davidshofer: «Installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives» (PRD-301 A)¹.

M^{me} Jacqueline Roiz, rapporteuse (Ve). Merci, Madame la présidente. C'est la première fois que je me plie à l'exercice de rendre un rapport oral sur les huit séances qui ont servi à traiter ce projet de délibération PRD-301. Je vais tout d'abord vous rappeler l'article unique de la délibération proposé dans ce texte, puis à la fin je vous parlerai des amendements qui ont été votés en commission. Cet objet a été renvoyé le 8 mars 2022 à la commission des sports, qui s'est ensuite réunie huit fois, comme indiqué à l'instant. Les discussions ont été rapportées par différents procès-verbalistes, sous la présidence de M. Luc Zimmermann et de M. Christo Ivanov.

L'idée était que le Conseil municipal décide qu'il soit accordé au Conseil administratif un budget de 50 000 francs afin «de s'efforcer de trouver un espace suffisant pour la pratique du judo dans l'ancienne salle de l'Association de la danse contemporaine (ADC) située dans l'école publique des Eaux-Vives; d'évaluer l'occupation des locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives; d'étudier la possibilité de changer l'affectation de cette salle communale afin de la dédier à la pratique de sports martiaux, notamment le judo (+ mutualisation possible); de permettre à la Gérance immobilière municipale (GIM) d'étudier la possibilité d'un changement d'affectation de ladite salle».

En préambule, lors de la séance du 24 mars, M. Zimmermann nous a présenté le club de judo des Eaux-Vives, fondé en 1997, qui se situe à la rue des Vollandes. Le club accueille 150 élèves entre 4 et 14 ans et une trentaine de jeunes adultes entre 15 et 25 ans. Il a formé une cinquantaine de ceintures noires depuis sa création et regroupe quatre entraîneurs jeunesse et sport. C'est un lieu bénéfique pour

¹ *Mémorial* 179^e année: Développé, N° 43, p. 6602.

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux
laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

le lien social, puisque l'apprentissage d'un sport permet de favoriser les échanges et les rencontres. Depuis un certain temps, le club fait face à des problèmes sanitaires et de praticabilité dans ses locaux actuels.

Nous avons ensuite traité des démarches effectuées, des espoirs et aussi des freins. M^{me} Kitsos, qui avait été approchée en juin 2021, avait indiqué ne pas avoir de velléités d'utiliser la salle de l'ADC, ce qui sera ensuite confirmé lors d'une question orale pendant la séance du Conseil municipal du 28 juin 2021. Entre-temps, l'administration est passée par plusieurs stades et des informations différentes ont été communiquées, rendant la salle alternativement disponible puis indisponible, selon l'éventuel intérêt d'autres associations. Un commissaire a relevé l'urgence de reloger ce Judo Club et a rappelé que le futur centre de sports des Eaux-Vives regroupera plusieurs salles pour les associations d'habitants, qui pourront donc leur être dédiées.

Une précision au niveau technique: l'installation du tatami requiert un espace de 9 m²; c'est une exigence fédérale qu'il n'est pas aisé de respecter avec une salle de pareille dimension, au vu des dernières nouvelles provenant de l'administration. Il y a eu un échange de questions-réponses et, sans vous en lire la totalité, je reviens sur une question concernant l'utilisation de la salle avant que l'ADC ne l'occupe. Un commissaire a rappelé que les salles dédiées aux associations d'habitants sont prévues dans les constructions de la gare des Eaux-Vives d'ici deux à trois ans. Pour ce qui est du club de judo, il a aussi rappelé son rôle intégrateur et social, c'est pourquoi il est important qu'il puisse continuer d'être logé dans ce quartier historique des Eaux-Vives.

Lors de la séance du 7 avril nous avons auditionné M. Ochsner, le fondateur du Judo Club, et M. Miserez, son président. On a traité de la notion de raréfaction des surfaces dévolues au sport en ville et aussi de la localisation idéale du club de judo pour le quartier. Son emplacement actuel est idéal puisqu'il se situe à la rue des Vollandes 17, ce qui permet une centralisation triangulaire entre l'école des Vollandes, l'école des Eaux-Vives et l'école du 31-Décembre. Cette localisation permet d'avoir un bassin de population jeune et ainsi de proposer une belle offre. Les cours ont lieu tous les jours pour répondre à une grande demande au centre-ville de la part des parents pour que des cours soient dispensés dans le quartier. On a aussi parlé des cotisations, qui restent basses grâce aux nombreux bénévoles au sein du comité de l'association qui habitent à proximité. Le club peut ainsi offrir des cotisations annuelles intéressantes qui permettent d'allier le sport, la praticité du centre-ville et le développement des jeunes.

On a ensuite traité des compétences élevées du club et de ses enseignants, de son objectif d'intégration sociale, de transmission des valeurs, de formation, d'opportunité sportive et du projet sport-études. Au départ, les personnes qui venaient des Eaux-Vives allaient à Sous-Moulin, puis elles étaient tellement

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

nombreuses que M. Ochsner a lancé le Judo Club Eaux-Vives en 1997. Quand le club a appris que l'ADC avait quitté les locaux, il a demandé s'il était possible de récupérer cette salle, même pour une utilisation provisoire. Au départ ils ont reçu une réponse négative, car la salle était fermée depuis deux ans. M. Ochsner a précisé qu'il est important que l'association puisse rester dans le quartier puisqu'ils développent un projet sport-études avec la Roche-sur-Foron. La proximité avec la gare des Eaux-Vives permet d'envoyer des élèves toutes les semaines, mais ils ne peuvent pas les accueillir puisque la salle actuelle est trop petite.

Pour parler de la formation et du projet sport-études, M. Ochsner est septième grade de judo et a été champion suisse, membre de l'équipe nationale cadet, junior et élite. Il a d'abord été responsable régional des enfants avant de devenir coach national des cadets et de participer à des championnats internationaux. Il a eu comme élèves Sergei Aschwanden qui, je vous le rappelle, a été deux fois champion d'Europe, vice-champion du monde et champion olympique, ainsi que Juliane Robra, qui a été médaillée aux championnats d'Europe junior et qualifiée aux Jeux olympiques de 2012. M. Ochsner a aussi été président de la Fédération suisse de judo de 2008 à 2014. Je passe des parties pour ne pas vous lire tout le rapport.

Dans les questions-réponses, on a parlé de la problématique de l'emplacement actuel et des mètres carrés. Cent mètres carrés seront nécessaires pour une surface de compétition, sans compter les bordures de sécurité. La salle actuelle étant trop petite, il n'est pas possible d'organiser des cours de 30 enfants dans une salle de 100 m² à cause des risques d'accident. Dans la salle actuelle il y a aussi des problèmes de vestiaires qui se trouvent au sous-sol et sont à la limite de l'insalubrité; les remontées d'eaux et les inondations sont des problèmes récurrents.

Actuellement, le loyer sans les charges est de 4500 francs et la question est de savoir si le club peut trouver moins cher. Après avoir cherché à différents endroits dans le quartier, ils ont eu la chance de déménager à la rue des Vollandes. Le problème principal des locaux potentiellement disponibles c'est les colonnes qui se trouvent au milieu de l'espace et qui empêchent la pratique au vu des risques que cela engendre.

Pour ce qui est de la mutualisation des locaux, il y a des aspects difficiles, notamment à cause du tapis qui est suspendu, ce qui ne plaît pas forcément aux danseurs. On peut toutefois y pratiquer d'autres activités, notamment le yoga et d'autres arts martiaux. Pour ce qui est de la polyvalence d'un dojo, on note que le club en a besoin durant les week-ends de compétitions, les jours entre 16 h et 17 h 30, les mercredis après-midi... *(Une sonnerie de téléphone retentit dans la salle. Rires.)* J'ai pensé que c'était une petite sonnerie pour me dire que je devais terminer plus vite... Mais le reste de la journée, il est tout à fait imaginable que d'autres sports viennent s'entraîner.

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux
laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

Pour le club, il s'agirait donc d'obtenir l'autorisation d'occuper momentanément l'ancienne salle de l'ADC le temps de trouver quelque chose d'autre. Une pétition (*ndlr: pétition P-443*) a été validée à l'unanimité par le Conseil municipal afin de donner au club le temps de trouver une salle sur le long terme, car il est devenu essentiel de trouver une solution dans les plus brefs délais étant donné les problématiques financières actuelles. Dans l'absolu, le club pourrait soit demander des subventions à la Ville pour survivre, soit bénéficier d'une installation provisoire à partir de l'année prochaine. Le comité essaie de réfléchir de manière assez pratique et pragmatique; l'idéal serait que le club puisse obtenir l'ancienne salle de l'ADC, même à titre provisoire, afin d'éviter toute demande de subvention.

Le 5 mai une discussion a eu lieu au sujet des auditions nécessaires; on s'est rendu compte qu'il y avait énormément de paramètres et que les différents départements de la Ville de Genève étaient concernés, ce qui a débouché sur plusieurs décisions d'auditions. Le 19 mai on a visité la salle de l'ADC et on s'est rendu compte que c'était vraiment une salle de spectacle. Les membres ont été accueillis par M. Yamane, collaborateur administratif, qui a bien expliqué que la salle pouvait accueillir 250 personnes au maximum, qu'elle comprenait divers locaux – buvette, vestiaire, loge, locaux techniques –, qu'elle se trouve à côté des cuisines scolaires de l'école des Eaux-Vives et qu'une porte sépare ces deux espaces. La salle n'est plus aux normes pour pouvoir accueillir le public. Il faut remettre en état le système électrique. Pour des raisons de sécurité, la salle ne peut pas accueillir de public. La chaufferie a été rénovée au mois d'août et il est possible de remettre en état le bâtiment avant même de connaître son affectation.

Lors de la séance du 2 juin on a fait l'audition des membres du comité de l'Association Vivre aux Eaux-Vives (VAEV), qui ont rappelé qu'avant même son occupation par l'ADC, c'était une salle communale et la seule de ce type à disposer d'un tel espace tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ce qui est un point fort par rapport au réseau des salles communales de la Ville de Genève. L'idée n'est surtout pas de créer des oppositions entre les habitants, le message de fond est de souligner le réel manque d'équipements pour que les habitants puissent se réunir. Il y a un besoin d'espaces fermés mais publics pour se réunir et créer une activité de lien de quartier. Le judo fait partie de ce réseau et le comité a trouvé qu'avoir un club de sport au milieu du quartier était génial, que ça fait vivre le quartier.

Le 15 septembre, il y a eu l'audition de M^{me} Frédérique Perler et de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), qui a préparé un certain nombre de documents pour discuter concrètement des éléments architecturaux. Le projet de délibération prévoyait d'octroyer 50 000 francs pour étudier l'objet, mais il semble que ce ne soit pas assez. M^{me} Perler rappelle qu'il est nécessaire de connaître le point de vue du Conseil municipal afin de réaliser cette étude. Un commissaire confirme ces propos et précise qu'il s'agit d'un sursis pour que le club

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

puisse trouver une salle; il indique qu'ils ont déjà tout essayé. La Ville ne peut pas envoyer des enfants du quartier des Eaux-Vives à Vernier par exemple, il faut vraiment que ça reste dans la zone. L'étude de la faisabilité implique une perspective à long terme des travaux à réaliser dans cette salle. Un commissaire explique que le but du club est d'avoir cette salle à disposition pendant deux ans et de pouvoir l'aménager avec un sol qui permet de pratiquer le judo. Il serait souhaitable que d'autres personnes puissent aussi utiliser cet espace. Passé cette période, il quitterait la salle pour respecter les accords conclus avec la Ville.

Alors, on me dit qu'on a bien compris, mais je le dis aussi pour les personnes qui ne connaissent pas le texte. Le but de ce projet de délibération est d'autoriser une dépense estimée à 50 000 francs; ce montant peut paraître léger, mais le Conseil municipal ne voulait pas trop en demander au Conseil administratif. Le texte propose de réaliser cette étude en association avec le club, car ce dernier est également disposé à prendre en charge certains coûts afin de travailler sur un espace adapté à la pratique du judo.

Je vais essayer de finaliser, puisqu'il y a beaucoup de répétitions dans ces réunions. Lors de la dernière séance de commission plusieurs amendements ont été proposés... (*Rires dans la salle.*) Je vais vous les expliquer... Si, si, bien sûr! Dans la première invite, il est important d'ajouter le mot «temporaire» après «espace», afin de changer temporairement l'affectation. La première invite a donc été ainsi changée et elle demande de mener une étude de faisabilité, en particulier au niveau de la sécurité pour la pratique du judo dans l'ancienne salle de l'ADC située dans l'école publique des Eaux-Vives. Cet amendement a été voté à l'unanimité. La deuxième invite est restée la même, il n'y a pas de modification. La troisième invite a été légèrement modifiée avec l'ajout du mot «temporaire», qui a été accepté à l'unanimité. La quatrième invite est restée la même aussi et une cinquième invite a été rajoutée demandant «d'assurer après l'utilisation temporaire de revenir à l'affectation initiale», qui a également été votée à l'unanimité. La commission a voté à l'unanimité ce projet de délibération PRD-301 amendé. Merci de votre attention.

La présidente. Je vous remercie, Madame la rapporteuse. Est soumise au bureau une demande de débat accéléré signée par les Verts, le Parti socialiste et Ensemble à gauche, sous la plume de MM. Erhardt, Jama et M^{me} Studer. Elle concerne le projet de délibération PRD-301 ainsi que les résolutions R-299 et R-298. Je ferai voter cette demande pour chaque urgence, car je ne peux pas la faire voter une seule fois pour plusieurs objets. Est-ce que vous êtes d'accord pour le débat accéléré sur le rapport PRD-301 A?

Mise aux voix, la motion d'ordre portant sur le rapport PRD-301 A est acceptée par 43 oui contre 15 non.

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

La présidente. Je vous rappelle que vous avez cinq minutes par groupe au maximum pour vous exprimer. Je donne la parole à qui la demande... Madame Delphine Wuest, vous avez la parole.

Premier débat

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Pour commencer, j'aimerais dire que suite au départ de l'ADC qui avait négocié d'y rester de manière temporaire et qui est finalement restée pendant dix-sept ans, cette salle communale doit revenir aux habitants, c'est sa vocation. Néanmoins, pour pouvoir à nouveau l'ouvrir aux habitants, il faudrait un certain rafraîchissement, qui a priori n'est pas pour tout de suite. Ces locaux sont vides depuis le départ de l'ADC en mars 2021. De l'autre côté, on a entendu que le club de judo cherche urgemment un lieu pour se reloger. Ainsi, pourquoi ne pas l'accueillir temporairement dans cette salle communale, ce qui lui donnerait un peu plus de temps pour trouver une solution à long terme, par exemple dans le nouveau complexe sportif de la gare des Eaux-Vives? Ainsi le club resterait dans le même quartier, conformément à son souhait, sans devoir aller à Vernier. Comme le complexe sportif des Eaux-Vives n'est pas terminé, il est encore temps de lui trouver une place dedans.

Par ailleurs, nous avons entendu hier M^{me} Kitsos expliquer que le parascolaire s'intéressait aussi à cette salle, comme le club de judo, diverses associations d'habitants comme VAEV qui avait envoyé un courrier au Conseil administratif en mars 2021 déjà, dès le départ de l'ADC, et qu'on a entendue en commission, ainsi que la maison de quartier plus récemment.

S'il s'avérait possible d'accueillir le club de judo en mutualisant ou partageant l'espace, ça ne pourrait être que provisoire. Je l'ai dit au début de ma prise de parole, cette salle communale, comme celles de Plainpalais, de la Madeleine, du Môle, etc., a vocation à être mise à disposition des habitants de toute la ville de Genève – et il y a plus de demandes que de places. Je rajouterai que les habitants des Eaux-Vives sortent tout juste de dix-sept ans de temporaire avec l'ADC, ce n'est donc pas pour repartir sur un nouveau faux temporaire. Lorsque l'ADC a pris ses quartiers dans cette salle communale des Eaux-Vives une motion avait été acceptée par ce même Conseil municipal, qui spécifiait que la salle reviendrait à son usage de salle communale dès le départ de l'ADC.

Notre amendement général signé de l'Alternative a pour objectif d'aller droit au but et de préciser les aspects importants de ce projet de délibération. A savoir que la première invite reprend la demande initiale des signataires d'étudier la faisabilité d'accueillir temporairement le club de judo dans une partie de l'espace de cette salle communale des Eaux-Vives. La deuxième précise l'aspect

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

de mutualisation de l'espace et la troisième rappelle qu'il faudra à terme revenir à l'utilisation prévue par les salles communales, c'est-à-dire à destination de tous les habitants de la ville de Genève. Nous vous remercions ainsi de voter en faveur de cet amendement général et du projet de délibération ainsi amendé.

Projet d'amendement

Article unique. – Il est accordé au Conseil administratif un budget de 50 000 francs afin:

- de faire une étude de faisabilité, en particulier au niveau de la sécurité, pour intégrer temporairement la pratique du judo dans une partie de la salle communale des Eaux-Vives (anciennement utilisée par l'ADC) située dans l'école publique des Eaux-Vives;
- d'étudier la possibilité d'une mutualisation de la salle pour accueillir le parascolaire (permettant de répondre aux besoins actuels et futurs), et temporairement des associations ou clubs, notamment celui de judo des Eaux-Vives;
- d'assurer, après l'utilisation temporaire, que la salle communale des Eaux-Vives soit rendue à son utilisation initiale.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Livia Zbinden, deuxième vice-présidente.)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. A présent, je passe la parole à M. Christian Steiner.

M. Christian Steiner (MCG). Merci, Madame la présidente. Au sujet de la domiciliation de ce club de judo, j'aimerais rappeler que le sujet a été traité dans la pétition P-443, acceptée à l'unanimité pour un renvoi au Conseil administratif le 8 mars 2022. J'aimerais rajouter que ce ne serait que justice qu'il y ait un beau tatami dans des nouveaux locaux afin de compenser l'arrachage de celui de l'école de l'Europe il y a une quinzaine d'années, le club n'ayant pas trouvé d'endroits pour pratiquer ce sport; il s'agit du Judo Club Europe, qui à ma connaissance est toujours sur des tatamis provisoires qui doivent être installés à chaque séance. Le Mouvement citoyens genevois appuiera ce projet de délibération PRD-301.

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

M. Alain Miserez (LC). Chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est évidemment avec un conflit d'intérêt totalement avoué que je vous parle ce soir. Comme souligné par M^{me} la rapporteuse, je suis actuellement le président du club de judo Eaux-Vives. Je prends quand même la parole, pas pour me mettre en avant, mais simplement pour vous parler de quelque chose qui nous tient à cœur dans le sport et également dans le judo. Le judo est non seulement un sport, mais c'est aussi des valeurs qui sont inculquées à des gens, comme le respect, l'amitié, la volonté de se battre avec l'autre mais pas contre lui, de trouver des solutions; des valeurs qui finalement sont intrinsèques à notre vie en communauté. C'est un sport, mais c'est une éducation forte, qui donne un cadre, une capacité de se contrôler, une capacité de se développer d'un point de vue physique et intellectuel, qui finalement fait du social, de l'aide, de l'éducation et permet le vivre-ensemble à tous les niveaux de la société.

Actuellement, une problématique se développe dans notre ville puisqu'un nombre grandissant de clubs de sport et de capacités de s'entraîner sont excentrés. Il y a de moins en moins de possibilités de s'entraîner au centre-ville, c'est une problématique centrale. On nous parle de mutualisation et c'est évidemment important de pouvoir le faire puisqu'un tatami est le lieu de rencontre de plusieurs sports. C'est un lieu de rencontre qui permet de pratiquer un sport en particulier, mais qui permet d'accueillir énormément de personnes. Comme souligné par plusieurs préopinants, l'enjeu est de soutenir la population et une volonté forte qui a été exprimée par une pétition ainsi que par un projet de délibération ce soir, et la nécessité d'avoir au minimum deux fois une surface de 9 m sur 9 m, c'est-à-dire de 81 m².

Ainsi, ce soir je prends la parole pour vous parler du judo, non pas pour mettre en avant ou non cette proposition qui vous est soumise, mais pour vous parler d'une passion, d'un sport qui m'a permis de me développer et, si vous le décidez, qui pourra continuer à grandir dans le quartier des Eaux-Vives. Merci beaucoup.

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues, je parle après mon kohai, il me doit le respect puisqu'il est moins gradé que moi. J'ai fait du judo dans une vie antérieure, j'ai atteint le grade de 4^e dan, donc je connais bien la problématique en tant qu'ancien international. Effectivement, le rôle intégrateur du sport et spécialement du judo a été soulevé par notre collègue Alain Miserez. C'est une véritable école de la vie, je dirais, qui développe un certain nombre de valeurs dont la camaraderie, la souffrance dans l'effort commun, je pense qu'on apprend à vivre, on apprend une forme de discipline et aussi à partager, ce qui me paraît fondamental.

Avec la commission des sports, que je préside, nous nous sommes rendus sur place à l'école des Eaux-Vives et avons vu l'état de vétusté de la salle communale.

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

Lors de l'audition de notre magistrate M^{me} Perler, il a été question de la mise aux normes de cette salle au niveau de la sécurité et des sanitaires. Quelle que soit l'activité déployée dans la salle, il faudra faire une mise aux normes qui coûtera bien évidemment plus que les 50 000 francs prévus dans le projet de délibération initial. Chers collègues, il convient donc de voter l'amendement général déposé par plusieurs groupes et que j'aurais d'ailleurs cosigné sans problèmes. Je suis très content qu'on arrive à un consensus sur ce texte pour une utilisation provisoire d'environ deux ans. Il s'agit d'un sursis pour le Judo Club Eaux-Vives, il ne faut pas que cela devienne un oreiller de paresse.

M^{me} Ruzanna Tarverdyan (PLR). Le destin du club de judo était en discussion dans notre commission depuis suffisamment de temps. Sur la base des informations qui ont été discutées dans la commission et après examen des intérêts des différentes parties prenantes et compte tenu de l'effort du Judo Club pour survivre, le Parti libéral-radical votera favorablement cet amendement.

M^{me} Monica Granda (EàG). La demande du club de judo d'occuper la salle communale des Eaux-Vives laissée par l'ADC nous semblait appropriée. D'après ce qui nous a été dit hier par la conseillère administrative M^{me} Kitsos, le Département de l'instruction publique (DIP) aura aussi besoin de cet espace pour pouvoir continuer à développer les activités parascolaires étant donné l'augmentation des élèves et le manque d'espace à disposition. De ce fait, répondre aux besoins actuels implique de trouver les moyens de mutualiser la salle et de profiter de cet espace le plus raisonnablement possible.

Pour Ensemble à gauche il est important de souligner que même si nous sommes d'accord que cet espace soit accordé à une mutualisation temporaire au DIP et au club de judo pour un temps limité, notre souhait majeur est que le Conseil administratif entreprenne toutes les démarches nécessaires pour que ces locaux soient remis totalement en état d'utilisation pour servir à nouveau à l'ensemble des habitants de la commune dans les conditions pour lesquelles ils ont été conçus, c'est-à-dire en tant que salle communale dont l'ensemble des citoyens pourront faire usage dans un futur proche. C'est pourquoi notre groupe Ensemble à gauche vote favorablement ce projet de délibération et l'amendement général.

M. Timothée Fontolliet (S). Je vois que tout se passe comme dans le meilleur des mondes. Je m'attendais à quelque chose de beaucoup plus compliqué, mais finalement on est tous contents, c'est à se demander pourquoi on rouvre le débat. Rapidement, pour expliquer la position du Parti socialiste qui est cosignataire de

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux
laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

cet objet et donc favorable à l'idée d'héberger le Judo Club, ça nous semblait être une proposition intéressante, en tout cas à étudier. Pour être très honnête, dans un deuxième temps, durant la visite des lieux, on s'est rendu compte que c'était une énorme salle de spectacle, une salle communale comme cela a été expliqué. La vouer à accueillir des arts martiaux constituait donc une certaine complication. On s'est également rendu compte qu'il y avait énormément de travaux et qu'on ne pourrait clairement pas utiliser cette salle dans les mois à venir ou même dans deux ans. L'idée d'accueillir de manière temporaire le club de judo serait tout à fait appropriée et on y était tout à fait favorable. Dans un troisième temps, comme l'a expliqué M^{me} Kitsos hier, il y a malheureusement eu un petit couac au niveau des auditions car on n'a pas pu entendre le Service des écoles, qui a visiblement un intérêt, puisqu'il y a une demande importante du parascolaire, d'où cet amendement général déposé par les Verts et Ensemble à gauche, qui semble faire l'unanimité. C'est une très bonne chose.

On pensait d'abord renvoyer l'objet en commission, mais on va être le plus efficace possible, en l'occurrence ça a l'air de fonctionner et c'est très bien. Ça permet de voter, d'avancer pour que nos jeunes en culottes courtes, bermuda et autres kimonos – autant du parascolaire que du club de judo – puissent cohabiter dans cet espace, espérons-le, et d'utiliser les lieux à la rentrée 2023. Nous sommes sûrs que ces différentes entités, qui d'ailleurs concernent en partie la même tranche d'âge, peuvent cohabiter étant donné la taille importante de la salle. On va de l'avant, on vote cet objet et on espère que tout se passe bien dans le meilleur des mondes pour les enfants, les jeunes et les différents arts martiaux du quartier.

M. Luc Zimmermann (LC). Je crois qu'on a tout dit, je vais éviter d'inutiles redites. Je ne peux que plussoyer, en bon français, les propos de M. Miserez et de M. Ivanov. Pour faire court, le Centre sera en faveur de cet objet et de l'amendement, parce que le but est d'avancer. Je pense toutefois que l'amendement est malvenu parce que le projet était ficelé. Cela étant dit, j'aimerais contredire les propos de mon préopinant, vous transmettez, Madame la présidente de séance. Apparemment les services de M^{me} Kitsos n'auraient pas été entendus, j'ai un mail sous les yeux signé de son collaborateur personnel qui, s'adressant à la secrétaire de commission, dit simplement que ces locaux étant gérés par la GIM et non pas par le Service des écoles, une audition du département ne leur semblait pas très utile. Je vous donne un exemple supplémentaire avec une question orale datée de juin 2021 à laquelle M^{me} Kitsos avait indiqué *verbatim* qu'elle n'avait pas de velléité à utiliser la salle de l'ADC. Aujourd'hui, on se retrouve avec un amendement et on le soutiendra même si je n'ai pas tout compris, car le but c'est d'avancer. Cela étant, il y a quand même un peu de mauvaise foi dans cette salle. Le Centre votera pour le projet de délibération ainsi amendé.

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

M. Timothée Fontolliet (S). Je fais un tout petit ping-pong, le but n'étant pas de remettre en cause l'excellent travail de notre ancien président. En l'occurrence il a tout à fait raison, une première audition du département de M^{me} Kitsos a été demandée durant la séance du 7 avril et comme il l'a dit la réponse n'était probablement pas appropriée; il y a peut-être eu une erreur de la part du Service des écoles disant que ça ne les intéressait pas et que c'était plutôt la GIM qui devait traiter l'objet. Le 2 juin, lors d'une autre séance, la commission a à nouveau voté l'audition du Service de écoles et suite à un petit qui-pro-quo, parce qu'il y a eu un changement de présidence en l'occurrence, la deuxième audition n'a jamais été réalisée. Ce n'est pas très grave, ce sont des choses qui arrivent. Ce n'est pas de la mauvaise foi, mais juste un petit problème d'organisation au sein de la commission.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en premier lieu, je me réjouis qu'une solution consensuelle se dessine ce soir et puisse être trouvée. Le Conseil administratif se ralliera bien volontiers à l'amendement qui propose une mutualisation et on verra ce qu'il est possible de faire. En tout cas, tout le monde poursuit ce même objectif et je m'en réjouis. J'ai eu l'occasion de le dire dans le cadre des travaux de commission, il existe deux principaux freins à la pratique sportive en ville de Genève: d'abord il y a l'épuisement des bénévoles auquel la Ville essaie de répondre en proposant différentes mesures. Il y aura bientôt la Maison du sport, grâce au vote positif de ce Conseil municipal; d'ailleurs, je vous en remercie. Nous organiserons aussi prochainement une première Fête du bénévolat sportif grâce au Service des sports.

L'un des objectifs est aussi de soutenir ces bénévoles dans le cadre du Plan directeur des sports que je viens d'élaborer avec le Service des sports et que vous avez pu trouver sur vos pupitres il y a quelques semaines. Le deuxième frein est effectivement le manque de locaux et d'infrastructures à disposition compte tenu de l'actuelle augmentation démographique à Genève. La pratique sportive évolue elle aussi, avec notamment plus de femmes qui font du sport et on ne peut que s'en réjouir. Il y a aussi plus de seniors avec l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé. De nouveaux sports qui n'existaient pas il y a dix ou quinze ans émergent également et viennent s'ajouter aux sports existants.

Tout cela fait qu'aujourd'hui nos infrastructures sportives sont effectivement sous pression, c'est le moins qu'on puisse dire; de nombreux clubs recherchent des terrains, des lignes d'eau et des salles. Le Service des sports et mon département s'investissent pour répondre du mieux possible à ces besoins et exploiter le potentiel que nous avons dans nos infrastructures ainsi que pour rénover et construire de nouvelles infrastructures sportives. L'une des autres pistes envisagées, notamment dans le cadre des discussions que je peux avoir avec le département cantonal de M. Apothéloz, cherche à voir dans quelle mesure les bâtiments du secondaire qui

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux
laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

dépendent du Canton peuvent être davantage utilisés qu'aujourd'hui par des associations sportives. Des tests ont été menés depuis à peu près un an et j'espère que cela débouchera sur une mise à disposition plus large et régulière de ces bâtiments du secondaire.

Une motion a été déposée par certains groupes demandant une mise à disposition des salles de gymnastique des écoles primaires de la Ville de Genève pendant les périodes de vacances scolaires. Madame Kitsos pourra répondre ultérieurement sur cette question puisque ça dépend du Service des écoles. Dans tous les cas différentes pistes sont poursuivies à différents niveaux, que ce soit au niveau communal ou cantonal, pour tâcher de répondre aux besoins des associations sportives. L'exemple du Judo Club des Eaux-Vives illustre ces problématiques, puisque comme d'autres clubs il rencontre des difficultés pour poursuivre ses activités. On a eu l'occasion de dire que ce Judo Club des Eaux-Vives avait un très fort ancrage dans le quartier, je crois que tout le monde était d'accord sur ce point, qu'il était extrêmement dynamique, beaucoup de jeunes pratiquent aujourd'hui ce sport, et qu'il menait des projets très intéressants, notamment en faveur de personnes en situation de handicap ou en matière d'intégration des migrants.

Depuis quelques années la Ville de Genève, par l'intermédiaire de son Service des sports, soutient financièrement le Judo Club des Eaux-Vives en lui octroyant une subvention, mais pour développer de façon plus optimale son activité il serait souhaitable, c'est le moins qu'on puisse dire, que des locaux plus adaptés puissent lui être attribués, potentiellement dans la salle communale des Eaux-Vives. Le département de la sécurité et des sports que je préside accueille bien entendu favorablement ce vote et on se réjouit qu'une solution puisse être trouvée. M^{me} Kitsos a pu le dire précédemment et j'imagine que M^{me} Perler aura l'occasion de le dire aussi, il s'agira d'étudier toutes les mutualisations possibles pour répondre aux différents besoins qui existent dans ce quartier. Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Pour compléter les propos de M^{me} la maire Marie Barbey-Chappuis, j'aimerais vous dire, ça a été relevé par les uns et les autres, puisque deux magistrates ont été auditionnées sur cet objet, que je me réjouis également que l'amendement général convienne à la très grande majorité, sinon l'entier de ce Conseil municipal. Je me réjouis également que ce Conseil municipal soit arrivé à se fédérer autour du sport et d'impératifs légaux, comme a pu s'en expliquer M^{me} Kitsos hier en début de séance, afin que le Conseil administratif puisse aussi faire face à une augmentation très conséquente de la fréquentation du parascolaire depuis le mois de septembre. Vous n'ignorez pas que l'accueil à journée continue est une obligation légale, à quoi s'ajoute l'installation d'une centaine de personnes venues d'Ukraine dans le quartier des Eaux-Vives. Il y a donc une nécessité de trouver des locaux et de pouvoir bénéficier de cet espace.

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

La mutualisation, nous en avons débattu ce matin au Conseil administratif et nous étions d'avis qu'il s'agissait à tout le moins de tenter d'étudier la possibilité d'une mutualisation qui puisse à la fois satisfaire des impératifs du département de M^{me} Kitsos, qui découlent d'une obligation, et la demande de ce Conseil municipal avec ce projet de délibération, que le Conseil administratif partage largement, de pouvoir aussi permettre au Judo Club de trouver une salle de manière temporaire.

Maintenant, très concrètement, lorsque ce projet de délibération aura été voté formellement par votre Conseil, je demanderai à la DPBA d'engager des études dans ce sens. Au nom du Conseil administratif nous espérons sincèrement pour le Judo Club, pour le sport et pour le parascolaire qu'une solution satisfaisante sera trouvée rapidement.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{mes} et M. Delphine Wuest, Ahmed Jama et Brigitte Studer est accepté sans opposition (64 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté sans opposition (64 oui et 2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire d'un montant de 50 000 francs afin:

- de faire une étude de faisabilité, en particulier au niveau de la sécurité, pour intégrer temporairement la pratique du judo dans une partie de la salle communale des Eaux-Vives (anciennement utilisée par l'ADC) située dans l'école publique des Eaux-Vives;

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

- d'étudier la possibilité d'une mutualisation de la salle pour accueillir le parascolaire (permettant de répondre aux besoins actuels et futurs), et temporairement des associations ou clubs, notamment celui de judo des Eaux-Vives;
- d'assurer, après l'utilisation temporaire, que la salle communale des Eaux-Vives soit rendue à son utilisation initiale.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

La présidente. Hier, nous avons accepté l'urgence sur la motion M-1739, par 50 oui contre 18 non. J'ouvre donc la... (*Commentaires dans la salle.*) Alors, je répète: l'urgence votée hier sur la motion M-1739 du 1^{er} novembre 2022 – je ne vous énumère pas tous les noms –, intitulée «Indexer le soutien aux associations culturelles, sportives...» (*réactions*).

M^{me} Livia Zbinden, deuxième vice-présidente. Non, il y a une erreur, là...

La présidente. Non, non. Vous avez tout à fait raison, c'est le titre qui est faux. Vous avez tout à fait raison. (*Une personne crie dans la salle.*) Oh, c'est bon, là!

Il s'agit de la motion M-1739 intitulée «Pour l'ouverture des salles de gymnastique des écoles primaires de la Ville de Genève pendant les périodes de vacances scolaires».

Motion: ouverture des salles de gymnastique des écoles primaires de la Ville de Genève pendant les vacances scolaires

6. Motion du 1^{er} novembre 2022 de M^{mes} et MM. Livia Zbinden, Monica Granda, Corinne Bonnet-Mérier, Christian Zaugg, Gazi Sahin, Maryelle Budry, Brigitte Studer, Ahmed Jama, Joëlle Bertossa et Oriana Brücker: «Pour l'ouverture des salles de gymnastique des écoles primaires de la Ville de Genève pendant les périodes de vacances scolaires» (M-1739)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la pratique régulière d'un sport contribue à la bonne santé des êtres humains;
- que certains sports, tels que le football, le volley-ball, le basket-ball notamment, requièrent des espaces suffisamment grands pour leur pratique;
- que la période hivernale restreint fortement la pratique de tels sports en extérieur;
- que bon nombre de salles de gymnastique des écoles primaires de la Ville de Genève disposent de terrains aux normes pour la pratique desdits sports et qu'ils sont déjà à la disposition des habitant-e-s, club sportifs et associations pendant les périodes scolaires (en dehors des périodes de cours);
- que ces salles sont fermées pendant toutes les vacances scolaires, ce qui constitue une perte certaine pour les associations, les clubs sportifs et les jeunes pratiquant leurs sports dans les salles des écoles primaires de la Ville de Genève;
- que pour les jeunes adultes les périodes de vacances correspondent souvent à des périodes de révisions d'examens et de fortes pressions, périodes pendant lesquelles pratiquer un sport permettrait d'évacuer lesdites pressions, de maintenir un bon niveau de concentration et de garder une bonne condition physique;
- que l'ouverture des salles de gymnastique des écoles primaires de la Ville de Genève pendant les vacances scolaires désengorgerait certains espaces sportifs déjà très investis et encouragerait de manière générale la pratique sportive;
- qu'il est important de mettre à disposition ces salles au plus vite, en particulier avec les vacances d'hiver et de février approchant à grands pas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lancer un projet pilote d'ouverture de salles de gymnastique des écoles primaires de la Ville de Genève pendant les périodes de vacances scolaires

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 22, p. 3242.

Motion: ouverture des salles de gymnastique des écoles primaires
de la Ville de Genève pendant les vacances scolaires

aux différentes institutions ayant déjà des créneaux pendant l'année scolaire en cours, à savoir clubs sportifs, associations et travailleurs sociaux hors murs du Service de la jeunesse qui accompagnent la jeunesse dans la pratique de différents sports;

- de mettre en place un système de suppléance ou de contrats à durée déterminée pour le remplacement des concierges desdites salles de sport pendant les périodes de vacances scolaires;
- de prendre langue avec le Canton de Genève pour que ce dernier fasse de même au niveau des salles de sports dépendant du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse sur le territoire de la Ville de Genève.

—***—

Préconsultation

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Je ne vais pas beaucoup développer par rapport à ce qui a déjà été dit hier, on a bien expliqué l'intérêt et l'importance de cette motion ainsi que son urgence. Par contre, la demande qui vous est faite ce soir est de la renvoyer à la commission des sports.

(Ndlr: le vote d'entrée en matière manque.)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des sports est accepté à l'unanimité (63 oui).

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

- 7. Résolution du 5 octobre 2022 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Oriana Brücker, Alain Miserez, Pascal Holenweg, Luc Zimmermann, Uzma Khamis Vannini, Ahmed Jama, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Jean-Luc von Arx, Dorothée Marthaler Ghidoni, Jacqueline Roiz, Joëlle Bertossa, Louise Trottet, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Olivia Bessat-Gardet, Théo Keel, Ana Maria Barciela Villar, Anna Barseghian, Salma Selle, Brigitte Studer, Monica Granda, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Marie-Agnès Bertinat, Vincent Schaller, Luc Barthasat, Paule Mangeat, Daniel Sormanni, Amar Madani, Manuel Zwysig, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Yves Herren, Amanda Ojalvo, Delphine Wuest, Gazi Sahin, Christian Zaugg, Livia Zbinden, Danièle Magnin, Léonore Baehler et Leyma Milena Wisard Prado: «Femmes, vie, liberté: la Ville de Genève soutient les Iraniennes et les Iraniens qui luttent pour la liberté» (R-299)¹.**

PROJET DE RÉOLUTION

Elle s'appelait Mahsa Jina Amini, elle était Kurde iranienne originaire de Saqez, elle avait 22 ans. Elle est morte le 16 septembre.

Mahsa Jina Amini est morte en détention, trois jours après son arrestation par la police des mœurs iranienne. Son crime? Une mèche de cheveux qui dépasse de son voile en violation du code vestimentaire strict de la République islamique d'Iran.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a exprimé son extrême inquiétude et a réclamé une enquête impartiale sur la mort de la jeune femme.²

Depuis le 16 septembre, une vague de protestations secoue le pays.

A Téhéran, la capitale, et dans des dizaines d'autres villes, des milliers d'Iraniennes et d'Iraniens manifestent chaque jour leur colère, contre les restrictions de liberté, notamment pour les femmes.

Malgré les arrestations arbitraires, la répression sanglante, les tirs à balles réelles sur les manifestant-e-s, les coups de matraque, la contestation ne faiblit pas.

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 20, p. 2991.

² Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. «Mahsa Amini : la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par intérim réclame une enquête impartiale sur la mort de la jeune femme en Iran». Communiqué de presse, 20 septembre 2022. En ligne: <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2022/09/mahsa-amini-acting-un-human-rights-chief-urges-impartial-probe-death-iran> (consulté le 6 octobre 2022).

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

Les femmes et les étudiant-e-s sont aux premières lignes de ce combat pour la liberté.

Les minorités ethniques et religieuses sont particulièrement ciblées par la répression violente, en particulier les Kurdes et les Baloutches.

Prenant tous les risques, des milliers de femmes se filment la tête découverte.

«Dans une analyse détaillée publiée le 30 septembre, Amnesty International divulgue des éléments attestant des manœuvres des autorités iraniennes pour écraser brutalement les manifestations en déployant les *pasdaran* (gardiens de la révolution), la force paramilitaire des *bassidjis*, la Force de l'ordre de la République islamique d'Iran, la police antiémeute et des membres des forces de sécurité en civil. Elle dévoile également des preuves de l'usage généralisé de la force meurtrière et des armes à feu par les forces de sécurité iraniennes qui avaient l'intention de tuer les manifestant-e-s ou auraient dû savoir avec un degré raisonnable de certitude que l'usage de ces armes entraînerait des morts»¹.

Le 30 septembre, au moins 41 personnes ont été tuées par les forces de sécurité lors des affrontements à Zahedan, un vendredi désormais désigné par «le vendredi sanglant de Zahedan», ville de la province du Sistan-Baloutchistan, a indiqué l'ONG Iran Human Right (IHR), basée à Oslo. Ces événements dramatiques font cette fois suite à des accusations de viols contre un chef de la police. Celui-ci, chef des forces de l'ordre, aurait violé une adolescente de 15 ans appartenant à la minorité sunnite baloutche, a affirmé l'IHR.²

Genève, siège des Nations Unies et du Conseil des droits de l'homme doit entendre et donner un écho aux voix de ces femmes et de ces hommes en Iran qui luttent pour la démocratie et la liberté.

Par cette résolution, le Conseil municipal:

- condamne avec force la répression violente des manifestations pacifiques ainsi que les arrestations arbitraires;
- exprime sa solidarité et son admiration envers le peuple iranien, dans son ensemble et sa diversité, qui lutte pour davantage de liberté, de justice et pour le respect de ses droits fondamentaux;
- soutient les demandes légitimes de femmes qui s'opposent au voile obligatoire et qui réclament le libre choix de leur tenue vestimentaire ainsi que l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et de réunion.

¹ Amnesty International. «Iran. Des documents divulgués révèlent que l'ordre a été donné aux forces armées d'affronter sans pitié les manifestant-e-s». Communiqué de presse, 30 septembre 2022. En ligne: <https://amnesty.org/fr/latest/news/2022/09/iran-leaked-documents-reveal-top-level-orders-to-armed-forces-to-mercilessly-confront-protesters/> (consulté le 6 octobre 2022)

² Iran Human Rights. «Iran Protests: Death Toll Rises to 133 / 40+ Killed in Zahedan's "Bloody Friday"», publié le 2 octobre 2022. En ligne: <https://iranhr.net/en/articles/5506/> (consulté le 6 octobre 2022).

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)
Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

—***—

Préconsultation

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Elles peuvent avoir l'âge de nos filles, de nos mères ou de nos sœurs. Aujourd'hui en Iran les femmes vont en prison pour une mèche de cheveux. Elle s'appelait Mahsa Jina Amini, elle était kurde iranienne, elle avait 22 ans. Elle est morte en détention le 16 septembre, trois jours après son arrestation. Son crime? Un voile qui n'était pas porté de manière suffisamment stricte selon le code vestimentaire archaïque de la République islamique d'Iran.

Depuis cette date une vague de protestations secoue le pays. A Téhéran et dans des dizaines d'autres villes, des milliers d'Iraniennes et d'Iraniens manifestent chaque jour leur colère contre les restrictions de liberté, notamment envers les femmes. Malgré les arrestations arbitraires, la répression ultraviolente, les coups de matraque, la contestation ne faiblit pas. Les femmes et les étudiants sont en première ligne de ce combat pour la liberté. Les minorités ethniques et religieuses sont particulièrement ciblées par la répression violente, les Baloutches et les Kurdes en particulier, selon un récent bilan.

Combien sont-elles, ces jeunes filles, avant Mahsa Jina Amini, à avoir été victimes de décisions arbitraires, d'intimidation et de violences? Combien sont-elles depuis le 16 septembre? Je l'ignore, mais je pense à elles. Nous pensons tous et toutes à elles et à eux, car nombreux sont les hommes qui se sont joints au mouvement. Les femmes et les hommes iraniens nous donnent une leçon de courage incroyable. Sous le désormais cri de ralliement «Femme, vie, liberté» – *Jin, Jiyan, Azadi* –, les manifestations continuent malgré la répression qui s'intensifie.

La justice iranienne a inculpé des centaines d'individus liés aux manifestations dans de nombreuses provinces du pays. Samedi s'est ouvert le procès de cinq personnes accusées de crimes passibles de la peine capitale liés aux manifestations. La situation est extrêmement préoccupante. En effet, le risque de procès expéditifs, sans respect des droits de la défense, avec des condamnations sévères que la République voudra certainement pour qu'ils soient dissuasifs, est bien réel. Ce n'est pas tout: au moins 46 journalistes ont été arrêtés en Iran depuis le début des manifestations, selon le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) basé à New York. Or, par un hasard du calendrier, aujourd'hui 2 novembre est la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes. Le vote de cette résolution ce soir n'en a que plus de signification.

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

Alors, dans ces circonstances, qu'est-ce qu'on peut faire? Je vous demande de faire le minimum en votant en faveur de cette résolution et de l'amendement qui sera présenté par le Parti socialiste. C'est vrai, nous avons peu de compétences en tant que Conseil municipal, mais il me semble que c'est notre devoir, nous qui siégeons dans cette ville berceau des droits de l'homme, de donner au moins un écho aux cris du peuple iranien et aussi de transmettre un message à nos autorités fédérales. Par cette résolution, nous entendons nous joindre bien sûr au mouvement international qui appelle à mettre un terme aux violations des droits humains en Iran. Nous voulons aussi dire aux femmes et aux hommes iraniens que nous admirons leur courage et leur dignité, les assurer de notre solidarité, leur dire que nous les soutenons sans réserve dans leur lutte si légitime contre le voile obligatoire et les discriminations. Leur dire que nous entendons leur colère, mais aussi leur espoir, que leur combat pour la liberté est aussi le nôtre. Merci de voter cette résolution. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée à l'unanimité (63 oui).

La présidente. Vous vous en souvenez peut-être, je vous disais tout à l'heure qu'un débat accéléré avait été demandé pour toutes les urgences, soit y compris pour cette résolution R-299. Aussi, je vous fais maintenant voter l'acceptation ou non du débat accéléré.

Mise aux voix, la motion d'ordre portant sur la résolution R-299 est acceptée par 50 oui contre 12 non (1 abstention).

La présidente. Le temps de parole est donc limité à cinq minutes maximum par groupe. Je donne la parole aux personnes qui la demandent... Madame Michèle Roulet, pour le groupe du Parti libéral-radical, vous avez la parole.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Vous savez que d'habitude le Parti libéral-radical refuse de traiter des sujets qui ne sont pas de sa compétence, car nous ne pourrions alors plus traiter l'ordre du jour tant le monde va mal. Toutefois nous allons faire une exception ici pour soutenir cette belle résolution «Femme, vie, liberté». A toute règle il peut effectivement y avoir des exceptions, surtout que des manifestations sont parties comme des traînées de poudre à travers le monde entier pour soutenir les Iraniens. De nombreuses femmes dans le monde se sont coupé une mèche de cheveux, imitant ainsi un geste de révolte des femmes iraniennes. Des femmes iraniennes exilées se sont aussi exprimées et j'aimerais vous donner les mots qui ont été dits aujourd'hui à l'Agence France Presse par Marjane Satrapi, une réalisatrice

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

franco-iranienne qui a fait cette merveilleuse bande dessinée, *Persepolis*, laquelle a donné lieu à un magnifique film. Elle a dit qu'une mèche de cheveux, une chanson, un dessin, peu importe sous quelle forme, le peuple iranien a besoin du soutien du reste du monde; il n'y a rien de pire que de ne rien faire.

Personnellement, j'ai été très songeuse ou dubitative face à cet acte commis par beaucoup de femmes de se couper les cheveux, souvent devant la caméra, et qu'on voyait ensuite aux infos. Je ne savais pas comment réagir et je me demandais si ce n'était pas de l'opportunisme. Si bien que j'ai contacté une ou deux femmes iraniennes qui vivent ici pour leur demander leur ressenti sur ces gestes. Or, toutes m'ont témoigné la même chose en disant qu'on peut toujours tout critiquer, mais qu'au moins on fait quelque chose; il n'y a rien de pire que l'indifférence. J'ai donc analysé ça comme un geste plutôt positif. Marjane Satrapi dit aussi vouloir monter une association et faire des films pour soutenir les dissidents. Elle ajoute qu'il faudra que le casting soit mixte car il y a aussi plein de garçons qui se font tuer là-bas; ce truc de nous, entre femmes, on va sauver le monde, ça ne marche pas.

J'ai beaucoup aimé cette réserve qu'elle a émise, parce que ça renvoie peut-être au tout petit bémol que je formulerais vis-à-vis de cette résolution qui, dans la dernière invite, dit: «soutient les demandes légitimes des femmes qui s'opposent au voile obligatoire et qui réclament le libre choix de leur tenue vestimentaire ainsi que l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et de réunion». Pourquoi me gêne-t-elle, cette dernière invite? Je trouve que c'est un peu réducteur et peut-être un manque de respect de ramener cette révolte à une question de tenue vestimentaire. Là, je précise, vous transmettez, Madame la présidente, que je ne mets pas en doute la démarche sincère et sensible de M^{me} Chaker Mangeat, mais il y a des féministes radicales qui finalement instrumentalisent un peu cette révolte en Iran. Je pense par exemple à Sandrine Rousseau, députée écologiste française, qui a osé aller sur des places à Paris où les gens manifestent pour les Iraniens alors qu'elle n'arrête pas de promouvoir le port du voile, arguant même que c'est une manière d'émanciper les femmes. Elle s'est fait huer, même par ses propres camarades.

Non, je crois tout de même qu'il faut avoir du respect envers ce peuple iranien qui se révolte après quarante-trois ans d'un régime islamiste corrompu, car il ne tolère plus le règne des mollahs, dont l'obsession est de s'enrichir en brandissant l'islam et en saignant sa population. Il vous faut savoir, et c'est de notoriété mondiale, que le guide suprême, l'ayatollah Khamenei, qui vient d'une famille pauvre de l'Iran, et ses enfants et sa femme sont aujourd'hui milliardaires – et en dollars, parce que le rial iranien n'a plus aucune valeur. Selon une enquête publiée par l'agence Reuters, l'actuel guide de la révolution iranienne Ali Khamenei est à la tête d'un vaste empire économique d'environ 95 milliards de dollars.

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

Si le détonateur de la révolution en Iran a bien été la mort de cette jeune fille pour avoir une mèche qui dépassait de son voile, il faut savoir qu'en 2009 des révoltes en Iran ont provoqué des centaines de morts, tout comme en 2019. Si les femmes sont effectivement sur le front de la contestation, elles ont été rejointes par les hommes dans le seul but de faire choir cette dictature. Par respect pour ces centaines de morts, je crois qu'il faut vraiment qu'on se rende compte qu'il serait naïf de croire que c'est une révolte des femmes pour être libres de porter ce qu'elles veulent.

Pour conclure, le Parti libéral-radical votera oui à cette résolution, qui est un geste précieux que l'on peut faire envers ce peuple, pour lui donner peut-être encore plus de force ou de soutien moral pour poursuivre son combat.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Vous avez épuisé les cinq minutes destinées au Parti libéral-radical. Je vous remercie pour votre intervention. La parole est au Mouvement citoyen genevois; Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez cinq minutes pour votre groupe.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Madame la présidente, je n'en prendrai pas autant, car malheureusement, même si certains parmi vous pensent peut-être le contraire, je suis très féministe. On dit le Liban, mais non, ce n'est pas le Liban; c'est partout dans certains pays que je ne vais pas énumérer, les femmes sont opprimées, même en Afrique... (*Commentaire, réactions.*) Euh, de l'Iran, oui... (*Rires.*) Où est-ce que vous trouvez que c'est drôle? Mais regardez-vous dans un miroir, s'il vous plaît! Ce n'est pas seulement en Iran, c'est aussi au Liban, c'est en Afrique et même en Asie, ce problème de la dictature à l'encontre des femmes. Vous, ici, vous êtes des nommés, bien nantis, avec des professions privées bien rémunérées, alors vous vous glorifiez de venir en aide à ces pauvres femmes qui vivent dans la terreur et ne savent probablement même pas qu'on parle de cette mèche. Vous vous rendez compte? Elle n'avait peut-être même pas pris conscience que cette mèche de cheveux dépassait son voile. Et parce qu'elle portait une veste un peu trop rouge qu'elle avait mise par-dessus sa burqa, parce qu'elle avait froid, et parce qu'il y avait quelques personnes avec un portable, elle a été lapidée! Et je ne parle pas de l'excision, qui est aussi un scandale aujourd'hui. Alors, nous, on veut montrer l'exemple, on veut faire une action pour qu'après le monde voie que Genève, la ville internationale – et pas plus –, a trouvé qu'il y avait quelque chose à faire. C'est bien, c'est déjà fait.

Je pense qu'après le discours de M^{me} Rouillet qui était absolument remarquable, tout est dit. Nous, petits conseillers municipaux, ce n'est pas l'Iran qui

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

nous élit, mais bien la Ville de Genève. Si parmi eux il y a des Iraniens, je profite, et vous aussi, de les saluer en leur prouvant qu'on prend leur problème à cœur et qu'on marche avec eux de tout cœur. Malheureusement, on est très restreints dans nos activités et on ne pourra pas sauver grand monde grâce à l'initiative de ce soir, voire peut-être même personne, mais ne serait-ce même qu'une seule personne, ça sera déjà une victoire. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, essayez de descendre de votre piédestal dans vos rires, vos ricaneries et votre pensée, et pensez un peu aux pauvres qu'on a *aussi* en ville de Genève, des gens qui vivent dans la précarité *aussi* en ville de Genève; ce sont eux qui votent pour vous. S'il vous plaît, revenez à la réalité. Je remercie ma collègue de nous avoir réveillés sur ce sujet, mais je pense que maintenant l'impact est fait. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Pour le groupe du Mouvement citoyens genevois, vous avez pris la parole pendant trois minutes et six secondes. Pour le groupe Ensemble à gauche, Madame Maryelle Budry, avant de vous donner la parole, je vous informe qu'un projet d'amendement a été déposé par le Parti socialiste, le Centre et les Verts sous la plume de M^{mes} et MM. Oriana Brücker, Ahmed Jama, Alia Chaker Mangeat et Matthias Erhardt. Vous l'avez reçu, il demande l'introduction d'une quatrième et nouvelle invite qui vous sera présentée tout à l'heure. Vous avez la parole, Madame Budry.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ensemble à gauche, toujours du côté de celles et ceux qui se battent pour leur liberté, votera avec conviction cette résolution et son amendement, et estime que c'est la moindre des choses que d'exprimer symboliquement notre solidarité et notre admiration envers les Iraniens et surtout les Iraniennes, qui bravent une répression ultraviolente pour exprimer leur droit à la liberté. Plusieurs d'entre nous dans ce Municipal participent aux manifestations de soutien au peuple iranien révolté. Dans une vidéo, nous avons donc vu notre maire, Marie Barbey-Chappuis, à côté d'autres femmes célèbres de Suisse, se couper une mèche de cheveux en hommage à la mèche qui dépassait du voile de Mahsa Jina Amini, tuée pour avoir violé le code vestimentaire de l'Iran. Tous les régimes autoritaires ont toujours imposé aux femmes une tenue vestimentaire stricte, un comportement soumis et un rôle restreint dans la société. Nous réitérons notre soutien à la liberté en Suisse à toutes les femmes de s'habiller comme elles le veulent, de contrôler elles-mêmes leur fécondité et d'obtenir l'égalité des droits, des fonctions, des salaires et des rentes. Avec les féministes de Suisse nous ferons grève pour ces droits le 14 juin 2023, en pensant à toutes ces femmes qui luttent en Iran et de par le monde.

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Pour le groupe Ensemble à gauche, vous avez utilisé une minute et cinquante secondes. Pour les Verts, Madame Ana Maria Barciela Villar, vous avez la parole.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). L'Iran est un pays constitué d'une société clanique avec une caste dominante d'hommes qui refuse de perdre ses privilèges et institue des règles de moralité pour ne pas les perdre. Le régime islamique brutalise, emprisonne et tue son peuple, de simples citoyens qui demandent seulement à être respectés dans leur identité. Les femmes en Iran rejettent les mythes de la femme musulmane subordonnée à la domination du patriarcat ou plus largement à celle des hommes. Nous condamnons ces actes de barbarie contre les femmes en Iran pour la seule raison d'avoir enfreint le code vestimentaire strict d'Iran, qui oblige les femmes à porter le voile.

Ce régime reste fermé aux protestations et se donne le pouvoir d'accuser son peuple de porter atteinte à la sécurité et au bien public, en tirant à balles réelles sur des manifestants. Soumises en permanence aux traditions vestimentaires musulmanes, privées de voyager seules, d'assister à certains événements publics et brisées par des lois patriarcales, les Iraniennes veulent exister par elles-mêmes. Les femmes iraniennes veulent avancer vers des réformes progressistes, participer aux décisions et vivre dans une démocratie où chacun est respecté. La religion doit être séparée de l'espace public, sans intervenir dans les décisions propres à un pays. Qui sont ces hommes qui se permettent de décider à notre place, de dicter notre conduite ou de nous diriger par le seul chemin de leur mépris?

Nous réduire au silence, nous soumettre à l'obligation d'obéir ne fera qu'agrandir la colère et la désobéissance vers la prise en compte de notre place dans la société. Nous, les femmes du monde entier, avons décidé de prendre notre place et nous la garderons à jamais car la route ne fait que s'ouvrir devant nous. La vie s'arrête lorsque la peur de l'inconnu est plus forte que l'élan; nous souhaitons que cet élan retrouvé traverse les frontières et ne s'arrête plus jamais, que ta mort, Mahsa Amini, ne reste pas sans punition de ceux qui veulent nous réduire au silence, nous soumettre à leur violence, à leur mépris, car nous voulons une société plus égalitaire, plus juste, respectueuse, sans que la religion décide de conduites dictées par leurs croyances. C'est pour ces raisons que le parti des Verts vous demande de soutenir cette résolution.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Vous avez utilisé un temps de parole de trois minutes et trente-trois secondes. Je passe maintenant la parole à M^{me} Oriana Brücker pour le Parti socialiste; vous avez cinq minutes.

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

M^{me} Oriana Brücker (S). Le groupe socialiste souhaite d'abord remercier le Centre d'avoir rédigé et de nous avoir soumis cette résolution. Madame Alia Chaker Mangeat, merci beaucoup pour votre discours très élégant et touchant à la fin duquel vous dites que finalement ce que vous demandez est le minimum, c'est très peu, vous êtes très humble, mais c'est un minimum maintenant pour toutes les autorités publiques de notre monde. Vous avez raison, Monsieur Pastore, nous sommes dans des mondes riches, de luxe, nous sommes gâtés par rapport à ce qui se passe dans la plupart des autres pays du monde. Mais notre devoir à nous, maintenant, est justement celui de déposer des résolutions comme la vôtre, Madame Alia Chaker Mangeat; le groupe socialiste vous remercie d'avoir fait ce geste.

Il y a dix jours encore, le 22 octobre, l'Assemblée générale des Femmes socialistes suisses recevait M^{me} Maryam Banihashemi, une Iranienne basée à Zurich qui est en train de faire le tour des autorités publiques pour demander justement que des actes politiques soient faits, parce qu'il y a des moments avec des devoirs de mémoire et d'autres moments avec des devoirs de parole. Aujourd'hui, nous avons un devoir de parole; les Anglais disent *echo the voice*. C'est à nous, ici, en tant que riches, c'est vrai, en tant que gâtés par rapport à ce qui se passe en Iran, que revient le devoir de transmettre notre solidarité. C'est le minimum, mais c'est énorme et nécessaire.

Lorsque nous l'avons entendue il y a une dizaine de jours, M^{me} Banihashemi disait que ce qui se passe en Iran est finalement une demande de droits fondamentaux, une demande de liberté fondamentale. Elle regardait nos affiches dans nos locaux du Parti socialiste, car comme tous les partis de gauche nous avons des affiches qui se réfèrent à un combat qui est le nôtre ici en Suisse et qui a pour slogan «Nur Ja heisst Ja – Seul un oui est un oui». Avec une autre forme d'humilité, M^{me} Banihashemi disait que notre combat pour disposer de notre corps et obtenir que le consentement soit inscrit dans notre Code pénal correspond au sien. C'est une autre forme d'humilité, parce que nous n'avons pas besoin de risquer notre vie pour nous rencontrer, on n'a pas besoin de risquer d'être pris par la police des mœurs de notre pays, de risquer des coups de fouet parce qu'on s'embrasse publiquement ou parce qu'on a oublié de s'habiller comme il se doit. Non, Madame Roulet, ce n'est pas seulement une question de tenue vestimentaire, c'est une question de droits fondamentaux, c'est une question de liberté fondamentale et c'est une question de droit des femmes de disposer de leur corps comme elles le veulent. Cette question-là est une question de droits humains qui concerne les femmes iraniennes, les femmes suisses qui sont évidemment beaucoup plus dans le luxe que les femmes iraniennes et qui concerne l'humanité entière, parce que les droits des femmes sont les droits humains.

Grâce à la résolution du Centre, nous, le groupe socialiste, souhaitons soutenir et exprimer notre solidarité vis-à-vis de ces jeunes – ils ont 12 à 13 ans, ce

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

sont des enfants et des mineurs – qui sont en train de risquer leur vie. Les chiffres récents parlent de 260 victimes dont plus de 27 enfants tués ces derniers jours en Iran, selon le rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'Iran qui parlait la semaine passée, le 26 octobre. Nous, on souhaite exprimer notre solidarité vis-à-vis de ces jeunes qui sont extrêmement courageux.

Nous allons vous soumettre l'amendement qui a été annoncé tout à l'heure et que vous avez reçu, qui nous a été proposé par notre camarade et ancien collègue Taimoor Aliassi, qui a siégé ici au Conseil municipal. Il est Iranien et nous invite à soutenir cet amendement qui demande que la Suisse appuie une demande qui a déjà été déposée de mettre sur pied une séance extraordinaire du Conseil de l'ONU sur l'Iran afin qu'un mécanisme d'enquête internationale indépendant soit établi; que des enquêtes soient faites, que des rapports soient rédigés et qu'ils rendent compte de ce qui se passe. Comme le dit Javaid Rehman, ce rapporteur de l'ONU qui a parlé la semaine passée, l'impunité chronique et l'absence de recours pour les violations intérieures – c'est ça – ont culminé dans les événements d'aujourd'hui. C'est le fait que jusqu'à maintenant les critères minimaux de transparence, d'objectivité et d'impartialité, dans les investigations qu'on a menées en Iran pendant les dernières années, faisaient défaut; c'est ça qui a mené à l'état actuel. Il faut maintenant qu'un mécanisme d'enquête indépendant soit mis sur pied et il faut que la Suisse le soutienne, car apparemment elle ne l'a pas fait jusqu'à présent. Merci de soutenir notre amendement.

Projet d'amendement

Ajout d'une nouvelle invite:

- demande que la Suisse soutienne la requête de la tenue d'une session extraordinaire urgente du Conseil des droits de l'homme de l'ONU au sujet de l'Iran, afin que soit mis en place un mécanisme international indépendant d'enquête qui établisse des rapports et rende compte de la situation en Iran.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Vous avez épuisé les cinq minutes du Parti socialiste. Pour l'Union démocratique du centre, je passe maintenant la parole à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Je reviens assez brièvement sur la position de ma collègue Michèle Roullet concernant la troisième invite qui, je le rappelle, demande de nous opposer au voile obligatoire et réclame la liberté de choix dans la tenue vestimentaire. Pour nous, cette invite a toute sa place dans la résolution

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)
Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

qui nous est soumise. En effet, les femmes iraniennes risquent leur vie pour se débarrasser du voile, alors qu'ici en Suisse la gauche présente ce même voile, ou à défaut le burkini, comme une liberté. Chantal de Rudder, rédactrice en chef du *Nouvel Observateur*, leur répond que «le voile n'est pas un objet culturel, mais un objet politique, c'est le produit phare de l'islamisme et c'est désormais une affirmation anti-occidentale et anti-démocratique». Ce morceau d'étoffe, Bourguiba l'appelait l'«épouvantable chiffon».

Aux naïfs qui croient que se voiler est un choix, aux décoloniaux qui n'ont jamais lu un livre d'histoire, il faut rappeler que la lutte contre le voile n'est pas une oppression néocoloniale et que les grands dirigeants musulmans qui avaient compris que la soumission de la femme était l'une des causes principales du déclin de leurs pays l'ont tous combattu, Atatürk le premier, qui l'a interdit dans les années 1920 en Turquie, Reza Chah dans les années 1930 en Iran, Bourguiba plus tard en Tunisie. Nasser, en Egypte, s'en moquait publiquement devant le grand mufti d'Al Azhar.

Ce combat qu'ils avaient gagné a été perdu depuis la révolution islamique de 1979. Les femmes iraniennes reprennent aujourd'hui ce flambeau contre les mollahs, les ayatollahs, les dictateurs, les talibans et leur police des mœurs. Le XXI^e siècle s'annonce aussi dangereux que le précédent, il est temps de s'en rendre compte. Ceux qui croient que nous ne sommes pas en guerre ou qui se forcent à le croire pour se rassurer font une erreur tragique, car les dictateurs et les ayatollahs, eux, savent qu'ils sont en guerre contre nous.

C'est pourquoi l'Union démocratique du centre, et presque à titre exceptionnel, soutiendra cette résolution qui dépasse largement nos compétences. Je n'en ai pas encore parlé avec mes collègues, mais l'amendement demandant l'ajout d'une quatrième invite me semble dépasser les compétences que nous dépassons déjà en tant que simple délibératif. Je pars de l'idée que l'Union démocratique du centre refusera l'amendement, mais soutiendra par contre cette résolution.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, vous avez entamé votre temps de parole de trois minutes et une seconde. Pour le groupe du Mouvement citoyens genevois, M. Christian Steiner, vous avez la parole; il vous reste une minute et cinquante-quatre secondes.

M. Christian Steiner (MCG). Effectivement, on ne peut que condamner un régime théocratique qui constitue un frein mental pour l'être humain et son évolution. On ne peut que soutenir ces Iraniennes – et les Iraniens – qui luttent pour leur

Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

liberté. Toutefois, j'aimerais rectifier quelque chose concernant les propos d'une de mes préopinantes. Les révoltes de 2019 étaient dues à des thèmes économiques qui s'inscrivaient dans le cadre de sanctions économiques occidentales dans un contexte géostratégique. Comme le citait Lester Mallory à propos de l'embargo sur Cuba, elles consistaient à utiliser tous les moyens pour affaiblir la vie économique d'un pays dans le but de provoquer faim et désespoir et le renversement du gouvernement. En ce moment, il y a une énorme hostilité américaine et occidentale contre l'Iran. J'aimerais juste mettre en garde contre toute instrumentalisation occidentale qui irait dans ce sens. Cela dit en passant, le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette résolution.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif qui accueille très favorablement cette résolution, permettez-moi de vous dire également quelques mots. Au nom des autorités de la Ville de Genève, mes collègues et moi souhaitons témoigner de toute notre solidarité et de notre soutien aux femmes iraniennes et à la population iranienne qui se lève pour sa liberté et pour ses droits au péril de sa vie. Aujourd'hui les femmes iraniennes doivent savoir qu'elles ne sont pas seules et que nous sommes vraiment très admiratifs de leur combat et de leur courage. Vous l'avez dit, aujourd'hui en Iran on peut mourir pour une mèche de cheveux; je pense que nous sommes tous traversés par un immense sentiment d'impuissance, mais je crois qu'il est néanmoins important de faire un geste, même symbolique, même modeste, pour rappeler cette solidarité.

Il est aussi important de porter à l'international ce combat et la voix des femmes iraniennes. Genève est une ville de paix, de droits humains, elle exprime sa solidarité avec la population iranienne, avec la communauté iranienne de Suisse et de Genève qui se mobilise de façon extraordinaire. M. Gomez et moi-même avons d'ailleurs pu leur témoigner de vive voix notre soutien et notre admiration. Certaines et certains l'ont dit ce soir, j'ai aussi une pensée pour les femmes afghanes et toutes les femmes qui de par le monde sont privées de leurs droits fondamentaux. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais ajouter au nom du Conseil administratif de la Ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Oriana Brücker est accepté par 43 oui contre 13 non (4 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (59 oui). (*Applaudissements.*)

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)
Résolution: la Ville de Genève soutient les Iraniennes
et les Iraniens qui luttent pour la liberté

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Par cette résolution, le Conseil municipal:

- condamne avec force la répression violente des manifestations pacifiques ainsi que les arrestations arbitraires;
- exprime sa solidarité et son admiration envers le peuple iranien, dans son ensemble et sa diversité, qui lutte pour davantage de liberté, de justice et pour le respect de ses droits fondamentaux;
- soutient les demandes légitimes de femmes qui s’opposent au voile obligatoire et qui réclament le libre choix de leur tenue vestimentaire ainsi que l’exercice de leur droit à la liberté d’expression et de réunion;
- demande que la Suisse soutienne la requête de la tenue d’une session extraordinaire urgente du Conseil des Droits de l’Homme de l’ONU au sujet de l’Iran, afin que soit mis en place un mécanisme international indépendant d’enquête qui établisse des rapports et rende compte de la situation en Iran.

La présidente. Je passe maintenant à l’urgence suivante, sans suspense j’espère cette fois, avec la résolution R-298.

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

8. Résolution du 1^{er} novembre 2022 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Matthias Erhardt, Elena Ursache, Anna Barseghian, Léonore Baehler, Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Pascal Holenweg, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Pierre-Yves Bosshard, Olivia Bessat-Gardet, Théo Keel, Brigitte Studer, Monica Granda, Livia Zbinden et Maryelle Budry: «Renforcer la coopération internationale – que la Ville, le Canton et la Confédération prennent leurs responsabilités budgétaires face aux crises sociales et environnementales mondiales» (R-298)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que la Suisse s’est engagée à consacrer 0,70% du produit intérieur brut (PIB) à la coopération internationale. Cet engagement de très longue date (depuis les années 1970) s’inscrit dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) 2015-2030 des Nations Unies (Cible des ODD 17);
- que cette Aide publique au développement (APD) comprend les contributions de la Confédération, des Cantons et des communes suisses pour faciliter le développement économique et social des pays destinataires;
- que le projet de budget de la Ville de Genève, tel que déposé par le Conseil administratif, consacre pour l’aide publique au développement 0,64% de son budget annuel. Notons qu’elle fait mieux que le Canton (environ 0,22% de son budget) et que la Confédération (environ 0,51%);
- Que, sur son projet de budget 2023, la Ville de Genève devrait consacrer environ 750 000 francs supplémentaires (0,06% de son budget) à la coopération internationale pour atteindre ses objectifs;
- que les crises globales sociales aiguës (par exemple guerres, immigrations) et écologiques (par exemple dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité) par leur nature exigent le renforcement de la coopération internationale;
- que les actions en amont dans les pays tiers sont plus efficaces (au bon endroit avec les bons moyens) et plus efficaces (moins coûteuses) que les actions palliatives en aval à Genève (par exemple sur les réfugié-e-s, la biodiversité, l’agriculture, le climat);
- que les crises géostratégiques globales (comme la guerre en Ukraine, les pandémies, l’accès à l’énergie) demandent de renforcer la solidarité internationale.

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée et motion d’ordonnancement, N° 22, p. 3244.

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

Ces crises ont des effets dramatiques, notamment sur le coût de la vie, l'accès à l'alimentation, la production agricole;

- que la Ville de Genève, hôte de la Genève internationale, joue un rôle crucial et symbolique dans la coopération internationale suisse à la fois au niveau des autres Villes suisses, du Canton de Genève et même de la Confédération suisse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- consacrer 0,70% de son budget annuel à la coopération internationale;
- demander au Canton et à la Confédération qu'ils consacrent 0,70% de leurs budgets à la coopération.

—***—

Préconsultation

M. Denis Ruyschaert (Ve). Par cette résolution nous demandons deux choses, que ça soit très clair: que la Ville de Genève consacre 0,7% de son budget annuel à la coopération internationale et que la Ville de Genève demande au Canton et à la Confédération qu'ils consacrent aussi 0,7% de leur budget à la coopération internationale. Pourquoi ce chiffre-là? C'est un engagement qui s'inscrit dans les objectifs de développement durable des Nations unies de 2015 à 2030, et la Suisse fait justement partie des Nations unies. Ensuite, cette demande a quatre fondements qui font qu'elle est urgente.

Le premier fondement est un enjeu structurel de maldéveloppement, qui s'aggrave actuellement. Je prends l'exemple de la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui vient encore de sortir il y a un mois des résultats effrayants: la faim augmente en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes, elle touche plus de 800 millions de personnes dont 150 millions d'enfants de moins de 5 ans qui ont des problèmes sévères de malnutrition, ce qui implique des retards intellectuels irréversibles.

Le deuxième fondement est un enjeu de coopération et de paix, car les crises globales et aiguës telles que les guerres, les migrations, les défis écologiques, les dérèglements climatiques et l'effondrement de la biodiversité exigent par leur nature même le renforcement de la coopération internationale. La guerre en Europe et le coronavirus montrent chaque jour que notre monde est instable et que cela a déjà des impacts assez graves, avec la montée du populisme et du repli sur soi. Nous devons ensemble lutter là-contre.

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

Le troisième fondement est un enjeu d'efficacité, c'est-à-dire avoir plus d'impact à un moindre coût. C'est plus efficace, efficient et moins coûteux de travailler en amont dans les Etats tiers, parce qu'on travaille au bon endroit avec les bons moyens. Travailler sur des actions palliatives en aval a peu de résultats, alors que si on travaille dans les pays du Sud on peut engager dix fois plus d'enseignants avec le même coût.

Le quatrième fondement est un enjeu plutôt géopolitique et même géostratégique, pour la Ville de Genève et la Genève internationale qui jouent un rôle crucial et symbolique dans cette coopération internationale suisse en collaboration avec les autres villes suisses. Le futur de la coopération internationale passera nécessairement par le renforcement du rôle des villes dans cette coopération. En atteignant ce 0,7%, elle donne de la crédibilité à Genève sur la scène suisse et internationale.

Je m'arrêterai là et parlerai de la position Verte ultérieurement. En ce sens et pour ces quatre enjeux, nous aimerions un vote sur le siège ce soir pour que cette résolution soit acceptée. Merci beaucoup.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 41 oui contre 15 non (1 abstention).

La présidente. Comme je vous le rappelais, le débat accéléré a été demandé pour les trois urgences, donc y compris pour la résolution R-298. Je fais maintenant voter le principe du débat accéléré.

Mise aux voix, la motion d'ordre portant sur la résolution R-298 est acceptée par 41 oui contre 16 non (1 abstention).

La présidente. Comme à l'accoutumée, je donne la parole à qui la demande pour cinq minutes maximum par groupe. Monsieur Vincent Schaller, pour le groupe de l'Union démocratique du centre, vous avez la parole.

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Madame la présidente; quelques remarques avant de voter ce texte. Déjà, je constate que durant cette séance le Parti socialiste et les Verts ont déposé deux textes qui concernent l'élaboration du budget 2023. Ici, il s'agit d'ajouter 750 000 francs pour la coopération internationale. Hier, les socialistes, par la voix de M^{me} Bertossa, voulaient indexer les subventions aux associations sportives et culturelles, une proposition largement balayée malheureusement. Enfin, ça c'est la première remarque. Ce soir n'est pas le lieu de discuter ces considérations budgétaires, c'est évidemment le Conseil

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

administratif qui fera ses arbitrages et ensuite nous pourrons traiter de cela en commission des finances, modifier le projet du Conseil administratif pour qu'en définitive le budget 2023 soit voté dans le courant du mois de décembre.

Pour illustrer ma deuxième remarque sur cette résolution R-298, je vais faire un parallèle. Les particuliers qui épargnent un peu d'argent pendant l'année ont la possibilité à la fin de l'année de faire des donations à la Croix-Rouge, à Amnesty international, à Médecins sans frontières, qui dans une certaine mesure peuvent même être déduites des impôts; on le sait. Ces particuliers qui font des donations pour l'aide internationale ont épargné pendant l'année, c'est ce qu'ils ont en trop, ce qu'il leur reste et qu'ils utilisent pour aider des populations ailleurs sur la planète.

En ce qui concerne le budget 2023, la Ville de Genève est dans une situation où pour assurer son fonctionnement ordinaire, c'est-à-dire pour assurer son train de vie ordinaire, elle va emprunter 30 millions de francs à la banque si l'on en croit le budget de M. Gomez; je ne vous parle pas des investissements, uniquement du fonctionnement standard. Cette proposition des Verts revient donc à dire qu'on va faire une donation à Amnesty international, à la Croix-Rouge ou à qui vous voulez, pour laquelle on va emprunter 750 000 francs à la banque.

Mesdames et Messieurs, très sérieusement, connaissez-vous des gens qui, pour faire une donation en fin d'année à la Croix-Rouge ou à je ne sais qui d'autre, empruntent un montant à la banque? Evidemment, ça n'existe pas. Pourtant, la situation est exactement la même s'agissant de la Ville de Genève; cette proposition n'a absolument aucune cohérence et aucun sens. Je vous propose donc de la rejeter.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je ne sais pas combien de temps vous avez parlé, mais certainement très longtemps. Pour le Parti socialiste, Madame Joëlle Bertossa, vous avez la parole. Pendant ce temps, je vous dirai combien de temps il reste pour l'Union démocratique du centre.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Je sens une grande frustration quant au traitement de notre urgence sur l'indexation des subventions pour les entités subventionnées de la Ville; je remercie donc M. Schaller de me permettre de lui répondre. Aujourd'hui j'ai eu quelques retours au sujet de cette urgence refusée hier, surtout de la part d'associations qui regrettaient qu'on ne les aide pas. Par contre, ce qui me frappe le plus, et ça rejoint ce que vous dites, Monsieur Schaller, c'est qu'on remette en question l'utilité de ces différentes associations et entités subventionnées. J'aimerais quand même rappeler à tout le monde qui nous écoute et à vous également ici qu'en l'occurrence ces associations font une grande partie du travail que la Ville devrait faire pour un coût beaucoup plus élevé, alors que

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

dans cet hémicycle on reproche souvent à la Ville de dépenser beaucoup trop d'argent pour ses employés. Ces associations couvrent tous les domaines qui nous intéressent avec des salaires beaucoup moins élevés. L'idée était juste de leur rendre ce qu'elles méritent. Voilà. Merci beaucoup.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Pour le groupe du Parti socialiste vous avez entamé votre temps de parole d'une minute et treize secondes. Pour l'Union démocratique du centre, un temps de quatre minutes a été utilisé. Je passe la parole au Mouvement citoyens genevois, à M. Daniel Sormanni; vous avez cinq minutes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Cette résolution et celle dont M^{me} Bertossa vient de parler montrent bien comment l'Alternative entend aborder le budget et surtout les élections de l'année prochaine; ça frétille à mort, pour le clientélisme vous êtes les champions du monde, sans savoir d'ailleurs comment vous allez financer tout ça. Bien heureusement, ce n'est pas vous qui décidez, en tout cas pas seuls. Vous feignez de l'ignorer, mais vous devez savoir que modifier le budget ça ne se passe pas ici à travers une motion, une résolution ou quoi que ce soit d'autre de cet ordre-là. Ça se passe dans le cadre du budget, à la commission des finances et ensuite en plénière au mois de décembre. Pour augmenter les charges il faut avoir des recettes, qui ne sont heureusement pas de notre compétence, parce que Dieu sait la catastrophe à laquelle vous nous amèneriez, alors que là ce n'est que celle du Conseil administratif, le cas échéant.

Absorber d'éventuelles hausses de subventions, puisqu'il s'agit aussi de ça pour la coopération internationale, ne semble pas être un bon trend à moins que vous nous disiez que vous voulez absolument augmenter la coopération internationale en diminuant un autre poste pour compenser. Mais vous, vous êtes plutôt adeptes du toujours plus, c'est le cliquet permanent et indéfini; je crois que ce n'est pas juste.

J'aimerais rappeler une chose qui d'ailleurs avait même été citée par M. Gomez en commission des finances: le budget augmente chaque année, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'allais dire par la force des choses, mais même pas, tout simplement parce que la Ville de Genève est toujours plus gloutonne, elle en veut toujours plus et toujours plus loin. Chaque fois que vous augmentez le budget global vous vous éloignez de cet objectif des 0,7%. Chaque année, il faudrait en rajouter, ne serait-ce que pour l'augmentation du budget, si vous voulez continuer dans cette optique d'augmentation du budget. C'est une course sans fin, c'est le chat qui se mord la queue, on espère qu'il ne mord pas trop parce qu'il va miauler.

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

Vous avez tout faux et je pense évidemment qu'il faut rejeter cette résolution, comme heureusement on a rejeté celle d'hier, qui n'a qu'un seul but, on l'a vu tout de suite, vous transmettez à M^{me} Bertossa, Madame la présidente, lui faire une grande publicité sur les réseaux sociaux. Youpi, rintintin! C'est nous les champions pour augmenter les subventions des associations, qui travaillent pour la Ville de Genève, c'est vrai. Cela illustre bien qu'il n'y a qu'une seule chose qui vous intéresse: le clientélisme pour bien montrer que le Parti socialiste a fait la demande d'augmenter les subventions, alors n'oubliez pas de voter pour nous. Non! Ce n'est pas une manière de faire de la politique, c'est lamentable de la faire de cette manière-là et je vous invite évidemment à rejeter cette résolution.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez entamé votre temps de parole de trois minutes et cinquante et une secondes. Pour le groupe du Centre, Monsieur von Arx, vous avez la parole.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Il est vrai que lorsqu'on a reçu cette demande d'augmentation de la subvention de la Ville à la coopération internationale afin d'atteindre 0,7% de son budget annuel, on s'est rendu compte que cela représentait plus de 8 millions de francs à consacrer à cette cause. En tant que centristes, nous avons toujours soutenu les projets internationaux et je vous dis tout de suite que nous soutiendrons cette résolution, car la coopération internationale est importante pour nous, tout en sachant bien entendu qu'elle sera soumise à un arbitrage féroce entre toutes les priorités, climatiques et autres, que nous aurons à débattre.

Pour faire simple, c'est dans notre ADN de soutenir la coopération internationale, et nous la soutiendrons. En revanche, les remarques de mon prédécesseur de l'Union démocratique du centre Vincent Schaller étant également pertinentes, il est vrai que les débats seront ouverts. Nous ferons tout pour dégager cette priorité en faveur de la coopération internationale si nous arrivons à sortir des chiffres rouges et à améliorer notre situation financière; je remercie notre grand argentier de s'y consacrer totalement. Vous savez qu'aider à l'extérieur c'est nous aider nous-mêmes, alors continuons à faire cela, car ça permettra à d'autres pays de gérer cette crise dont nous sommes également responsables dans leurs propres pays.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Pour le Centre vous avez entamé votre temps de parole de deux minutes. Pour Ensemble à gauche, je passe maintenant la parole à M^{me} Brigitte Studer; vous avez cinq minutes.

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Chères et chers collègues, la coopération au développement est une politique publique inscrite depuis 2012 dans la Constitution genevoise et dans la loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI). En effet, Ensemble à gauche s’est battu depuis une dizaine d’années – depuis que je suis dans ce Conseil municipal – au moment du budget pour obtenir ce fameux 0,7%. Pourquoi ce pourcentage-là? En 1970, l’Assemblée générale des Nations unies a demandé pour la première fois aux 22 pays les plus riches de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à la coopération au développement.

En 2000, la communauté internationale a renouvelé son engagement de réduire de moitié la pauvreté extrême en fixant les objectifs de développement du millénaire pour 2015, qui pourraient être atteints avec ce 0,7%. Seize des 22 pays riches se sont fixé une date pour atteindre le 0,7% dans tous les pays européens. La Suisse s’est aussi engagée pour le 0,7% en 2015. Néanmoins nous n’y sommes toujours pas, ni au niveau international ni au niveau de la Suisse ni au niveau du Canton de Genève et de la Ville de Genève. La Fédération genevoise de coopération (FGC) vient de publier une brochure qui relate les pourcentages que chaque commune donne à la solidarité internationale, et certaines font mieux que la Ville.

En effet, le montant de cette subvention a toujours été l’objet de confrontations lors du budget, nous constatons que nous n’y étions pas et calculions la somme qui nous manquait. Je l’ai aussi fait l’année passée et à ce moment-là il nous manquait 580 000 francs. Cette fois c’est effectivement plus car, comme l’a dit mon préopinant, le budget général augmente, donc il faut à chaque fois refaire le calcul. A la fin de la dernière législature il y avait eu un engagement du Conseil administratif, on suivait la courbe qui allait plutôt vers le haut, et puis c’est de nouveau reparti vers le bas. Je me demande si on ne pourrait pas – on me dit que ce n’est pas possible – décider d’un pourcentage qu’on adopte une fois pour toutes afin que le montant exact soit ensuite adapté en fonction du budget global, et ainsi ne pas devoir à chaque fois lutter pour calculer le montant d’argent qu’il faudrait pour y arriver. C’est important comme responsabilité. Nous vivons à un endroit dans le monde mais avons une responsabilité de lien et de relation entre le Sud et le Nord, entre les endroits plus et moins développés. Participer à des projets qui se passent aussi ailleurs c’est développer les liens dans le monde, et nous en avons besoin. C’est important que nous nous engageons de cette manière sur une base régulière.

Je remercie les auteurs d’avoir déposé cette résolution, parce que ce n’est justement pas lorsqu’on est en train de discuter de tel amendement, qui de toute façon ne passera pas, qu’on a la possibilité d’avoir un débat plus global sur l’engagement qu’on souhaite avoir et de le considérer par rapport à l’ensemble des engagements qu’on prend. J’espère que le Conseil administratif cherchera

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

à réaliser ce principe dans le budget qu'on votera définitivement au mois de décembre. Les inégalités sont tellement fortes, on le sait ici, elles augmentent encore bien plus entre le Nord et le Sud, les changements climatiques sont encore bien plus forts dans les pays du Sud...

La présidente. Veuillez conclure, Madame la conseillère municipale, votre temps de parole est dépassé.

M^{me} Brigitte Studer. Bon... Crac, boum. (*Rires.*) On ne l'a pas utilisé la dernière fois... Donc oui, c'est important de soutenir cette résolution et nous la voterons avec beaucoup de conviction.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Pour le Parti libéral-radical, vous avez la parole pour cinq minutes, Madame Florence Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Merci, Madame la présidente. Ecoutez, le Parti libéral-radical s'est posé la question de la forme et du fond. Pourquoi arriver ce soir avec une urgence telle que celle-ci qui habituellement, comme on vient de le dire, est traitée dans le cadre du budget, alors que nous sommes actuellement en pleine étude du budget? Cette demande aurait mérité d'être déposée avant pour une étude approfondie à la commission des finances. Le principe du 0,7% date de plusieurs dizaines d'années, je crois bien d'une cinquantaine d'années, fixé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui a publié des rapports que nous lisons bien entendu régulièrement et dans lesquels elle remet elle-même en question son principe sur sa forme. Entre-temps, l'aide humanitaire a beaucoup évolué; les premières actions des collectivités publiques faisaient notamment suite à Albert Schweitzer, son prix Nobel de la paix et son aide aux pays du Sud par rapport à la richesse des pays du Nord. Dans le fond, vous voyez qu'historiquement cela date un peu et mériterait d'être considéré à l'aune de notre vie actuelle et de ses conditions.

Dans un premier temps nous devrions déjà étudier pour savoir si c'est vraiment de cette manière que ça doit se faire et ce qui s'est fait depuis lors, car il s'est fait beaucoup. En plus de cela, vous avez formulé beaucoup d'urgences, parce qu'à l'urgence de la coopération internationale vous ajoutez maintenant l'urgence climatique et l'urgence sociale. Vous additionnez les pourcentages des uns et des autres, dans cette municipalité on va tout en pourcents de dépense, mais pas tant en pourcents de recette.

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

Concernant la coopération internationale, j'aimerais quand même vous dire qu'il faudrait peut-être prendre en considération l'apport des privés. Je ne vois pas comment la planète pourra se rééquilibrer par les seules forces publiques, d'aussi bonne volonté qu'elles soient. Je vous rappelle que l'année passée la Suisse romande en particulier avait été remerciée par la Confédération parce qu'entre Genève et Lausanne, mais surtout à Genève, nous hébergeons le plus grand nombre de fondations à but humanitaire et nous versons des millions de francs pour cette cause.

A l'occasion de ce débat nous devons faire le geste de remercier ces privés qui y pensent lorsqu'ils font des bénéfiques, pas seulement pour des raisons fiscales. J'aimerais le souligner, car il y a une tradition humaniste chez nous à Genève, elle est morale, elle est éthique; vous ne gagnez pas seulement pour vous, une partie est reversée. Ils le faisaient même du temps où on ne pouvait pas défiscaliser les dons à Genève, généreusement et librement parce que quelque part ils ont du cœur. J'aimerais le dire parce que ces riches, ces affreux riches que vous conspuez à longueur de séance et d'année dans ce Conseil municipal, avec les majorités que l'on connaît, sont ceux qui permettent que nous avons vraisemblablement dépassé le 0,7% depuis longtemps et n'avons pas donné à n'importe quelles associations. Les privés créent eux-mêmes leurs fondations, ils vont sur place, aident des gens concrètement sur le terrain. Alors que nous, nous ne savons pas toujours pour quoi nous payons ces 0,7%; pour des fédérations et des associations qui prennent des billets d'avion pour faire des rapports, pour voir ce qui s'y passe et peut-être ce qui ne s'y passe pas. Raison pour laquelle, ici, nous voulons quand même le dire: c'est aussi grâce aux fonds privés que nous pourrions un jour rééquilibrer la planète et mutualiser l'effort pour coopérer afin qu'ensemble nous ayons tous une vie digne.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Pour le groupe du Parti libéral-radical, il ne vous reste plus que trente secondes de prise de parole. Pour le groupe des Verts, Monsieur Denis Ruyschaert, vous avez la parole pour cinq minutes. (*Brouhaha. Le micro de M. Denis Ruyschaert ne s'allume pas.*)

M. Denis Ruyschaert (Ve). Ah! Je commence à parler... J'aimerais bien répéter ce que j'ai dit très simplement...

Une voix. Debout!

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

M. Denis Ruyschaert. Debout, allez! Je vais essayer d'être debout pour une fois. Voilà... (*Réactions. Applaudissements.*) Je n'ai pas l'habitude! Premièrement, au sujet du maldéveloppement, c'est structurel. La deuxième chose concerne la coopération et la paix dans le multilatéralisme; il faut vraiment qu'on reste ensemble. La troisième chose, comme je l'ai dit, c'est d'avoir un impact sur le terrain et pour cela il faut que je rajoute une chose. Il y a tout un système très bien établi avec la Ville de Genève et la Fédération genevoise de coopération qui regroupe plus de 60 associations et qui travaille très bien sur le terrain. Pour arriver à 0,7% l'idée c'est de rajouter 750 000 francs, mais il faut savoir que c'est facilement absorbable, on peut très bien le faire de manière très efficace.

La dernière chose concerne les enjeux géopolitiques, c'est fondamental; le futur est en devenir, ne croyez pas que la situation est rose à Genève et que ça va fonctionner comme ça pour toujours. La Ville de Genève doit faire face à la concurrence des autres villes et montrer l'exemple, montrer qu'elle est ouverte et veut s'investir dans la coopération internationale. C'est un enjeu géopolitique contre d'autres villes un peu partout dans le monde, il faut aussi le savoir. Il faut tellement bien le savoir qu'actuellement des organisations issues du multilatéralisme partent de Genève ou s'externalisent en partie. J'aimerais bien qu'on comprenne qu'il y a un réel enjeu là-dedans. Ça, c'est pour ce qui regarde la Ville de Genève.

Il y a un autre enjeu d'ordre national pour la Suisse et la Confédération, parce que parmi tous les pays de l'OCDE les plus riches sont à 0,7%. La Norvège l'est, la Suède l'est, le Luxembourg l'est, le Danemark l'est; la Suisse, non! Elle est à 0,42%! (*Remarque.*) Oui, elle est à 0,42% et elle rajoute ses réfugiés qu'elle renvoie ailleurs en avion après pour arriver à 0,51%. Donc on a une réalité à prendre en compte... (*Commentaire dans la salle.*) Vous parlerez quand vous voudrez, je vous explique la situation suisse, vous expliquerez la vôtre et j'espère que vous m'expliquerez que tout ça c'est à cause des accords bilatéraux; hein, Monsieur Schaller, comme vous le savez. La réalité c'est qu'en Suisse on a un problème fondamental avec la coopération internationale, il faudra le régler et c'est très bien qu'on en parle ici ce soir et pas en commission des finances. C'est bien ici qu'on parle des sujets genevois, qui touchent aussi la Confédération! Merci.

Une voix. Bravo, Denis. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie. Vous avez la parole, Monsieur Pascal Holenweg, pour le Parti socialiste; il vous reste une minute.

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

M. Pascal Holenweg (S). Une minute? Bien. Alors, en une minute... On parle ici d'une résolution et dans une résolution on pose un principe. Comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue Brigitte Studer, nous posons ce principe chaque année avant le débat budgétaire, puisque le débat budgétaire est probablement le plus mauvais moment possible pour poser des principes. C'est un moment idéal pour poser des revendications particulières et des amendements particuliers. Lorsqu'il s'agit de poser un principe général, ce n'est de toute évidence pas le meilleur moment.

Il y a un enjeu, c'est l'engagement constant de la gauche en général, mais aussi du Centre, en faveur de la coopération publique au développement. On parle de la coopération publique, on ne parle pas de la coopération privée. Le 0,7% concerne les ressources publiques, on n'a pas à se prononcer sur les ressources privées et sur ce que font les privés de leurs ressources. Cet engagement est un enjeu constant et à long terme, il n'a aucun intérêt électoral, il n'a aucune mesure politicienne. Je n'ai jamais vu personne gagner une élection en faisant du thème de la coopération au développement un enjeu prioritaire; c'est probablement même le meilleur moyen de perdre l'élection. On peut difficilement nous reprocher d'essayer de gagner des électeurs par la coopération au développement; nos électeurs ne sont pas à Ouagadougou, ils sont à Genève. (*Applaudissements.*) Et, seraient-ils à Ouagadougou, ils auraient d'autres problèmes à nous soumettre que des problèmes de 0,7% de coopération au développement.

Nous posons un principe, nous le posons chaque année, parce que chaque année nous constatons qu'il n'est pas réalisé, que cet enjeu n'est pas rempli, que cet objectif n'est pas atteint. Ça fait des décennies que cet objectif a été fixé, ça fait des décennies qu'on court après, ça fait des décennies que chaque année on vous rappelle que la Suisse a pris, comme les autres, l'engagement d'atteindre 0,7% de ses ressources publiques au développement...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Holenweg. Nous vous proposons de rappeler cette année cet engagement pour Genève et nous vous proposons de le rappeler sans aucun intérêt électoraliste...

La présidente. Bravo, Monsieur le conseiller municipal, vous avez conclu.

M. Pascal Holenweg. Sans aucun intérêt politicien. Nous vous proposons de le rappeler pour nous, parce que c'est un engagement qui mérite d'être tenu.

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

La présidente. Vous avez une minute et deux secondes, Monsieur Sormanni, pour le groupe du Mouvement citoyens genevois.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous transmettez à M. Holenweg, Madame la présidente, que c'est justement parce que ces gens-là votent pour vous que vous les soutenez. En réalité, ce 0,7% n'a pas de sens, ça pourrait être un autre pourcentage, il faut le comparer au volume des budgets, c'est ça le problème. Les Etats-Unis mettent 30 milliards de dollars dans la coopération internationale, mais ça ne représente pas grand-chose sur leur budget; c'est 0,2%. La France, qui nous donne toujours des leçons, est à 0,5%. Vous voyez donc que ce n'est pas le pourcentage qui est important. On fait quelque chose, c'est fait le mieux possible à travers la Fédération genevoise de coopération et l'action directe de la Ville de Genève; ce ne sont pas quelques francs qui vont changer les choses. Je ne crois pas qu'on réglera les problèmes de misère du monde en augmentant le pourcentage de la Ville de Genève à 0,7% alors qu'il est à 0,64% ou 0,62%; ça doit tourner là autour, je n'ai pas fait le calcul. Je crois que vous vous trompez de ce côté-là...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. Pardon?

La présidente. Vous devez conclure.

M. Daniel Sormanni. Oui, je conclus! Il est aussi important de savoir que l'essentiel de la coopération internationale faite en Suisse a lieu à Genève. On fait pour toute la Suisse pratiquement, parce que les autres Cantons ne font quasiment rien. D'accord, les organisations internationales sont à Genève, mais ce n'est pas une raison. En ce qui nous concerne, on ne votera évidemment pas cette résolution. Pour nous, c'est les résidents d'abord, Genève d'abord! Nous voulons que ceux qui vivent à Genève puissent vivre de leur travail, ceux qui se lèvent le matin et qui travaillent toute la journée. C'est ça notre priorité. Nous refuserons donc cette résolution.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Pour le groupe des Verts, vous avez quarante secondes, Monsieur Omar Azzabi.

Résolution: renforcer la coopération internationale en Ville de Genève

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Madame la présidente. Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipales, je partage simplement une réflexion avec vous suite à l'intervention de M. Sormanni. Quand on sait que notre pays produit deux tiers de ses émissions de CO2 à l'étranger par le biais de nos entreprises, que sont 0,7% au regard de ce que nous créons aujourd'hui comme pollution à l'étranger? Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée et personne n'ayant encore de temps de parole de toute façon, je fais voter cette résolution.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 40 oui contre 19 non (1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- consacrer 0,70% de son budget annuel à la coopération internationale;
- demander au Canton et à la Confédération qu'ils consacrent 0,70% de leurs budgets à la coopération.

La présidente. Je vous informe qu'il reste dix minutes. Par le biais d'une motion d'ordre, je vous propose de renoncer à traiter les réponses du Conseil administratif et qu'avant de partir nous traitions rapidement quelques rapports sur propositions traités sans débat inscrits aux points 16 et suivants de notre ordre du jour. Je lance le vote.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 45 oui contre 1 non (2 abstentions).

Motion: végétaliser et arboriser rapidement toutes les places
bétonnées ou bitumées de la ville

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Ulrich Jotterand et Olivier Gurtner: «Des forêts sur les places en béton» (M-1516 A)¹.

Rapport de M^{me} Amanda Ojalvo.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 28 septembre 2021 et du 5 avril 2022, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que nous avons voté l'urgence climatique l'année dernière;
- que l'augmentation de la température dans le monde et à Genève par la même occasion nous impose de reconsidérer en urgence dans notre ville nos besoins en végétalisation dans tous nos projets d'urbanisation et d'aménagement;
- que Genève possède de beaux parcs mais que cela ne suffit pas à limiter la pollution, à oxygéner nos espaces de vie et à faire baisser la température de nos étés désormais caniculaires;
- qu'il faut entretenir au mieux nos espaces arborés et en recréer surtout dans les endroits les plus bétonnés donc les plus chauds de notre ville en été, notamment sur les places suivantes: place de Neuve, place des Grottes, place des Charmilles, place des Eaux-Vives, place Simon-Goulart, place des Alpes ou encore la place du Vélodrome, la place du Carré-Vert à la Jonction et la grande place de Plainpalais, autant d'espaces urbains qui tous se distinguent par leur massive bétonisation et/ou bitumisation;
- qu'aujourd'hui, pour faire baisser, même un peu, la température de notre ville, il est urgent d'arboriser, de végétaliser le plus possible nos sols, de réoxygéner et de revitaliser notre ville et nos espaces de vie;
- qu'il existe des villes exemplaires telles que Berlin et Leipzig, qui ont su conserver et surtout arboriser après la Seconde Guerre mondiale au point de

¹ *Mémorial* 178^e année: Développée, N° 17, p. 2751.

Motion: végétaliser et arboriser rapidement toutes les places
bétonnées ou bitumées de la ville

reconstituer de véritables forêts au cœur de leur ville, ou encore Dortmund, qui possède même 50% de son territoire en forêt;

- qu’arboriser ambitieusement une ville est donc possible,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’agir rapidement pour permettre la végétalisation du sol et la création d’espaces arborisés pour toutes les places bétonnées et/ou bitumées de notre ville;
 - d’agir pour donner au Service des espaces Verts (SEVE) les moyens de recréer des parcs et des mini-forêts dans notre ville.

Séance du 28 septembre 2021

Audition de M^{me} Delphine Wuest, représentante des motionnaires

M^{me} Wuest rappelle qu’une forêt est un écosystème libre que l’on n’entretient pas. Elle mentionne que la microforêt urbaine favorise la biodiversité et lutte contre les îlots de chaleur tout en permettant la rétention de l’eau de pluie. Elle ajoute que ces forêts favorisent également la faune qui s’enrichit. Elle précise que c’est un Japonais qui a lancé cette méthode qui consiste à planter des espèces indigènes très serrées sur un espace de 100 à 300 m². Elle observe qu’il est nécessaire d’entretenir ces espaces les trois premières années avant de les laisser libres. Elle ajoute que les villes de Paris, de Bordeaux ou de Toulouse développent des politiques allant dans ce sens.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce qui détermine le nom de «forêt».

M^{me} Wuest répond qu’il y a la taille et le fait que cet espace n’est pas géré par l’homme. Elle rappelle encore qu’une forêt est protégée par la loi.

Une commissaire observe qu’il y a des espaces boisés et des forêts.

M^{me} Wuest acquiesce et mentionne pouvoir se renseigner.

Un commissaire demande si le plan de végétalisation est cohérent et si ce projet est complémentaire.

M^{me} Wuest pense que ce projet permet d’apporter un élément concret au plan de végétalisation.

Une commissaire observe qu’il s’agit de création et non de protéger les quelques espaces existants.

Motion: végétaliser et arboriser rapidement toutes les places bétonnées ou bitumées de la ville

M^{me} Wuest répond qu'il n'y a que le bois de la Bâtie.

Un commissaire rappelle que le département avait indiqué qu'il n'y avait pas de forêt en Ville de Genève.

M^{me} Wuest mentionne que la friche et les places de parc derrière l'Alhambra pourraient être utilisées pour une telle création, bien que les habitants des étages inférieurs pourraient être lésés en termes de lumière.

La présidente rappelle que la commission doit entendre M^{me} Baehler qui doit présenter une motion et elle propose d'attendre cette présentation avant de prévoir la suite des travaux.

Séance du 5 avril 2022

La présidente déclare qu'il n'y a plus d'audition prévue. Elle observe que les commissaires sont en faveur d'un vote.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe est en faveur de ce projet. Il évoque la place Simon-Goulart en mentionnant que cette place nécessite une végétalisation.

Une commissaire d'Ensemble à gauche signale que des citoyens ont demandé la plantation d'arbres au Carré-Vert, ce qu'ils ont obtenu. Elle ajoute qu'une fête est prévue jeudi prochain à cet égard.

Un commissaire du Centre déclare que son groupe est en faveur de la végétalisation. Il se demande s'il ne faudrait pas préciser «là où c'est possible».

Une commissaire des Vert-e-s proposerait «un maximum de places». Mais elle voterait cette motion sans autre.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien retire sa proposition.

Un commissaire du Parti libéral-radical répond que son groupe acceptera cette motion.

Mise aux voix, la motion M-1516 est acceptée par 14 oui (3 Ve, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 3 S, 3 PLR, 1 EàG) et 1 abstention (PLR).

Motion: végétaliser et arboriser rapidement toutes les places
bétonnées ou bitumées de la ville

M^{me} Amanda Ojalvo, rapporteuse (S). Bonsoir! Je vais être très brève, sachant que cette motion a été traitée en deux séances. Cet objet a été étudié sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Je profite de ma prise de parole pour remercier M. Christophe Vuilleumier pour son merveilleux travail de procès-verbaliste. Très succinctement, nous avons auditionné M^{me} Wuest en tant que représentante des motionnaires, qui nous a fait part du fait que les forêts en ville étaient des écosystèmes libres, qui ne s'entretenaient pas ou du moins seulement dans les premières années pour le laisser ensuite à sa libre vie. Elle a indiqué que c'était un bon moyen d'avoir des plans concrets quand on parle de végétalisation des espaces urbains et que ça pouvait être un moyen comme un autre de combattre les îlots de chaleur, car cela permet de retenir les eaux de pluie. En d'autres mots, la motion était relativement simple étant donné que la Ville aurait peu de moyens humains à y consacrer. Cette motion a été largement soutenue par les membres de la commission, à savoir sa totalité sauf une abstention.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté par 46 oui contre 6 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'agir rapidement pour permettre la végétalisation du sol et la création d'espaces arborisés pour toutes les places bétonnées et/ou bitumées de notre ville;
- d'agir pour donner au Service des espaces Verts (SEVE) les moyens de recréer des parcs et des mini-forêts dans notre ville.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Proposition: subvention d'investissement pour la restauration complète du temple de la Fusterie

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 février 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 965 000 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 pour la restauration complète du temple de la Fusterie, place de la Fusterie 18 – Genève-Cité (PR-1511 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 29 mars 2022. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, le 24 août 2022. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Margaux Guigal, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 965 000 francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation pour la restauration des temples genevois construits avant 1907 pour la restauration complète du temple de la Fusterie, sis place de la Fusterie 18 – Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 965 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2029.

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 47, p. 7069.

Proposition: subvention d'investissement pour la restauration complète du temple de la Fusterie

Séance du 24 août 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Pierre Tourvieille de Labrouhe, conseiller en conservation au DACM

M^{me} Perler rappelle que c'est usuel pour la Ville de participer à la rénovation de bâtiments historiques aux côtés de l'Etat de Genève et de la Confédération.

M. Tourvieille est responsable de la conservation du patrimoine. Il est chargé d'examiner les demandes de subventions que le département reçoit lorsque celles-ci interviennent sur des bâtiments faisant partie du patrimoine architectural de la Ville.

Il commence par une brève présentation du temple de la Fusterie, bâtiment historique, protégé et au cœur de la vie culturelle genevoise.

Il date du XVIII^e siècle et il présente des qualités certaines, c'est le premier temple à être construit à Genève car jusqu'au XVIII^e siècle, les temples étaient d'anciennes églises catholiques reconverties.

Ce temple a été construit sur une place qui était initialement recouverte par le lac et donc caractérisée par un fort taux d'humidité, la structure architecturale de ce bâtiment est majoritairement en bois. Ce sont des pieux en bois, aujourd'hui menacés d'écroulement, qui soutiennent la charpente. Une partie de la rénovation consistera alors à ajouter à cette structure des micro-pieux qui auront vocation à soutenir le bâtiment.

M. Tourvieille dresse un bref historique du bâtiment. Celui-ci a été construit en 1713 et achevé en 1715, et ce n'est qu'à partir de 1847 qu'il est sous la responsabilité de la Ville de Genève, qui procède à une rénovation partielle.

Il est finalement rétrocedé à l'Eglise protestante en 1907 suite à la loi sur la séparation officielle de l'Eglise et de l'Etat. Diverses petites rénovations sont effectuées entre les années 1910-1977 mais ce n'est véritablement qu'en 2012 avec la commande d'une étude préliminaire et le projet par l'architecte Christian Foehr que des rénovations plus complètes du bâtiment sont envisagées.

C'est en 2014 que le département des constructions et de l'aménagement (DCA) reçoit une demande de subvention de l'Eglise protestante à travers la Fondation des temples. Elle a alors été soumise au Conseil administratif, qui l'a acceptée.

La restauration a finalement été autorisée en octobre 2019 suite à des allers-retours entre les différentes administrations, à la prise en compte des préavis des commissions cantonales et fédérales et des ajustements pour intégrer des préoccupations environnementales et écologiques.

Proposition: subvention d'investissement pour la restauration complète du temple de la Fusterie

La Ville de Genève participe depuis 1907 à la rénovation de bâtiments appartenant au patrimoine culturel et architectural de Genève.

La Ville s'est engagée à compenser le fait que le patrimoine rétrocedé aurait été en plus ou moins bon état en 1907 en promettant une aide à sa remise en état quand il en serait question. Cette aide ne concernerait cependant que le patrimoine architectural et non tout autre élément lié au culte.

C'est l'Etat de Genève qui, recevant en premier la demande de subvention, procède à une analyse. Théoriquement, la Ville de Genève a alors coutume de s'aligner sur ce montant. Cependant, cette fois la différence est observable entre l'apport de la Ville de Genève et celui de l'Etat, qui a en effet choisi de subventionner une plus grande part des travaux. Il précise que la Confédération, quant à elle, s'est alignée sur la position de la Ville de Genève.

M. Tourvieille précise alors que les travaux à subventionner sont de trois ordres:

1. Confortation des fondations. Il s'agit principalement de la question des pieux qui se sont affaîsés et de l'ajout des 132 micro-pieux.
2. Restauration extérieure. Ravèlement des façades en molasse du lac. Cette pierre est très abîmée, ayant subi certes les intempéries, mais aussi et principalement, la mise en place de joints en ciment pour remplacer les joints à la chaux. Ceux-ci ont très mal vieilli, ne laissent pas respirer les bâtiments et donc participent à l'altération de la pierre. Il s'agira aussi de restaurer le clocheton et sa toiture à l'impériale, de réaliser l'entretien de la charpente et de la couverture ainsi que la restauration de l'horloge monumentale et des menuiseries extérieures. La restauration de l'horloge monumentale se fait en collaboration avec la Ville de Genève car c'est elle qui est en charge du maintien de toutes les horloges qui ont pour fonction de donner l'heure aux Genevois.
3. Restauration intérieure. Il s'agit des peintures et des menuiseries.

M. Tourvieille aborde la question des coûts, le département propose que la Ville se charge de 20% des travaux subventionnables et s'aligne ainsi sur la Confédération qui participe elle aussi à un taux de 20% aux travaux subventionnables, soit 965 000 francs.

L'Etat de Genève a lui proposé de financer les travaux à hauteur de 1 200 000 francs, soit plus que ce qui est compris dans les travaux subventionnables. Le budget total des travaux est estimé à 15 500 000 francs.

Le projet comporte effectivement des composantes culturelles et religieuses qui ne sont pas prises en compte dans les travaux subventionnables.

En ce qui concerne les autres financements, ceux-ci proviennent d'une fondation privée, de la Loterie romande, de l'UBS et de particuliers. Des fonds à hauteur de 998 060 francs sont toujours recherchés.

Proposition: subvention d'investissement pour la restauration complète du temple de la Fusterie

Une commissaire s'interroge sur ce qui n'est pas subventionnable dans une telle rénovation.

M. Tourvieille précise alors le fait qu'il n'a présenté aujourd'hui que le projet architectural et non pas le projet entier de la Fondation des temples qui comporte aussi une composante religieuse et musicale. Ce projet s'élève à plus de 15 millions de francs, les travaux ne représentent que 5 millions de francs.

Une commissaire souhaiterait maintenant obtenir quelques précisions sur les trois points suivants. Tout d'abord, s'agissant des métiers de niche tels que les métiers de la pierre et plus généralement de la restauration, elle souhaiterait savoir si ces travaux-là vont donner lieu à une proposition de formation à ces métiers. Des apprentis vont-ils pouvoir se former et/ou s'exercer sur ce chantier? Dans un second temps, elle souhaite savoir pourquoi la commission s'aligne dans ce cas-là sur la Confédération, et non pas sur l'Etat. Alors que théoriquement la Ville a plutôt pour politique de s'aligner sur l'Etat en ce qui concerne ces questions-là.

M. Tourvieille répond alors dans l'ordre chronologique aux différentes questions. Premièrement, en ce qui concerne les formations, celles-ci tiennent particulièrement à cœur au département. Celui-ci souhaite vivement qu'il y ait des apprentis sur le chantier et s'est assuré que l'entreprise choisie en ait en son sein. Toutefois, il précise que la Ville n'est qu'un organe de financement, et n'étant ni mandataire ni maître d'œuvre, elle a peu de pouvoir pour obliger leur déploiement sur le chantier. Mais après discussion avec sa collègue en charge du projet, il peut en tout cas assurer que la société choisie a bel et bien des apprentis à former.

M. Tourvieille, pour répondre à la deuxième question, clarifie ses propos antérieurs sur la politique de la Ville d'alignement ou non avec l'Etat en ce qui concerne le financement d'une restauration du patrimoine. La Ville suit normalement l'analyse de l'Etat sur le financement des restaurations quand celui-ci ne se préoccupe que des travaux subventionnables. L'Etat participant à plus que les travaux subventionnables, la Ville a choisi de s'en tenir au financement de 20% des travaux subventionnables. La Confédération a elle aussi choisi de s'en tenir au financement de 20% des travaux subventionnables.

Une commissaire ne comprend pas ce qui est entendu par l'idée que les restaurations seront lisibles et surtout réversibles.

Il s'agit de la déontologie liée à la restauration et des questions qui se posent quant à la lisibilité de celle-ci. Etant donné la valeur liée à la substance historique dans chaque bâtiment faisant partie du patrimoine de la Ville, toute rénovation doit être lisible et réversible afin de respecter ce patrimoine mais aussi de permettre aux générations futures de remettre en question ces changements.

Proposition: subvention d'investissement pour la restauration complète du temple de la Fusterie

Une commissaire souhaite savoir si la Ville subventionne toujours uniquement ce qui est de l'ordre de l'architecture liée à la structure des bâtiments.

M. Tourvieille affirme que c'est le cas, tout en ajoutant que la Ville finance aussi le second œuvre, ainsi que les peintures murales qui remonteraient à l'époque médiévale comme cela a été le cas pour le temple de la Madeleine par exemple.

Un commissaire s'interroge sur les pieux et sur le fait que le changement concernerait l'ensemble des pieux.

M. Tourvieille précise qu'à sa connaissance la nouvelle structure ne s'appuiera pas sur les anciens pieux, dont certains se sont déjà affaîssés, mais uniquement sur les nouveaux micro-pieux. Les anciens pieux ne seront pas enlevés, les micro-pieux viendront simplement se rajouter à la structure existante.

Une commissaire demande jusqu'où allait le lac par rapport à la place à l'époque de la construction de l'édifice.

M. Tourvieille répond qu'historiquement le lac allait jusqu'à la ligne de tramway, la place Longemalle.

Discussion et vote

Le président met aux voix l'octroi de la subvention à la Fondation des temples pour la restauration du temple de la Fusterie.

La subvention est acceptée à l'unanimité des membres présents.

—***—

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (55 oui).

La délibération est ainsi conçue:

Proposition: subvention d'investissement pour la restauration
complète du temple de la Fusterie

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du
13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
965 000 francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Fon-
dation pour la restauration des temples genevois construits avant 1907 pour la
restauration complète du temple de la Fusterie, sis place de la Fusterie 18 –
Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à
l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville
de Genève, à concurrence de 965 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan
de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de
5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2029.

La délibération devient définitive.

- 11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Pascal Altenbach, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Rouillet, Helena Rigotti, Renate Cornu, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre de Bocard, Michel Nargi, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vanini, Jean-Philippe Haas, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Pierre Gauthier: «Pour un Musée de la bande dessinée à la place de l'ancien Musée de l'horlogerie» (M-1375 A)¹.**

Rapport de M. Alain Miserez.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) lors de la séance plénière du 17 octobre 2018. La commission s'est réunie les 12 novembre 2018, 7 et 28 janvier, 18 mars, 8 et 15 avril, 6 mai 2019 sous la présidence de M^{me} Michèle Rouillet, et les 1^{er} novembre 2021, 10 janvier, 14 mars et 11 avril 2022 sous la présidence de M^{me} Paule Mangeat. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Shadya Ghemati, Isaline Chétalat et M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'à Genève, la bande dessinée profite d'une longue et illustre histoire qui débute avec l'auteur genevois Rodolphe Töpffer, et se poursuit aujourd'hui avec des auteurs comme Zep et Exem;
- que ce neuvième art a été inscrit dans le patrimoine culturel immatériel de Genève à l'UNESCO en 2012; cette tradition vivante est d'ailleurs soutenue par la Ville de Genève depuis 1997 via, par exemple, le Prix Töpffer ou les prix des bibliothèques municipales;
- que l'absence de lieu d'exposition permanente du neuvième art parmi l'offre culturelle doit prendre fin;
- le gâchis que constitue la fermeture au public de l'ancien Musée de l'horlogerie qui doit retrouver une affectation publique plutôt que d'être utilisé comme bureaux par l'administration;
- que le manque de lieux d'exposition pour la culture doit inciter à utiliser le mieux possible les bâtiments existants, ce qui n'est pas le cas avec l'ancien Musée de l'horlogerie,

¹ *Mémorial* 176^e année: Développée, N° 20, p. 3245.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'affecter le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie à une activité ouverte au public;
- d'étudier la possibilité d'y ouvrir un Musée de la bande dessinée en collaboration avec l'Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration ainsi que des auteurs locaux (Zep, Exem, etc.);
- de proposer au Conseil municipal tous les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.

Introduction

Il sied de souligner ici que le rapport correspond à une période de traitement relativement longue.

L'arrêt relatif du traitement de cette motion peut être expliqué d'une certaine manière par l'intérêt exprimé par le conseiller d'Etat en charge de la culture.

Notons que le département de M. Apothéloz a travaillé pour l'ouverture d'un Musée de la bande dessinée dans la villa Sarasin au Grand-Saconnex. Début 2022, ce projet sera vraisemblablement réalisé.

Il faut relever également ici le souhait exprimé de la commission lors de sa séance du 11 avril 2022 de tenter de trouver une solution quant au fait que l'existence même de la motion n'a plus lieu d'être.

En effet, une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'amender la deuxième invite comme suit: «étudier la possibilité d'y ouvrir, par exemple, un Musée de la bande dessinée en collaboration avec l'Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration ainsi que des auteurs locaux (Zep, Exem, etc.) ou un autre projet culturel et artistique».

Un autre commissaire souhaiterait profiter de l'élan de la commission pour rédiger une nouvelle motion et discuter dans le rapport des différents points qui ont été évoqués.

Séance du 12 novembre 2018

Audition de M. Simon Brandt, motionnaire

M. Brandt explique qu'il est un grand fan de bande dessinée et qu'il habite à proximité du bâtiment en question. Il se dit qu'il est dommage, vu que Genève manque de lieux d'exposition, de laisser l'administration occuper un tel bâtiment avec des bureaux, car à la base c'est un musée. Il pourrait être dédié à la bande dessinée qui est le 9^e art, né à Genève grâce à Töpffer.

Suite au dépôt du texte, il a découvert que cette idée avait déjà été proposée il y a deux ans par un avocat de la place auprès de M. Kanaan. Mais il n'y a pas eu de suite, ce qui est dommage.

M. Brandt ajoute qu'il a reçu beaucoup de courriels de soutien de la part d'auteurs locaux, parmi lesquels Zep qui se tient à disposition pour venir défendre cet objet devant la CARTS.

Tous ses interlocuteurs sont pour un Musée de la bande dessinée dans l'enceinte du Musée de l'horlogerie.

M. Brandt verrait la répartition des œuvres comme suit:

- premier étage consacré à l'Histoire de la bande dessinée et à Töpffer;
- deuxième consacré aux auteurs locaux;
- troisième consacré aux auteurs européens, notamment ceux dont les personnages sont passés à Genève; il pense à Tintin dans l'affaire Tournesol, Astérix chez les Helvètes, etc.

Il conclut qu'en termes de public et d'approche culturelle, c'est un bon projet. Il pourrait avoir un énorme succès.

Questions des commissaires

Un commissaire demande, en termes de politique culturelle, comment distinguer un futur Musée de la bande dessinée des arts graphiques. Car les fonds dont le Musée d'art et d'histoire (MAH) dispose à Genève sont considérables: n'y aurait-il pas plutôt intérêt à avoir un musée qui intégrerait ces deux éléments? Car la bande dessinée est pour lui un sous-ensemble des arts graphiques en général.

M. Brandt répond que le lieu existe, que sa taille est idéale pour un Musée de la bande dessinée et qu'il attirerait un public d'amateurs considérable. De plus, il est regrettable que ce lieu soit fermé au public alors que la Ville manque d'espaces pour ses expositions et qu'il soit utilisé pour des bureaux. Les arts graphiques, eux, se recoupent à la Manufacture collaborative (MACO), au MAH et Cabinet des estampes. La demande du public est suffisamment forte pour justifier un Musée de la bande dessinée.

Le même commissaire pose ensuite une question financière. Pourquoi investir dans un Musée de la BD alors que l'avenir des institutions muséales à Genève est déjà en question? Pourquoi engager autant d'argent sur un projet de ce type alors que le devenir d'autres est difficile? C'est une politique qui exige des choix importants. Comment justifier financièrement une opération qui risquerait de mettre à mal les choix muséaux pris par la prochaine équipe du MAH?

M. Brandt répond que la question ne se pose pas uniquement pour le MAH mais aussi pour le Muséum qui doit être rénové de fond en comble. Il considère qu'il ne faut pas uniquement s'inquiéter de gérer ce qui est existant mais aussi s'occuper de ce qui n'existe pas, de ce qui manque à Genève. Dans le cas d'espèce, il est évident qu'un Musée de la bande dessinée demanderait des coûts supplémentaires, mais la future rénovation du MAH va mettre au chômage technique plusieurs gardiens qui pourraient retrouver une activité pendant quelque temps au Musée de la bande dessinée. De plus, ce lieu pourrait attirer des fonds privés. Plusieurs éditeurs seraient enchantés de prêter des sérigraphies, des originaux, et même de financer certains projets. On pourrait même rendre le Musée de la bande dessinée payant et au bout de quelques années voir les entrées financer le fonctionnement du musée.

Le même commissaire demande si ce projet peut se faire indépendamment du devenir du MAH.

M. Brandt répond que ce nouveau musée pourrait être lié ou pas. Ce 9^e art qu'est la bande dessinée a beaucoup à voir avec l'Art et peu avec l'Histoire. Il donne l'exemple de l'Ariana qui est indépendant du MAH. La Ville de Lausanne a aussi un tel projet et réfléchit à ouvrir un Musée de la BD et le festival qui était à Sierre a disparu pour renaître à Fribourg.

Un commissaire aimerait savoir si le Musée de l'horlogerie est adéquat. Il demande aussi ce qu'est devenu Papiers Gras, qui était le lieu phare de la bande dessinée à Genève.

M. Brandt répond que Papiers Gras était surtout un espace de vente. Pour la question du lieu, elle s'est posée de plusieurs manières. Car au début, il avait pensé à deux motions:

1. une qui demandait un Musée de la BD sans déterminer le lieu;
2. une qui disait de rouvrir le Musée de l'horlogerie pour en faire un lieu d'exposition sans déterminer le sujet.

Le résultat est qu'il a estimé qu'il était plus logique de lier les deux.

M. Brandt explique ensuite l'intérêt du choix du Musée de l'horlogerie: il a l'avantage d'être au centre-ville et proche du Muséum où beaucoup d'enfants vont.

Zep lui a même dit que c'est le lieu rêvé. Maintenant, il reste à évaluer la faisabilité. Autant des grands tableaux ne seraient pas adaptés, autant pour des sérigraphies et des planches le Musée de l'horlogerie est parfaitement adéquat.

Le même commissaire demande à nouveau ce qu'il en est de Papiers Gras et de son activité qui a été supprimée.

M. Brandt répond à nouveau que c'était surtout un lieu de vente. Quelques sérigraphies y étaient exposées, mais toujours avec le but de vendre. Papiers Gras n'a jamais été un musée.

Le même commissaire relève que Papiers Gras était très actif dans la remise de prix lors de concours et comme lieu de passage du secteur à Genève.

M. Brandt répond que Papiers Gras a disparu, mais la filière BD est bien vivante. Ce secteur est en plein développement dans les écoles d'art, comme la Haute école d'art et de design (HEAD). Il y a des auteurs locaux qui sont mondialement connus et Genève est un lieu de passage important. Autant de facteurs qui justifient l'existence d'un Musée de la BD.

Une commissaire trouve le projet très intéressant et la proximité du Muséum idéale pour les jeunes. Mais pour des questions patrimoniales, quand on ouvre un musée, c'est qu'on a des collections à montrer. Elle comprend l'intérêt de la BD en soi, mais elle aimerait savoir si l'engouement est toujours important vu la fermeture de certains lieux. Elle demande si Cumulus existe toujours – M. Brandt confirme – et s'il y a un véritable public pour cela. Sans quoi la BD pourrait simplement occuper une ou deux salles au MAH.

M. Brandt répond que le marché de la BD est devenu une valeur refuge. Certaines éditions ont vu leur valeur tripler, comme certaines planches originales de Tintin. L'histoire de la bande dessinée a commencé à Genève avec Töpffer dont on n'arrive pas à exposer toutes les œuvres. Zep, qui est genevois, est très enthousiaste et prêt à donner des planches originales de Titeuf. D'autres auteurs locaux seraient prêts à le faire, comme Kaizen. M. Brandt rêverait d'avoir des planches originales de Tintin qui arrivent à Cornavin et d'Astérix qui traverse le Rhône parce que le pont a été détruit.

La même commissaire répond que de telles œuvres sont hors de prix. Ensuite, au niveau budgétaire, comment compte-t-il provisionner un tel projet? Elle veut savoir s'il envisage d'augmenter le budget de la culture.

M. Brandt l'affirme. Il est intimement persuadé que si l'entrée en payante, en une décennie cela rapportera de l'argent dans les caisses de la Ville de Genève. Zep lui a dit que dans d'autres villes les gens font la queue pour venir le voir. De plus, comme il l'a préalablement évoqué, cela permettrait de rendre actif une partie du personnel du Muséum ou du MAH qui vont être en travaux. Surveiller un Musée de la bande dessinée nécessiterait quatre ou cinq gardiens.

Un commissaire demande quelle serait la forme juridique ou administrative de ce musée. Est-ce que ce sera un musée municipal, une fondation privée ou publique? En effet, les musées municipaux sont gratuits et seules les fondations peuvent être payantes. Cela va avoir un impact sur le critère de rentabilité.

Comme il s'agit d'une motion, en principe, le Conseil administratif est pour le projet. Il demande comment ce musée sera intégré.

M. Brandt répond qu'il s'agit en l'état d'une motion et non pas d'un projet de délibération. Sans compter qu'il ne sait pas combien coûterait une rénovation de musée. Les évaluations devraient être faites par les services concernés. Toutes les pistes peuvent être étudiées et le Conseil administratif devra les définir. En l'état, c'est le moment pour amener une nouvelle offre muséale. Si le projet est validé, il sera décidé de sa mise en œuvre. Ce qui compte est que ce soit la plus efficiente.

Un commissaire comprend que M. Brandt est ouvert.

Une commissaire veut corriger une information: ce n'est pas la HEAD qui a ouvert une filière bande dessinée mais le Centre de formation pour les arts (CFP Arts) à Genève. Elle demande s'il y a l'idée de faire une collection permanente, composée avec les œuvres de certains bédéistes genevois reconnus, de présenter des thématiques ou des objets qui pourraient incarner le musée, et enfin avoir une partie consacrée aux expositions temporaires. Elle demande si une réflexion a été faite.

M. Brandt revient sur la confusion d'école: c'est parce que, dans son dernier album, Ceppi explique comment il a appris le dessin à la HEAD. Pour ce qui est des expositions temporaires, il a eu un contact avec Michel Rodrigue, qui a repris la bande dessinée Clifton, qui lui a donné une liste de collègues qui pourraient être intéressés: Cosey, Frank, Julliard, Tirabosco. La demande est là. Même des auteurs étrangers n'attendent que ça. M. Brandt est désolé qu'une ville internationale comme Genève n'ait rien dans ce domaine artistique porteur.

La présidente est enchantée par ce projet. Plusieurs fois, elle avait pensé à un Musée de la photo dans ce lieu car l'espace du Bâtiment d'art contemporain (BAC) est petit. Puis, vu la taille du territoire, et sachant qu'il y a un superbe Musée de la photo à Lausanne, cela aurait fait doublon. Aussi, quand elle a vu cette motion elle a beaucoup apprécié l'idée sans compter que Töpffer est le fondateur de la bande dessinée. De plus, puisque M. Brandt a dit que Lausanne a pour ambition de créer un Musée de la BD, il faut aller vite! Elle demande si les carnets de voyage pourraient être inclus dans les collections d'un Musée de la BD, puisque Genève était importante dans ce domaine; elle pense à Bouvier, même si c'est un exemple récent.

M. Brandt répond que ce n'est pas de la bande dessinée. Mais cela pourrait être mis en lien avec Corto Maltese. Cela pourrait être une manière d'aborder l'ethnographie sous l'angle de Corto Maltese. Maintenant c'est une question de place.

La présidente ajoute que si Zep et Exem exposent des œuvres au Musée de la BD, cela pourrait provoquer des donations.

La présidente demande si M. Brandt a des suggestions d'auditions.

M. Brandt cite M. Kanaan, car la proposition d'un Musée de la BD lui avait été faite il y a deux ans et n'a eu aucune suite. Il serait bien de comprendre pourquoi.

Une commissaire pense que cela peut être voté.

La présidente suggère d'attendre que M. Brandt soit parti.

La présidente demande s'il serait judicieux d'auditionner Zep.

M. Brandt répond qu'à part le plaisir de le rencontrer cela ne fera pas avancer le projet en tant que tel.

Vote

Une commissaire ne voit pas d'objection pour voter. Elle est pour l'audition de M. Kanaan.

L'audition de M. Kanaan est acceptée par tous les membres de la CARTS présents, sauf 1 non (MCG) et 1 abstention (MCG).

Séance du 7 janvier 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de MM. Dominique Berlie, conseiller culturel au Service culturel (SEC), et Nicolas Schaetti, conservateur responsable de l'Unité collections spéciales à la Bibliothèque de Genève (BGE)

M. Kanaan fait ses vœux pour l'année 2019 aux commissaires. Pour cette motion, il est accompagné de MM. Berlie, conseiller culturel qui a une fine connaissance du livre et de la BD à Genève – il a été libraire à Genève –, et Schaetti, conservateur responsable de l'Unité collections spéciales à la BGE, qui englobe la photographie et les estampes. Le champ couvert est vaste. Le magistrat souligne que Genève a une tradition large depuis des siècles dans ce domaine, car Töpffer est considéré comme étant le père de la BD. L'ancrage est important. Pour ce qui est d'un lieu entièrement dédié à la bande dessinée à Genève, le sujet est discuté depuis plusieurs années en Ville de Genève et suscite un large consensus. De plus, il y a des dessinateurs talentueux et des prix qui sont décernés. Au niveau cantonal, il y a même une filière de formation dédiée à Genève; il mentionne le Centre de formation professionnelle arts appliqués (CFPAA). M. Kanaan mentionne aussi la HEAD qui a ouvert une section consacrée à la BD.

M. Berlie fait passer un catalogue d'exposition. C'est une compilation d'articles.

M. Berlie explique la raison pour laquelle Töpffer est considéré comme le père de la BD. C'est parce qu'il fait de la technique narrative. Elle a ensuite été utilisée comme définition de la BD. Töpffer bénéficie d'un véritable culte même aux Etats-Unis, où la paternité de la BD s'est disputée avec Outcault, le créateur de The Yellow Kid.

M. Kanaan intervient pour dire que même au Japon Töpffer est considéré comme la référence.

M. Berlie enchaîne en soulignant que c'est un travail d'une absolue modernité. A la BGE, il y a des documents fascinants. Au XIX^e siècle toute une série d'auteurs vont s'inscrire dans la lignée de Töpffer et publier dans la presse satirique genevoise. Il cite un certain nombre de publications: *Le Carillon de Saint-Gervais*, *Gugusse*, etc. M. Berlie fait ensuite un grand saut jusqu'aux années 1960 pour signaler la création d'un premier Club genevois de la bande dessinée, qui analysait les BD. Il rappelle le contexte, *Le journal de Mickey*, *Tintin*, *Spirou*, *Pif Gadget*. Il y a donc eu plusieurs mouvements.

M. Berlie note que deux dessinateurs genevois vont partir à Paris, Ceppi et Poussin, qui va dessiner pour *Libération*. Quelques années avant Zep, ils ont été les premiers à exporter le talent suisse à Paris. Ceppi est même un des premiers dessinateurs à avoir pu vivre de son art. Zep va le suivre avec le succès qu'on sait. Il évoque la création du journal *Sauve qui peut* qui va être la vitrine des talents individuels genevois. Mais la revue ne va durer que deux ans. Les créateurs de cette revue sont aujourd'hui professeurs de bande dessinée, par exemple à la HEAD. Ces personnalités se sont retrouvées pour le Prix Töpffer. La création de l'Ecole de bande dessinée il y a trois ans fait que tout ce terreau a pu être utilisé. L'autre particularité de Genève est que l'affiche genevoise est au patrimoine de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). M. Berlie, dans son large survol historique destiné à donner le contexte et les points phares, termine en donnant quelques noms de mouvements plus jeunes, comme Hécatombe ou Drozophile.

M. Kanaan remercie M. Berlie et souligne que le milieu a évolué. Il y a vingt ans, il était assez confidentiel par rapport à d'autres arts, comme la musique ou le théâtre. Mais la Ville de Genève, notamment grâce au Prix Töpffer, a offert une vitrine à cet univers. A l'origine, ce sont MM. Vaissade et Mugny qui ont permis cela.

M. Kanaan lui-même a apporté son soutien aux libraires. Le fait qu'il y ait maintenant une filière de formation a beaucoup augmenté la reconnaissance et la visibilité de la bande dessinée, et contribué à enrichir les collections.

Aujourd'hui, avec les prix, la Ville de Genève a gardé un pied dans ce domaine. Le projet d'un centre de la BD figure dans le programme de la législature actuelle

du Conseil d'Etat en charge du Département cantonal de la culture et du sport. Différents lieux ont été évoqués au cours des années. Mais, avant de choisir le lieu, il faut définir un cahier des charges. Le futur directeur de la BGE, M. Sardet, qui entre en fonction le 1^{er} février 2019 et vient de Lausanne, y a développé un festival, BD-FIL, qui avait donné des bulles à la capitale vaudoise. Sa venue permet d'acquérir un transfert de compétences; M. Sardet va amener son bagage et sa sensibilité.

M. Schaetti souligne que la problématique diffère si on parle de Musée de la BD ou de Maison de la BD. Il explique qu'un musée est lié à un patrimoine et cela implique des contraintes. Il faut par exemple définir si c'est un Musée de la bande dessinée uniquement. Autrement dit, il faut définir le champ couvert. Cela peut être la bande dessinée, le dessin animé, le roman narratif, etc. Il cite ainsi plusieurs domaines pour préciser sa pensée. M. Schaetti indique que Bâle est la seule ville suisse qui a un véritable musée de la BD, le Cartoonmuseum. Ils parlent de dessin narratif.

M. Schaetti aborde ensuite le patrimoine de Genève. Il y a un fonds très important concernant Töpffer, notamment les livres, les archives. Sa fille a fait un grand don. Mais à Genève personne n'a de collections d'illustrations remarquables. C'est un domaine qui se constitue entre les institutions. Mais aucune d'entre elles n'a constitué la BD en tant que telle. Il relève la multiplicité des pistes d'entrée du genre: par le dépôt légal (propriété de l'Etat de Genève), par les affiches BD, par les éditeurs de livres d'illustration, etc. M. Schaetti cite La joie de lire, Atrabile, Paquet, la période genevoise des Humanoïdes, la presse illustrée. A cela s'ajoutent les achats ponctuels d'auteurs qui ne sont pas édités à Genève (par exemple Zep, auteur genevois qui est édité en France). Dans son panorama varié, M. Schaetti évoque aussi les collections de caricatures conservées au Centre d'iconographie, au MAH, il y a plusieurs choses, mais plus universelles, comme l'origine de la caricature anglaise. Autre point important, la question des fonds et leur manière d'entrer à Genève (par exemple les Fonds Noël Fontanet à la Banque cantonale de Genève (BCGe) ou le Fonds Pierre Reymond). Il résume que les collections sont inégales, elles sont très centrées sur Genève et les auteurs genevois. Dans une optique de musée, il manque la BD internationale. Enfin, les questions de la gestion, des règles de conservation et des ressources se posent également. Il faut définir la politique d'acquisition.

M. Kanaan remercie et conclut que la motion est bienvenue car elle permet au Conseil municipal d'exprimer un intérêt sur le principe de la valorisation de la BD à Genève, même si de nombreuses questions doivent être clarifiées. La question patrimoniale est le fait d'institutions, notamment le MAH et la BGE, et il faut impérativement associer le Canton, ne serait-ce que pour des questions budgétaires. Enfin, le Musée de l'horlogerie, qui est le bâtiment évoqué dans la motion, n'est pas forcément le plus adapté. Il n'est plus aux normes en termes

d'accueil de collections. Ainsi, il faut ouvrir la réflexion avec le Canton et les milieux professionnels.

Questions des commissaires

Une commissaire remercie pour la présentation. Elle voit plusieurs paramètres, notamment plusieurs collections dans plusieurs institutions. Elle ne connaît pas le Musée de Bâle et se demande si c'est nécessaire de faire un Musée international. C'est une décision d'experts. Ensuite, il y a aussi la question financière. Elle demande comment alimenter les collections. Il faut les moyens pour acquérir des collections.

M. Kanaan répond que sa question recouvre la question clé de la définition du cahier des charges. Il faut se demander dans quel sens on va, quels sont les champs couverts. Par exemple, l'affiche a une histoire importante à Genève. Ou alors choisit-on la caricature? C'est un expert qui va pouvoir formuler correctement ces choix, mais au-delà de ces choix il y a effectivement la question budgétaire qui est liée au fonctionnement. Il faut aussi un budget d'acquisition. A Genève, 80% des collections proviennent de donations. L'autre aspect à évaluer est l'aspect numérique. Ainsi, pour répondre véritablement, il y a plusieurs questions.

La même commissaire pose la question des priorités.

M. Kanaan répond que le Conseil municipal peut y réfléchir avec le Canton et les milieux professionnels.

La même commissaire aimerait savoir où en sont les négociations pour le MAH avec le Canton.

M. Kanaan répond que le Conseil d'Etat s'attache à la question. Il dit que M. Apothéloz a soulevé la question d'un lieu dédié à la BD lors de la remise du Prix Töpffer, même s'il n'a pas eu le temps de le décliner clairement. M. Kanaan croit que M. Apothéloz va vouloir avancer sur le dossier.

La même commissaire a une question sur le Prix Töpffer. Elle veut savoir pourquoi il n'a pas été attribué en 1996 (information qu'elle a vue dans le catalogue passé en début de séance).

M. Berlie répond que cela avait été une petite bombe à l'époque car le jury avait considéré qu'il n'y avait pas de véritable lauréat.

Une commissaire constate que si une bibliothèque de la BD est créée cela va impliquer un gros travail de rapatriement de livres et de documents.

M. Schaetti répond que ce ne sera pas nécessairement le cas. Il estime que ce sera surtout un travail d'identification. Elle devra surtout savoir ce qui est à disposition.

M. Berlie ajoute qu'un lieu de présentation serait plutôt un lieu de scénographie, sans impliquer la présence de collections dans les sous-sols.

M. Schaetti ajoute que ce serait très coûteux de faire un Centre patrimonial.

M. Kanaan estime que les institutions existantes devraient collaborer pour faire vivre le lieu et l'alimenter en bonne intelligence. Il fait un parallèle avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), lors de sa création il y a vingt ans. En effet, à l'époque, il y avait eu des divergences et des tensions car le MAH devait remettre la partie moderne de ses collections mais estimait que les conditions n'étaient pas remplies par le MAMCO. Depuis, les institutions font en sorte que les bonnes conditions de conservation et d'exposition soient réunies. Le magistrat utilise cet exemple pour illustrer sa pensée: si on expose des estampes ou des affiches qui ont une centaine d'années cela pose des contraintes.

La même commissaire demande s'il y aura uniquement des auteurs suisses.

M. Kanaan répond cela dépend, c'est à définir et préciser. Et il ajoute essentiellement.

M. Berlie rappelle le rôle joué pendant vingt ans par Papiers Gras qui a ouvert ses lieux à des auteurs internationaux. Cela a commencé avec Cumulus et continué avec Papiers Gras.

La même commissaire aborde la question des âges couverts par la BD. Car la BD s'adresse aussi aux enfants et aux jeunes adultes. Elle demande s'il y aura aussi des expositions en lien avec les écoles. Ce serait une piste intéressante.

M. Kanaan répond que les limites entre la BD pour les enfants et celle pour les adultes sont aujourd'hui moins nettes et moins importantes. Mais il y a effectivement un champ public intéressant avec les écoles.

M. Berlie confirme qu'actuellement la définition de la BD ne sépare plus les jeunes et les adultes.

La même commissaire dit que ça pourrait être un lieu pour les familles, les soirées, la découverte.

Une commissaire remercie pour la présentation intéressante et l'approche ciblée. Elle a une question sur les ressources humaines nécessaires pour valoriser ce patrimoine. Elle demande s'il faudrait un poste ou un demi-poste. Avant de chercher le lieu, ne faudrait-il pas trouver la personne en charge ou ce travail peut-il être fait par une personne déjà engagée à l'interne? Elle aimerait connaître l'investissement nécessaire pour pouvoir démarrer.

M. Kanaan répond que cela dépend du cahier des charges qui serait défini pour le projet. Cela pourrait nécessiter l'engagement d'une personne entièrement dédiée

à ce nouveau musée et qui travaillerait étroitement avec le MAH et la BGE, cela pour le volet patrimonial. Pour la BD contemporaine, il faudrait aussi un poste. Pour ce domaine particulier, il souligne le travail fait par Roland Margueron, qui a lancé et dirige Papiers Gras à Genève. Les postes sont bienvenus, mais c'est une question d'arbitrages.

M. Schaetti dit qu'un Musée de la BD représenterait une grande charge pour la BGE, car il y a tout un travail à réaliser en amont d'une exposition.

La même commissaire demande si c'est un travail d'inventariat.

M. Schaetti répond qu'il y a des exigences. Il ne sait pas combien coûte le Cartoonmuseum à Bâle et pense qu'il faudrait poser la question.

M. Berlie souligne que la BD demande une scénographie. Cela va au-delà de la conservation du patrimoine. Aussi, cela demande des moyens ne serait-ce que techniques.

Un commissaire a le sentiment de tomber de très haut par rapport à la motion, qui paraît relativement simple. On passe à des expositions et au lieu qui n'est plus utilisé. Il s'étonne qu'il ne soit pas adéquat. Et il aimerait entendre le magistrat par rapport à l'ancien Musée de l'horlogerie.

M. Kanaan dit que le bâtiment accueille le personnel administratif du DCS et l'équipe de la communication du Muséum. Le lieu impliquerait des travaux de mise aux normes et des coûts. Il faudrait notamment changer l'hygrométrie. Il voit plutôt le projet de la BD comme une prolongation du MAH, intégré à son fonctionnement. Le Musée de l'horlogerie impliquerait également des équipes, des gardiens. Il faut un autre lieu, il faut être plus ouvert. Et la discussion à propos du site doit avoir lieu avec le Canton.

Le même commissaire est surpris par les demandes de crédits de la motion, nécessaires à la réalisation du projet. Cela le surprend notamment en lien avec les multiples demandes en cours. Il pense par exemple au Grand Théâtre de Genève (GTG).

M. Kanaan dit que le Canton fait le soutien à la BD contemporaine. Mais il faut faire des arbitrages.

La présidente demande aux commissaires de synthétiser leurs questions car la personne pour la prochaine audition est arrivée.

Un commissaire a une question concernant le numérique. Quelle est la situation actuelle de la BD, et quel tournant va prendre la BD numérique? Vu que le Canton s'est penché sur la question, ne serait-il pas judicieux d'attendre pour y voir plus clair?

M. Kanaan répond d'abord à la deuxième partie de la question en disant que ce serait effectivement absurde d'avancer sans le Canton. Il faut qu'il exprime ses intentions. Pour la première partie de la question, c'est un vaste sujet.

M. Berlie fait le parallèle avec le livre. Le numérique n'a pas détrôné le papier; ils sont complémentaires. Ce sera la même chose pour le BD.

Une commissaire remercie pour la présentation et demande pourquoi le magistrat cite régulièrement le MAH mais pas le MAMCO dans ses propos. Elle s'étonne qu'il ne pense pas qu'une collaboration puisse se faire avec le MAMCO. Il lui semble qu'il y ait eu une exposition sur l'histoire de la BD il y a deux ans.

M. Berlie intervient pour dire que c'est le catalogue de cette exposition qui circule depuis le début de la séance.

M. Kanaan répond que le MAMCO n'est pas actif dans le domaine du dessin.

La même commissaire trouve la motion intéressante mais elle voit aussi des difficultés. Il y a le chantier du MAH, les travaux à venir du MAMCO, la question du numérique. Il faudrait examiner l'ensemble et se coordonner avec le Canton. Elle exprime un souci d'approche globale.

M. Kanaan est d'accord et revient sur l'intention de M. Apothéloz de s'investir dans la culture. Il peut aussi revenir pour parler des divers projets en lien avec la politique culturelle.

Un commissaire dit que Genève est déjà une ville de BD et que l'offre y est très large. Il se demande quel sera l'éventuel succès de fréquentation d'un pareil musée. Il veut également savoir en quoi cela va apporter quelque chose de plus par rapport à Bâle.

M. Berlie dit que Bâle a une jolie fréquentation.

M. Schaetti constate qu'il faut mettre de l'argent pour avoir des résultats. Il relève que Bâle a fait appel à Herzog De Meuron, cabinet d'architecture très prestigieux, pour son bâtiment et que Tom Tirabosco va y exposer. Il faut donc investir.

M. Kanaan dit que la situation de la BD est éclatée à Genève. Il faudrait mieux centraliser et avoir un lieu. Aujourd'hui, quand on fait de la bonne animation, on a le public.

Un commissaire dit que le but de la motion est de faire en sorte que le Conseil administratif aborde le sujet; ce sont les magistrats qui doivent épuiser le sujet. Il demande si Bâle a un musée ou uniquement un lieu d'exposition.

M. Schaetti répond qu'ils ont une petite collection.

M. Berlie ajoute que leur manière de fonctionner est de valoriser un artiste. C'est une seule personne qui porte l'exposition.

Le même commissaire reprend la motion. Pour lui, il y a deux axes qui pourraient être dissociés. Il y a l'axe de réouverture du Musée de l'horlogerie. Peut-on le rouvrir, lui redonner une fonction, qui n'est pas forcément la BD, et par ailleurs prévoir un lieu permanent d'exposition de la BD? On peut séparer les deux.

M. Kanaan répond que cela pose divers problèmes: il faudrait reloger les 30 personnes qui travaillent dans l'ancien Musée de l'horlogerie. Les salles de réunion sont très utilisées. Et pour l'ouvrir au public il faudrait savoir pour quel champ. Il rend à nouveau attentif au fait qu'il faut impliquer le Canton. Il ne faut pas qu'il rejette toute la responsabilité sur la Ville de Genève.

La présidente demande quelle serait la manière la plus rapide de voir le projet de la motion se concrétiser. Elle constate que la discussion va un peu dans tous les sens; ainsi quelle serait véritablement la manière la plus rapide de concrétiser ce projet et quelles personnes faudrait-il auditionner?

M. Kanaan répond qu'il serait bien d'auditioner les personnes du milieu concerné, Zep, Tirabosco, etc. Et aussi Roland Margueron, qui fait un gros travail à Papiers Gras, ainsi qu'une personne du SEC. Pour ce qui est de la première question, il ne veut pas donner l'impression que c'est difficile, mais cela implique divers paramètres. M. Kanaan a beaucoup parlé des problèmes par souci de réalisme même si un lieu sur la BD à Genève ferait sens. Il aimerait trouver une solution avec l'ancienne Ecole des beaux-arts.

Une commissaire résume que le papier est la matière la plus difficile à exposer, il faudra donc des dispositions patrimoniales. Et si on des difficultés pour exposer Töpffer aujourd'hui, cette difficulté, on l'aura quel que soit l'auteur contemporain dans un siècle. Au niveau des scénarii, elle comprend qu'il y a des priorités à définir. Pour la question de la transversalité et des nouveaux publics à attirer, elle indique pour illustrer ce point que l'exposition Ai Weiwei au Palais de Rumine à Lausanne a eu un résultat exceptionnel. En effet, c'est l'exemple d'un artiste contemporain qui a investi un lieu ancien en proposant une superbe balade.

M. Kanaan estime que l'exemple d'Ai Weiwei est assez unique dans un contexte et il conclut brièvement le sujet en mentionnant que les institutions doivent effectivement collaborer. Pour des raisons de ressources aussi.

Vote

La présidente demande aux membres de la CARTS s'ils sont d'accord d'auditioner les personnes des milieux concernés.

La demande est acceptée à l'unanimité.

Séance du 28 janvier 2019

Audition de MM. Philippe Chappuis, Tom Tirabosco, Emmanuel Excoffier, auteurs de bandes dessinées, et Roland Margueron, directeur de la Galerie Papiers Gras

M. Tirabosco se présente: il est auteur de BD, enseignant et illustrateur.

M. Chappuis se présente, sous le nom de Zep, comme auteur de BD.

M. Margueron se présente: il est président de l'Association genevoise pour la promotion de la bande dessinée et de l'illustration (AGPI) et s'occupe de la Galerie Papiers Gras.

La présidente remercie MM. Chappuis, Tirabosco et Margueron de leur présence. Elle souligne que le sujet de la motion M-1375 tient à cœur à de nombreuses personnes.

La présidente fait une brève synthèse des travaux déjà menés par la CARTS dans le traitement de cette motion. L'auteur de la motion, M. Simon Brandt, a été auditionné. Ont également été auditionnés le maire M. Sami Kanaan, accompagné de deux de ses collaborateurs, MM. Dominique Berlie, conseiller culturel au SEC, et Nicolas Schätti, conservateur responsable de l'Unité collections spéciales de la BGE. La présidente explique aux auditionnés qu'elle leur donnera quelques pistes, sur lesquelles ils pourront s'exprimer librement. La présidente note que toutes les personnes auditionnées ont relevé l'importance de la BD à Genève. Elle évoque Töpffer, père de la BD, la présence de dessinateurs talentueux, l'existence de prix – dont le Prix Töpffer –, une filière de formation au niveau cantonal à l'Ecole supérieure de la bande dessinée et l'ouverture d'un cours à la HEAD consacré à la BD. Enfin, la présidente relève que le sujet de l'ouverture d'un lieu consacré à la BD est discuté depuis plusieurs années et qu'il fait l'objet d'un consensus non seulement au sein de la Ville de Genève, mais également au niveau du Canton.

La présidente souhaite que MM. Chappuis, Tirabosco et Margueron s'expriment particulièrement sur trois points:

- faut-il un musée ou une maison de la BD?
- quels en seront les objectifs et le champ?
- qu'en est-il du lieu?

La présidente développe brièvement ces trois points. En ce qui concerne le premier point (musée ou maison), elle explique qu'un musée est lié à un patrimoine et a des contraintes plus importantes, notamment en termes de dimension internationale, de gestion et de règles de conservation.

Quant au deuxième point (champ ouvert ou fermé), la présidente souhaite recueillir l'opinion des participants sur la mise en place d'un musée consacré

uniquement à la BD ou, au contraire, un musée avec un champ plus ouvert (BD, dessins animés, romans sous forme de dessins narratifs, éventuellement caricatures ou affiches).

Concernant le troisième point (emplacement), la présidente relève que la motion évoque l'ancien Musée de l'horlogerie. Elle indique néanmoins que le magistrat en charge de la culture semblait estimer que ce bâtiment n'est pas forcément adapté pour des questions de normes d'accueil des collections et qu'il pourrait y avoir un projet comme une extension du MAH.

M. Chappuis souhaite savoir si le magistrat a précisé les raisons pour lesquelles celui-ci avait émis des doutes quant à la conformité du Musée de l'horlogerie. En effet, M. Chappuis relève que n'importe quel lieu demandera un peu d'adaptation.

La présidente indique que ces questions seront essentiellement traitées par le magistrat, les services et le Canton. En effet, le désir que le Canton soit partie prenante de ce projet a été manifesté à répétitions. A cet égard, la présidente note que le projet d'un centre de la BD figure dans le programme de la législature actuelle du conseiller d'Etat en charge du Département de la culture et du sport.

Un commissaire aborde la question de la sécurité du bâtiment. En effet, il relève que M. Kanaan avait insisté sur ce point et note que cet aspect de mise aux normes pourrait être très coûteux.

La présidente remarque qu'il appartiendra au magistrat de gérer ces aspects-ci. Elle souhaite, à ce stade, entendre MM. Chappuis, Tirabosco et Margueron sur les points qu'elle a développés ci-avant.

M. Tirabosco rappelle l'importance de l'aspect patrimonial du projet et de Genève comme centre de la BD en Europe. Pour M. Tirabosco, il manque actuellement un lieu de conservation. Par ailleurs, il s'agirait de mettre en place une véritable collection, qui comprendrait notamment des «auteurs du cru» qui sont nombreux et talentueux. M. Tirabosco mentionne la nouvelle école supérieure de la BD et relève la volonté de mettre en avant et de valoriser ce patrimoine, qui est un patrimoine genevois. Il remarque que la BD a été inscrite au patrimoine immatériel de l'Unesco. Selon lui, la Suisse peut se vanter d'être créatrice de ce mode d'expression, qui est un art en soi. Il mentionne Töpffer. Par conséquent, M. Tirabosco se prononce en faveur non seulement d'un grand lieu d'exposition, mais aussi de conservation.

M. Margueron rejoint M. Tirabosco sur l'aspect conservation. Il note toutefois que ce point devra être discuté avec des institutions déjà existantes, comme la Bibliothèque d'art et d'architecture. En effet, M. Margueron pense que la place manquera dans le bâtiment envisagé. Il souhaite également rappeler la concurrence de la Ville de Lausanne, qui a déjà constitué un très grand fonds de revues

de BD, dont des planches originales. Il évoque qu'une piste pourrait donc être de collaborer avec la Ville de Lausanne. M. Tirabosco remarque par ailleurs que Genève comprend de nombreux collectionneurs, dont certains seraient prêts à prêter, voire à donner tout ou partie de leur collection. Il note que Genève a déjà laissé passer d'importantes occasions, notamment des revues de BD d'avant-guerre, achetées par la Bibliothèque de Lausanne. Il mentionne Töpffer. Par ailleurs, la BD est désormais un mode d'expression reconnu à part entière. Tous les grands éditeurs ont des secteurs de BD. Il trouve dommage que Genève, en tant que patrie de Töpffer, ne dispose d'aucune mise en évidence de son patrimoine.

M. Chappuis fait part d'une anecdote. En entrant dans le Musée de la BD à Séoul, le premier dessin, pour expliquer l'histoire de la BD, est un dessin de Töpffer. Ainsi, les musées à travers le monde voient Töpffer comme une référence, ce que Genève semble oublier de faire. M. Chappuis trouve que le Musée de l'horlogerie présente une taille appropriée. Il note qu'il ne s'agit pas de grandes pièces. Il serait possible d'externaliser la conservation, notamment au MAH. Il remarque toutefois que le sous-sol du Musée de l'horlogerie est équipé pour la conservation. Il y a deux étages: le premier pourrait accueillir les expositions permanentes, le second des expositions temporaires. D'autres musées plus grands, comme le musée de Bruxelles, ont fait face à des difficultés pour renouveler leurs expositions temporaires. Par ailleurs, les combles du Musée de l'horlogerie pourraient être dédiés à la tenue d'ateliers et à l'organisation de rencontres. Enfin, l'emplacement du bâtiment du Musée de l'horlogerie présente l'avantage d'être situé à côté du Muséum d'histoire naturelle (MHN).

M. Tirabosco remarque qu'il ne connaît pas suffisamment bien le lieu. Il rejoint M. Chappuis lorsque celui-ci affirme qu'il n'est pas nécessaire d'avoir d'immenses «white boxes». Il pense que le lieu se prêterait bien au projet. Sur la question du champ d'un Musée de la BD, M. Tirabosco estime qu'il serait préférable de ne pas mélanger les genres. Il relève que la BD est un art séquentiel: comment raconter à l'aide de plusieurs images. Au contraire, le cinéma d'animation se rapproche davantage du cinéma. M. Tirabosco note toutefois qu'il serait envisageable de montrer, lors d'une exposition sur un auteur, son travail dans d'autres disciplines.

M. Margueron mentionne le concept de Kunsthalle. Il entrevoit trois axes pour le futur musée: des événements phares, programmés régulièrement dans l'année, qui attireraient le public; un travail de fond, sur la technique de la BD, avec l'organisation d'ateliers; une collection «classique», sur l'histoire de la BD, mais qui serait continuellement renouvelée. M. Margueron est d'avis qu'il faut un tournus – avec notamment des thématiques et des plaquettes – pour inciter le public à venir redécouvrir le musée. Il met en avant l'importance de l'aspect didactique. Il prend l'exemple de la Galerie Papiers Gras, qui accueille actuellement tous les jours des classes pour une exposition sur les droits de l'enfant. Dans

ce cadre, la BD est un mode d'expression universel, qui permet de faire passer des messages. Enfin, M. Margueron souhaite un projet cohérent, de sorte à éviter une dilution des thématiques et des sujets.

Pour M. Chappuis, le «bon mauvais exemple» est la villa Bernasconi à Lancy, qui alterne diverses expositions sur différentes disciplines et qui n'arrive pas à fidéliser un public. M. Chappuis remarque par ailleurs qu'il existe déjà une Maison du dessin de presse et de la caricature à Morges. Il pense qu'il ne serait pas difficile de remplir un musée qui se consacre uniquement à la BD.

M. Margueron relève qu'il serait tout à fait envisageable de faire une exposition, par exemple pendant un mois, avec un éclairage sur un point particulier d'une autre discipline. Toutefois, pour M. Margueron, le fond doit être clair: la bande dessinée, comme mode d'expression.

M. Chappuis remarque également que le Musée de l'horlogerie présente l'avantage d'un grand jardin. On pourrait ainsi envisager une déambulation entre le MHN et le Musée de la BD.

La présidente invite les auditionnés à faire part de leurs idées, notamment pour accélérer le projet. Elle souhaite également recueillir leurs avis sur l'opportunité d'un champ plutôt ouvert ou fermé.

M. Tirabosco note que la BD est le secteur n° 1 de l'édition et jouit d'un immense public, extrêmement varié. Il regrette que la BD garde la réputation d'être destinée aux enfants. Il met en avant la richesse immense de cet art, de cette capacité à travailler entre le texte et le dessin. Il estime que la BD mérite davantage de valorisation et reste à l'heure actuelle le parent pauvre de plusieurs formes d'expressions artistiques, ce qui est en contradiction avec sa popularité, son immense public et son influence.

M. Margueron est d'avis que le succès de la BD l'a parfois desservi. Il relève qu'il ne s'agit pas que de commercial. Il prend l'exemple de Titeuf, qui est une BD intelligente, avec un énorme succès commercial. La BD est avant tout un mode d'expression.

Questions-réponses

Un commissaire souhaite avoir des précisions sur la distinction entre «musée» et «maison» de la BD.

M. Chappuis remarque que M^{me} Torracinta avait exprimé la volonté de créer une «maison» de la BD.

La présidente explique qu'un musée implique des contraintes liées à un patrimoine, notamment à des dimensions internationales, et à des questions de

conservation. Elle mentionne le fait que, lorsqu'un dessinateur édite à Genève, un exemplaire est conservé dans les fonds. Toutefois, cela n'est pas le cas pour tous les dessinateurs. Par ailleurs, la présidente note qu'il pourrait y avoir moins d'expositions prestigieuses dans une «maison» de la BD.

Un commissaire prend l'exemple de la Maison Rousseau.

M. Chappuis est d'avis qu'une maison, qui ferait de la «résidence» de la BD, présente un intérêt qui est plutôt faible. Il trouve qu'il n'y a pas besoin d'animations autour de la BD, qui se font déjà notamment en librairie.

Un commissaire évoque le succès incroyable de la BD, notamment grâce à la Chine. La BD revêt une très grande importance et elle est dans l'air du temps. Il est d'avis qu'il faut lutter pour obtenir ce musée à Genève. Il mentionne le musée Tintin à Louvain, très interactif, et se demande s'il faudrait également un musée interactif sur la BD à Genève. Par ailleurs, il se demande comment inclure l'aspect pédagogique afin de donner un sens culturel à ce musée.

Selon M. Chappuis, la partie patrimoniale pourrait montrer le passage de Töpffer à aujourd'hui.

Le même commissaire se demande ce qu'il en est des droits d'auteur.

M. Chappuis répond qu'en général une autorisation d'être exposé est signée par les artistes. Il relève que le fait d'être exposé dans un musée ne relève pas d'une démarche commerciale. Il pense que Cheverny fait de l'interactif notamment car ils n'ont pas la possibilité d'exposer des originaux, ce qui ne serait pas le cas pour le Musée de la BD à Genève puisque de nombreux collectionneurs sont disposés à prêter leur collection. Il s'imagine mal que les auteurs et leurs ayants droit demandent des droits d'auteur pour une exposition collective dans un musée.

La présidente mentionne les boutiques de musée, dans lesquelles il serait possible de trouver des planches.

M. Chappuis évoque également la possibilité de publications en cas d'expositions sur une thématique.

Un commissaire comprend que la question des droits d'auteur ne posera donc a priori pas de problèmes.

M. Margueron répond que cette démarche se fait habituellement de manière assez naturelle.

Le commissaire rappelle que la motion est axée sur le Musée de l'horlogerie, non utilisé. Si ce lieu devait ne pas pouvoir être retenu, notamment pour des questions de rénovation et de sécurité, il demande à MM. Chappuis, Tirabosco et Margueron quels sont les risques qu'ils entrevoient en termes de sécurité.

Motion: Musée de la bande dessinée

M. Margueron souligne que le projet doit être exemplaire et que Genève ne pourra pas se permettre de se situer à un niveau inférieur. Il cite Angoulême, que tout le monde connaît en raison de la BD. Il faudra faire à Genève quelque chose qui serve de référence. M. Margueron insiste sur le très grand potentiel de Genève et l'importance de l'aspect didactique. Il est confiant sur le succès qu'un tel projet pourrait avoir. Quant à la conservation et à la sécurité, la question devra effectivement être étudiée attentivement. Il trouverait bien, pour ces raisons de conservation, d'avoir des passerelles avec des lieux déjà existants.

M. Tirabosco est d'avis qu'il faut saisir la chance pour faire un véritable «musée».

Le commissaire demande quels seraient de bons exemples de musées déjà existants.

M. Chappuis mentionne le Cartoonmuseum de Bâle, qui présente un bon volume.

M. Tirabosco est également d'avis que le Cartoonmuseum est un très bon exemple en termes de muséographie, d'accrochage et de valorisation des œuvres.

M. Chappuis propose de demander au Cartoonmuseum leur budget de fonctionnement. Il relève que ce musée accueille trois expositions par année et présente une taille semblable au Musée de l'horlogerie. Le Cartoonmuseum a toutefois la contrainte de petites pièces, ce qui ne serait pas le cas du Musée de l'horlogerie. Il s'agit par ailleurs également d'un ancien bâtiment. M. Chappuis ne comprend donc pas bien quels seraient les problèmes de sécurité supplémentaires aux risques habituels. Il mentionne toutefois l'absence d'ascenseur, qui pourrait poser problème pour les personnes handicapées. Il estime qu'il serait alors question de construire un ascenseur extérieur.

Un commissaire rappelle que la CARTS ne travaille pas encore sur un projet, mais sur une motion qui demande au Conseil administratif de soumettre un projet. Il souhaite souligner l'importance de distinguer, d'une part, la question de principe, soit la création d'un Musée de la BD et, d'autre part, la question de l'emplacement. Il tient à relever que la motion demande la création d'un «musée». Le commissaire remarque que la motion sera probablement acceptée par la CARTS, puis par le Conseil municipal. C'est alors que le Conseil administratif fera une proposition. Le commissaire relève que ce travail se fera en même temps que la réforme sur le MAH. Il évoque ainsi la possibilité de coordonner les deux projets: d'une part, rénover le MAH physiquement et dans ses ambitions et, d'autre part, ouvrir un Musée de la BD. Le commissaire s'interroge sur la manière d'utiliser ce qui se fait au niveau du MAH pour le Musée de la BD. Il demande aux auditionnés quels liens possibles ils entreverraient (géographiquement, budgétairement, administrativement, thématiquement).

La présidente relève qu'il ne s'agirait alors plus d'un musée mais d'une extension du MAH si le Musée de la BD est intégré au MAH.

Le commissaire estime qu'il peut s'agir d'un musée lié au MAH.

La présidente est d'avis que ces questions relèvent de la gestion administrative.

Le commissaire explique qu'il serait plutôt question d'utiliser ce qui se fera pour la réforme du MAH avec des crédits et du personnel supplémentaires pour le MAH et coordonner les deux projets du MAH et du Musée de la BD pour éviter que la création du Musée de la BD ne prenne vingt ans. En effet, le commissaire relève qu'il n'y a qu'une motion à ce stade et aucun projet du Conseil administratif.

M. Chappuis comprend qu'il s'agit d'une question de synergies, soit notamment la manière d'utiliser les forces du budget pour intégrer le projet du Musée de la BD.

La présidente est d'avis que ce commissaire est en train de développer un point de vue sur les synergies et que ces questions relèveront de la gestion administrative.

Une commissaire aborde la question de la conservation. En effet, Töpffer ne peut pas être exposé n'importe comment. Elle indique que M. Kanaan avait fait remarquer lors de son audition que le Musée de l'horlogerie ne peut pas accueillir des collections patrimoniales et ce point pourrait causer de réels problèmes pour les plus vieilles collections.

La présidente rappelle à la commissaire que les auditionnés sont dessinateurs et que M. Kanaan avait peut-être d'autres objectifs dans ses réponses.

La commissaire aborde la question de séparer la collection. En effet, le MAH possède déjà une partie de la collection de la BD. La commissaire se demande s'il ne faudrait pas, d'une part, avoir des collections contemporaines qui seraient rapidement renouvelées dans le nouveau Musée de la BD et, d'autre part, laisser la partie plus ancienne – notamment avec Töpffer – au MAH.

M. Chappuis est d'avis qu'il serait dommage de séparer les collections.

Quant à M. Tirabosco, il trouve qu'il serait dommage que le Musée de la BD soit uniquement un secteur du MAH.

La même commissaire comprend qu'il existe non seulement des collections dans des fonds publics mais aussi des collectionneurs privés à Genève, ce que M. Margueron confirme. Elle se demande par ailleurs s'il est possible de vivre de la BD. Elle se demande également de quelle manière s'organise le métier d'auteur de BD (par exemple en association ou en corporation) et quel serait alors un interlocuteur possible pour la réalisation du projet de Musée de la BD. Enfin, elle s'interroge sur l'opportunité d'avoir un conservateur spécifique à ce projet.

M. Tirabosco indique qu'il existe une association des auteurs suisses de BD, la Swiss Comics Artists Association (SCAA). Par ailleurs, il remarque qu'il est difficile de vivre de la BD, au même titre qu'un auteur de littérature ou qu'un artiste peintre. Il s'agit d'un métier précaire et les droits en termes de chômage ne sont pas les mêmes que ceux des comédiens. Il n'y a aucune ordonnance émise qui fixerait le métier de dessinateur, au contraire du métier de luthier, par exemple. M. Tirabosco note que pour pouvoir vivre de la BD il faut soit vendre beaucoup, soit diversifier son travail. Il explique que l'école supérieure de la BD s'efforce aussi de donner des outils aux étudiants afin que ceux-ci puissent notamment amener, avec le dessin, un supplément à la communication visuelle. Il précise que lui-même a vécu pendant dix ans de la BD et qu'il est devenu enseignant à l'école supérieure de la BD lorsqu'il a voulu s'orienter vers du moins «commercial».

M. Chappuis relève que l'interlocuteur idéal serait la SCAA.

La commissaire se demande s'il faudrait un conservateur spécifiquement attaché pour ce musée.

M. Tirabosco répond qu'il s'agirait effectivement de nommer un directeur-conservateur.

La commissaire demande quel devrait être le pourcentage d'un tel poste.

M. Chappuis répond qu'au Cartoonmuseum de Bâle la personne occupe un plein temps. Par ailleurs, d'autres personnes travaillent avec elle à temps partiel.

Une commissaire remarque que le dessin a été considéré pendant des siècles comme un art mineur et préparatoire pour les tableaux. Sur un point de vue pratique et financier, la commissaire cite le MAMCO qui fonctionne bien. Elle souhaite savoir si MM. Chappuis, Margueron et Tirabosco ont été approchés en tant qu'auteurs et galeries et si des collectionneurs privés ou des mécènes seraient disposés à donner leur collection et de l'argent pour créer un Musée de la BD.

M. Margueron répond qu'il y a les moyens de remplir un musée en termes d'œuvres, mais qu'il faut la volonté de créer ce musée. Il pense que, dès qu'il y aura un projet un peu plus concret, les intéressés se manifesteront et l'on sera surpris par l'engouement que ce projet suscitera. Il prend l'exemple de Dominique Radrizzani, dans un premier temps directeur au Cabinet des dessins à Genève, puis directeur du Musée Jenisch, enfin dans la BD. M. Margueron remarque que des personnes comme M. Radrizzani seraient disposées à travailler sur ce projet, tout en notant que celui-ci est désormais sur le projet à Lausanne. Il ne faut donc pas attendre trop longtemps. Sur la question du financement, M. Margueron pense que la levée de fonds ne pose pas de problème, mais il faut une volonté clairement définie de la part de la Ville. M. Margueron relève qu'il connaît des personnes qui accepteraient de participer au projet autant en termes de financement que de contribution au fonds.

M. Chappuis remarque qu'il faudrait une libre circulation des pièces entre le MAH et le Musée de la BD et qu'il ne faudrait donc pas que le MAH retienne des pièces. Par ailleurs, M. Chappuis souligne qu'il s'agirait également de tenir compte d'une coordination avec le Canton, qui a exprimé le souhait de faire une Maison de la BD.

Un commissaire demande aux auditionnés s'ils seraient prêts à présider un tel projet.

M. Chappuis répond que le directeur du Musée de la BD ne devrait pas être un auteur. Pour mener à bien le projet, il faudrait plutôt une personne avec un certain recul.

Un commissaire revient sur le musée à Lausanne.

M. Margueron indique que le musée à Lausanne dispose déjà d'un fonds, avec une bibliothèque spécialisée dans la BD. Il y a une volonté déjà préexistante à Lausanne, au contraire de Genève, qui n'a pour l'instant que le potentiel de créativité et les auteurs.

M. Tirabosco relève que la scène, les prix et les écoles sont à Genève.

M. Margueron note qu'il y a déjà une histoire récente de la BD, notamment avec le Prix Töpffer qui existe depuis une vingtaine d'années. Il trouve le moment opportun pour réaliser un projet de musée à Genève. Il faut une décision de la part de la CARTS et que cette décision soit publiée.

Le même commissaire se demande si Lausanne souhaite appeler le musée «Musée de la bande dessinée».

M. Margueron répond que tel est le cas.

Un commissaire relève que l'on peut imaginer ce futur Musée de la BD sur un mode de fonctionnement similaire à la Fondation Gianadda, notamment avec une buvette ainsi qu'un aspect pédagogique pour intéresser les enfants.

La présidente remarque que la Fondation Gianadda est un mauvais exemple, car il s'agit d'une fondation privée, qui permet la mise en place rapide de tels projets.

Le commissaire suggère que les auditionnés mentionnent le projet par voie médiatique, afin que le projet soit accéléré.

M. Chappuis note qu'ils en parleront une fois qu'il y aura un projet plus concret.

La présidente rappelle que le Canton est très favorable à ce projet également. Le projet lierait ainsi la Ville et le Canton. Même s'il est positif que Ville et

Motion: Musée de la bande dessinée

Canton soient tous deux favorables à ce projet, la présidente craint que cela puisse être finalement un handicap, avec une situation où chacun se repose sur l'autre. Elle se demande de quelle manière ce projet pourrait effectivement avancer rapidement, notamment quelle serait la personne qui pourrait piloter le projet. Elle évoque notamment une collaboration avec l'école supérieure de la BD. Par ailleurs, elle se demande ce que les auditionnés penseraient d'une collaboration avec la HEAD.

M. Chappuis répond qu'il devra s'agir d'une personne qui connaît le monde de la BD et les acteurs locaux ainsi que les contraintes d'un musée. Il note qu'il serait plus simple de nommer une personne une fois qu'un véritable projet sera proposé.

M. Tirabosco relève que MM. Chappuis et Margueron ainsi que lui-même pourront appuyer l'initiative, mais qu'ils ne sont toutefois pas les mieux placés pour piloter le projet. Il faudra à cet effet un futur conservateur du musée.

M. Margueron évoque deux aspects: la communication et le savoir. Il s'agira de trouver un spécialiste de la BD, qui soit bon pour la communication.

Un commissaire se demande, sur la question de la formation, de quelle manière le musée profitera à l'école supérieure de la BD et inversement et quelles seront les synergies.

M. Tirabosco envisage de nombreuses collaborations possibles. Il est par exemple possible d'imaginer d'exposer dans le musée les meilleurs travaux de fin de formation des élèves de l'école supérieure de la BD.

La présidente remercie MM. Chappuis, Margueron et Tirabosco et espère que le projet d'un Musée de la BD à Genève se réalisera.

Vote

La commission des arts et de la culture vote l'audition d'un représentant du Canton.

Par 10 oui (2 PDC, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 1 S, 1 Ve, 1 PLR) contre 5 non (2 PLR, 3 S), l'audition est acceptée.

Discussions

Concernant la motion M-1375, un commissaire indique que, lorsqu'il s'était proposé rapporteur, il n'avait pas pensé qu'il avait signé la motion.

La présidente relève que le rapporteur de la motion M-1375 est un commissaire du Parti démocrate-chrétien, puis indique que ce point sera vérifié.

La présidente et un commissaire relèvent qu'il y a eu des fuites suite à une séance précédente de la CARTS. Les journalistes étaient au courant de l'ordre du jour, des interventions des uns et des autres et des votes.

Une commissaire remarque qu'il est tout de même possible de communiquer la position de son groupe.

Après les auditions, la présidente souhaite que la CARTS discute désormais de la suite des travaux concernant la motion M-1375. A cet effet, elle suggère d'auditionner un responsable au niveau du Canton. En effet, si le projet se concrétise, il devra être réalisé en lien avec le Canton. Par ailleurs, la présidente souhaite rappeler que remettre aux normes le Musée de l'horlogerie n'est pas très compliqué. La présidente invite ses collègues à se demander si le Musée de l'horlogerie, lieu superbe et magnifique, devrait vraiment être destiné à être des bureaux de fonctionnaires, même si cela semble être le souhait de M. Kanaan.

Une commissaire comprend la préoccupation de la présidente. Elle estime toutefois que, pour que le projet avance, il faut qu'un signal rapide soit donné au niveau de la Ville et renvoyer la motion au Conseil administratif, afin qu'il prenne contact notamment avec le Canton, puis qu'il présente un projet à la CARTS, qui l'étudiera en tant que tel. Par conséquent, à titre personnel, la commissaire se déclare favorable au fait d'avancer sur une décision de principe sur la motion et de laisser au Conseil administratif le soin de contacter le Canton.

Un commissaire est d'avis qu'il faudrait auditionner le Canton, malgré le risque de doublon. Elle évoque, entre autres, les transferts de charges.

Un commissaire rappelle que la CARTS travaille actuellement sur une motion. Comme la commissaire, il se dit favorable à ce que la CARTS prenne une décision de principe sur une motion qui demande au Conseil administratif de présenter un projet. Quant à la question du lieu, il souhaite qu'elle n'entrave pas la question du principe.

La présidente se déclare une nouvelle fois en faveur de l'audition du Canton. Il lui semble que M. Kanaan ne souhaite pas affecter le Musée de l'horlogerie à un futur Musée de la BD. Auditionner le Canton serait une manière de contrecarrer une position peu favorable à l'installation du Musée de la BD dans l'ancien musée de l'horlogerie. Pour la présidente, il faut se battre pour que le Musée de la BD soit réalisé dans l'ancien Musée de l'horlogerie. La présidente rappelle que le bâtiment appartient à la Ville de Genève. Elle craint que ne pas auditionner le Canton puisse créer le risque que le Conseil administratif écarte d'emblée la possibilité de réaliser le musée dans le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie. Elle souligne encore qu'un Musée de la BD dans une annexe du MAH n'aurait pas le même impact.

Une même commissaire évoque le fait que le Canton pourrait peut-être présenter une autre solution que le Musée de l'horlogerie.

La présidente estime que cette éventualité est improbable.

Un commissaire abonde dans le sens de la présidente. Il note que les intervenants ont confirmé que l'ancien Musée de l'horlogerie est un lieu approprié. Il est d'avis qu'il faut se battre pour réaliser le projet de Musée de la BD dans ce lieu.

Un commissaire souhaite rappeler l'histoire de la construction du MAH. Ce musée a demandé près d'un siècle, entre l'idée de construire le musée et son lieu. Trois problèmes se posaient: la délimitation d'un périmètre, le lieu et l'aspect financier. Il trouverait regrettable de reproduire la même erreur. Il pense par ailleurs qu'il est prématuré de s'acharner sur la question du lieu, qui devrait venir par la suite.

Un autre commissaire abonde dans ce sens. Il pense qu'il y aura unanimité à la CARTS par rapport à un projet et un contenu ayant trait à la BD en tant qu'art et fait social et que c'est sur ce point qu'il faut se concentrer. Il relève que les intervenants ont d'ailleurs fait remarquer que les questions de sécurité et de conservation ne sont pas les mêmes que pour d'autres collections du MAH. Pour le commissaire, il s'agit donc avant tout de faire avancer un projet, sans pour autant privilégier tel ou tel interlocuteur. Il se dit favorable à l'audition d'un représentant du Canton, car il ne faudrait pas que la Ville et le Canton soient en concurrence sur ce projet mais bien plutôt qu'ils collaborent.

Une commissaire remarque que les intervenants ont relevé l'importance d'avoir un lieu séparé et le fait que le musée devra viser l'excellence qui doit notamment passer par une identification forte. Les intervenants ont par ailleurs vanté les avantages du Musée de l'horlogerie pour accueillir le Musée de la BD, avantages qu'ils ont présentés de manière convaincante, notamment en ce qui concerne l'emplacement. Elle estime que les efforts devront se concentrer sur la réalisation du Musée de la BD dans le Musée de l'horlogerie, qui ne devrait, selon elle, pas être destiné à des activités administratives de la Ville. Elle trouve que la piste du Musée de l'horlogerie devra être explorée en premier lieu. Elle observe également que le Cartoonmuseum de Bâle se trouve dans un bâtiment gothique. Cette commissaire se déclare en faveur de la proposition de la présidente: elle souhaite qu'un représentant du Canton soit auditionné et qu'une collaboration se fasse en amont.

Un commissaire trouve convaincants les arguments de la présidente. Selon lui, il n'y a pas d'urgence et il vaut la peine d'étudier la réalisation du projet d'une manière plus approfondie.

Séance du 18 mars 2019

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale (DCS)

La présidente évoque les précédentes auditions relatives à la motion M-1375. Lors de son audition, M. Kanaan a précisé que ce sujet est discuté en Ville de Genève depuis plusieurs années, car il y a un ancrage très important de la bande dessinée à Genève, Töpffer étant considéré comme le père de la BD. Au niveau cantonal, il existe des filières de formation avec l'Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration et à la Haute école d'art et de design de Genève (Head-Genève). M. Kanaan avait également indiqué qu'un projet de centre ou de musée de la BD figurait dans le programme de législature 2018-2023 du Conseil d'Etat. M. Kanaan a informé la commission de l'intérêt de M. Apothéloz pour ce sujet et a vivement conseillé à la commission de l'auditionner. Enfin, M. Kanaan a suggéré à la commission d'associer le Canton à ce projet de Musée de la bande dessinée. La présidente propose donc à M. Apothéloz de s'exprimer à ce sujet, et notamment sur la manière dont il conçoit l'implication du Canton dans ce projet et sur le lieu qui lui apparaît le plus adéquat pour ce musée.

M. Apothéloz remercie les membres de la CARTS de prendre la peine de l'auditionner. Il souligne que le centre BD – plutôt que «musée» de la BD – est un projet particulièrement important pour le Canton. Les origines fortes de Töpffer, que la présidente a rappelées, amènent à se poser la question de la manière de valoriser le fonds incroyable qu'il laissait et qui se trouve principalement en mains de la BGE. D'année en année a été développée la volonté, d'une part, de mieux valoriser le fonds Töpffer ainsi que la BD comme 9^e art et, d'autre part, dans le cadre de la formation, de faire œuvre de pionnier. Ce dernier point est la raison pour laquelle, au sein des HES et du CFP Arts, il y a une filière qui permet à la formation BD d'exister.

Par ailleurs, M. Apothéloz relève que la mobilisation du Canton et de la Ville est aussi et particulièrement due à l'engagements d'artistes – également auditionnés par la CARTS – qui portent l'idée d'une meilleure valorisation des fonds susmentionnés au sein de Genève.

M. Apothéloz souhaite ainsi confirmer l'intérêt du Canton sur un projet de centre de la BD. Par ailleurs, il mentionne la loi sur la répartition des tâches (LRT), qui confie au Canton, de manière exclusive, le soutien au domaine du livre. Dans ce cadre, lorsqu'elle était en charge de la culture, M^{me} Emery-Torracinta avait commencé à développer des partenariats en lien avec le futur centre de la BD. M. Apothéloz confirme l'intérêt politique et culturel fort du Canton.

M. Apothéloz indique qu'il rencontre régulièrement – tous les deux mois – le magistrat, M. Sami Kanaan. Dans le cadre de leurs rencontres, M. Kanaan et

Motion: Musée de la bande dessinée

M. Apothéloz aborde la culture et le sport, afin de travailler à l'élaboration d'une vision partagée dans ces domaines, ce qui n'implique toutefois pas d'être en accord sur tous les sujets. Le projet de centre de la BD a été évoqué à réitérées reprises. D'une part, M. Apothéloz remarque la volonté, de la Ville de Genève et du département de M. Kanaan, de soutenir le projet. D'autre part, en ce qui concerne la LRT-culture, M. Apothéloz souligne la volonté que le Canton prenne le «lead» sur deux aspects du projet, et cela en bonne intelligence avec la Ville. Premièrement, la question des locaux: M. Apothéloz note que le Musée de l'horlogerie a été évoqué; c'est d'ailleurs l'objet de la motion. Deuxièmement, la question du Fonds de Töpffer que détient la BGE et la manière d'organiser les travaux sur cette question.

M. Apothéloz aborde les prochaines étapes qui se dérouleront au sein de son département. Un groupe de travail a été mis en place sous la présidence d'un curateur. Ce groupe de travail a pour mission de réfléchir, d'imaginer, de proposer des éléments qui permettront d'avancer sur la valorisation de l'histoire de la BD, en tant qu'histoire et tradition vivante de la culture genevoise, ainsi que sur la manière de rendre visible la création artistique actuelle. Ce groupe abordera également la question de la valorisation et de l'accessibilité du Fonds Töpffer. M. Apothéloz évoque la composition de ce groupe de travail, sous la présidence de M. Maret, qui réunit une série d'acteurs, notamment MM. Philippe Chappuis et Tom Tirabosco, plusieurs experts de la BD ainsi que M. Frédéric Sardet, nouveau directeur de la BGE. M. Apothéloz précise que M. Chappuis a été l'un des initiateurs du projet et que M. Tirabosco enseigne au CFP Arts. Par ailleurs, la représentation de la BGE dans ce groupe de travail a été validée par le magistrat, M. Sami Kanaan. Font également partie du groupe un représentant de la HEAD et un représentant de l'École supérieure de bande dessinée et d'illustration. M. Apothéloz remarque aussi que plusieurs éditeurs genevois sont spécialisés dans la bande dessinée.

M. Apothéloz évoque l'objectif qu'il a fixé au groupe de travail: étudier, sous la forme d'un cahier des charges, de manière précise, les étapes du projet de centre de BD ainsi que les questions de son financement et de son emplacement. L'échéance est fixée à la fin août 2019. Les conclusions du groupe de travail permettront de développer le point de vue et la vision du DCS quant à ce projet.

M. Apothéloz fait une synthèse en trois points. Premièrement, il affirme à nouveau l'intérêt du Canton sur le projet. Deuxièmement, il confirme la volonté d'engager des travaux pour que ce projet puisse se concrétiser. Il précise toutefois qu'il s'agit d'attendre le rapport du groupe de travail, afin de disposer de davantage d'éléments. Troisièmement, M. Apothéloz relève la volonté du Canton de collaborer avec la Ville, notamment sur les questions d'emplacement d'un centre de la BD. Certains considèrent l'ancien Musée de l'horlogerie comme idéal, d'autres l'estiment déjà trop petit. Si la Ville de Genève confirme son souhait de collaboration avec la mise à disposition d'un de ses biens immobiliers, cet élément sera certainement important pour ce projet.

M. Apothéloz revient sur les invites de la motion. Sur la première invite, à savoir «affecter le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie à une activité ouverte au public», M. Apothéloz ne pourra se prononcer qu'une fois que le groupe de travail aura rendu son rapport. Sur la deuxième invite, soit l'étude de la possibilité d'ouvrir un Musée de la BD, M. Apothéloz relève qu'il ne s'agira pas d'un musée, mais d'un projet qu'il qualifie de «plus dynamique et de plus accessible».

La présidente remercie M. Apothéloz pour sa présentation précise et succincte.

Une commissaire remercie M. Apothéloz pour sa présentation ainsi que pour sa confirmation de l'intérêt du Canton. Elle constate que pour l'instant c'est encore très général. M. Apothéloz a parlé d'études menées en vue de cette réalisation. Il a également évoqué la problématique de la LRT et le fait que la charge, en ce qui concerne le livre, appartient au Canton. Cette même commissaire demande donc à M. Apothéloz quel montant destiné à ce projet est envisagé. Il peut s'agir de construire le musée ou de rénover un espace déjà existant, même si ce n'est pas le Musée de l'horlogerie, ainsi que des frais de fonctionnement qui peuvent être entièrement à la charge du Canton ou être délégués en partie.

M. Apothéloz répond que l'une des missions du groupe de travail sera précisément d'aborder les questions de financement du projet. Il évoque différents points qu'il s'agira de clarifier:

- le dispositif sera-t-il uniquement cantonal?
- le dispositif sera-t-il privé et public?
- si le dispositif est public, la Ville sera-t-elle incluse?
- si le dispositif est cantonal, la Ville souhaiterait-elle participer?

M. Apothéloz relève qu'il a cru comprendre que M. Kanaan avait d'autres objectifs en matière de financement de la culture en Ville de Genève et que la mise en place d'un tel dispositif, à la seule charge de la Ville, ne figurait pas parmi ses priorités premières. Il confirme une nouvelle fois l'intérêt du Canton pour le projet et souligne que les études sur ce projet n'en sont qu'à leurs débuts aux niveaux technique et de stratégie financière. Les discussions entre la Ville et le Canton se poursuivent au sujet de la collaboration de la Ville de Genève à ce projet sur les aspects d'aménagement, de rénovation et de fonctionnement.

À une question d'une commissaire, M. Apothéloz répond qu'à ce stade du projet tout reste ouvert.

La même commissaire aborde la question du lieu et demande si un autre espace est actuellement envisagé.

M. Apothéloz explique que la recherche de locaux ne fera pas partie des missions du groupe de travail. Néanmoins, le groupe de travail étudiera la question

de savoir si le Musée de l'horlogerie correspond aux objectifs du projet. M. Apothéloz évoque l'expérience bâloise et explique qu'il s'agira notamment de déterminer s'il faut s'en inspirer, de quelle manière, à quel point. M. Apothéloz conclut en expliquant qu'il préfère, à ce stade, rester ouvert également à de nombreux scénarios, outre celui du Musée de l'horlogerie, afin d'atteindre au mieux les objectifs de ce projet qui permettra de positionner Genève dans le domaine de la BD. M. Apothéloz se réfère aux festivals d'Angoulême, du Valais, de Lausanne. M. Apothéloz rappelle que les travaux sur ce projet n'en sont qu'à leurs débuts.

La commissaire demande à M. Apothéloz si cet objet influencera d'autres objets en cours pour la loi sur le transfert des charges. Elle évoque la question de l'Opéra.

M. Apothéloz répond qu'il a déjà introduit, dans le plan décennal des investissements du Canton, un montant, afin de réserver une place à ce projet dans les investissements.

Bien qu'elle puisse être perçue comme redondante, un commissaire souhaite aborder la question de l'emplacement. En effet, tous les groupes ainsi que les acteurs concernés s'entendent sur la volonté de redonner une dimension à Genève dans le domaine de la BD, avec un centre ou un musée. Toutefois, il constate que cette volonté se heurte à des questions de coûts et d'emplacement. Il remarque que M. Kanaan ne semblait pas favorable à la possibilité d'utiliser l'ancien Musée de l'horlogerie, en faisant valoir des questions de rénovation et de normes. Le même commissaire relève par ailleurs que l'ancien Musée de l'horlogerie est occupé par certains services de M. Kanaan. Le même commissaire note que des artistes ont souligné que le lieu était propice pour accueillir le futur centre de la BD, car il se situe à côté du MHN. De plus, certains l'assimilent, symboliquement à une sorte de château de Moulinsart! Le même commissaire souhaite, par conséquent, connaître la vision de M. Apothéloz au sujet de l'emplacement.

M. Apothéloz explique qu'il s'agit de travailler, en premier lieu, sur le «quoi», avant de s'intéresser, ultérieurement, au «comment» qui comprend le lieu. En effet, il faut d'abord savoir ce que l'on souhaite faire. Ensuite, le dispositif nécessaire pourra être développé en fonction de ce que recouvre le «quoi» ainsi défini. M. Apothéloz ne peut donc pas répondre à la question du commissaire, car le lieu qui sera retenu dépendra fortement de l'ampleur donnée à ce centre de la BD. Il précise que le Musée de l'horlogerie reste une option.

Un commissaire remercie M. Apothéloz de sa précision sur le rapport entre le contenant et le contenu. Il relève que cet élément était un des défauts du projet de rénovation du MAH. Le débat s'est beaucoup concentré sur le contenant avant même d'évoquer le contenu de ce nouveau musée. Cela a pu contribuer à couler le projet. Pour le nouveau projet, les discussions portent aussi sur le contenu. En ce qui concerne la préférence exprimée par M. Apothéloz sur un centre plutôt

qu'un musée, le même commissaire relève que la motion se focalise à la fois sur un lieu, le Musée de l'horlogerie, et sur un musée. Un centre lui apparaît avoir une ambition plus large qu'un musée. Il ne comprend pas seulement une exposition de planches, de dessins, d'éléments du patrimoine. Il se demande si sont déjà ressortis des discussions du groupe de travail des éléments sur la fonction du centre, en termes, par exemple, de formation, de débats, de liens interdisciplinaires entre la BD et les autres formes d'expression artistique. Ces éléments permettraient éventuellement d'opérer le choix entre centre et musée.

M. Apothéloz répond que, à ce stade, le souhait est d'élargir l'idée d'un centre de la BD, par exemple avec de la médiation culturelle en expliquant la manière dont la politique du livre peut se concrétiser également dans la BD. Il est également question de s'intéresser à la problématique de l'accès à la culture, respectivement à l'écrit. M. Apothéloz explique par ailleurs que le cahier des charges demande également d'estimer la capacité de créer du débat et de l'animation autour de la BD, notamment par la présence d'invités. En revanche, pour l'instant, il n'est pas envisagé de faire du centre de la BD un lieu d'enseignement.

Le même commissaire demande si les membres de la CARTS pourraient avoir accès au cahier des charges.

M. Apothéloz répond qu'il en donnera volontiers une copie.

Un commissaire apprécie la volonté du Canton d'avancer sur ce projet. Il se prononce également en faveur d'un centre. La commission a toujours soutenu un projet pour la bande dessinée et l'idée que Genève soit un centre reconnu pour la BD. Il trouve donc que le mot «centre» correspond bien avec le projet. Il demande que la CARTS soit informée régulièrement des travaux du groupe de travail. Par ailleurs, il s'interroge sur les relations que ce futur centre pourrait avoir avec le public.

A cette dernière interrogation d'un commissaire, M. Apothéloz répond que l'un des aspects du mandat du groupe de travail sera effectivement de s'intéresser aux aspects relatifs à la relation avec le public. Ainsi la manière d'aborder les différents publics cibles, la définition des activités à proposer pour répondre à leurs besoins ou encore le choix d'un concept de médiation culturelle seront discutés au sein du groupe de travail. A la première question d'un commissaire, M. Apothéloz explique qu'il reviendra volontiers à la CARTS pour présenter le rapport du groupe de travail une fois ce rapport adopté par le Conseil d'Etat. Toutefois, il n'informerait pas la CARTS de manière régulière de l'avancée des discussions. D'une part, puisque celles-ci sont en constante évolution. D'autre part, car une validation du rapport par le Conseil d'Etat est nécessaire.

Un commissaire remercie M. Apothéloz pour sa présentation. Il souhaite savoir si ont été associés, dans le groupe de travail, les acteurs qui ont un rapport avec la BD.

M. Apothéloz confirme que c'est le cas. Ce groupe comprend les auteurs de BD, M. Chappuis et M. Tirabosco, le directeur de BD-FIL à Lausanne, un expert belge, deux représentants de la CFP Arts et de la HEAD, un collaborateur de l'Office cantonal de la culture et du sport et, pour la Ville de Genève, M. Sardet.

Une commissaire souligne qu'il est agréable et réjouissant de voir que le Canton s'intéresse de manière dynamique à une proposition culturelle et crée un groupe de travail. Elle remarque que depuis plusieurs années l'établissement de liens entre la Ville et le Canton, en termes de culture, est recherché. Dans le cadre de ce projet, elle se demande ce qui sera attendu de la Ville et quel sera son espace d'action et de responsabilité, puisque le livre revient au Canton.

M. Apothéloz entrevoit deux hypothèses de collaboration entre le Canton et la Ville. D'une part, une collaboration est envisageable si le lieu retenu est un bâtiment de la Ville. D'autre part, la collection de la BGE et son apport dans le projet peuvent également fonder une collaboration.

La commissaire se demande si une collaboration serait également envisagée au moment de l'exploitation du centre.

M. Apothéloz remarque qu'a priori la Ville de Genève ne semble pas très enthousiaste à l'idée de financer le projet pour l'instant, ce qui est logique, puisque ce domaine relève de la compétence du Canton. En revanche, l'apport en nature que pourrait représenter la mise à disposition d'un bâtiment serait l'occasion de collaborer avec la Ville. Le Canton pourrait aussi envisager des travaux pour un bâtiment qui appartient à l'Etat.

Un commissaire s'interroge sur l'intérêt que suscite le projet auprès du secteur privé.

M. Apothéloz confirme l'intérêt du secteur privé, essentiellement sur deux domaines: l'aspect du patrimoine, avec la valorisation du fonds, et le monde des éditeurs. A Genève, il existe aussi un riche réseau d'éditeurs très pointus en matière de bandes dessinées.

Un commissaire demande s'il est envisageable de mettre en place, pour ce centre, une structure paritaire Ville-Canton, à l'instar de l'ancienne Fondation d'art dramatique de Genève. Des représentants de la Ville et du Canton siègent dans cette fondation de droit public, mais cette fondation n'est dépendante ni d'une entité ni de l'autre. Une telle structure permettrait de créer des liens entre la BGE, qui est un service municipal, et la politique du livre, qui est cantonale.

M. Apothéloz se dit très ouvert à l'idée d'une collaboration, quel qu'en soit son mode. Si le Canton devait décider de participer au financement du GTG ou de la Nouvelle Comédie, la question de la participation du Canton dans les organes de gouvernance se poserait forcément. Ce n'est pas parce que le Canton aurait

un ou plusieurs sièges à disposition que la situation devrait être mal comprise. Le travail dans le cadre de la LRT a concentré les aigreurs autour de la capacité d'avoir du pouvoir sur l'un ou sur l'autre. M. Apothéloz souhaite sortir de cette perception, et être davantage complémentaire que subsidiaire.

Un commissaire se demande si un centre de la BD recouvre une conception plutôt étroite ou plutôt élargie. Il évoque des éléments patrimoniaux, comme le domaine très important des affiches. Par ailleurs, il se demande également si le mandat confié au groupe de travail prévoit des interactions avec le MAH, ses experts et sa politique muséale.

M. Apothéloz estime qu'il n'est pas possible de rendre les choses distinctes puisque, par exemple, le fonds Töpffer et une magnifique collection d'iconographie, avec des affiches, se trouvent à la BGE ou au MAH. M. Apothéloz conserve une vision large pour ce centre, précisément pour savoir jusqu'à quel point il est possible d'aller, quitte à se recentrer par la suite sur une conception plus étroite, si l'on estime qu'il n'est pas opportun de déplacer ces fonds. A ce moment, la question se posera et la solution la plus efficiente sera retenue, afin d'assurer une cohérence au projet. On se posera la question, via la LRT, sur la BGE, mais cela prendra beaucoup de temps.

La présidente souhaite avoir des précisions sur la terminologie. M. Apothéloz semblait trouver qu'un musée pouvait manquer de dynamisme. La présidente estime qu'on peut mettre la définition que l'on souhaite. Un musée peut être extrêmement dynamique. La manière dont on reçoit le mot a son importance. Les dessinateurs de bandes dessinées penchaient plutôt en faveur d'un musée, qui fait plus prestigieux. Bien évidemment, lorsqu'il est question de musée, l'aspect patrimonial et de conservation s'impose. Les termes «maison» ou «centre» ont peut-être moins de panache et seront moins plébiscités. Avec le terme «musée», il ne serait pas possible de faire payer des entrées, alors que, dans le cadre d'une fondation, cela est possible.

Pour M. Apothéloz, cette question a plutôt été abordée sous l'angle de l'accès à la culture. Un frein, conscient ou inconscient, peut apparaître face à un musée. Travailler autour d'un centre permet une autre forme de communication. Etant donné l'avancement du projet, la question de la gratuité ou non semble prématurée. M. Apothéloz craint de s'être mal exprimé au sujet du manque de dynamisme d'un musée. Il y a effectivement des musées très dynamiques. Mais, dans l'inconscient collectif, la question des musées peut engendrer des mécanismes de réserve. Les bédéistes parlent d'un musée et d'un centre. Mais, pour l'instant, l'important est de choisir de quelle manière le fonds va être valorisé, de savoir de quelle manière l'accès à la culture va être dynamique, posé et aisé. Il est essentiel de disposer d'un lieu où est possible la médiation culturelle autour de l'écrit et de l'illustration.

Motion: Musée de la bande dessinée

La présidente revient sur les propos de M. Apothéloz lorsqu'il souligne l'importance de savoir ce que l'on veut avant de définir comment y parvenir. Les bédéistes auditionnés ont évoqué l'éventualité de consacrer une partie du MAH, après sa rénovation, à la bande dessinée. Mais cette solution n'aurait pas le même impact que de disposer d'un lieu indépendant, et les bédéistes semblaient attachés à un tel lieu.

M. Apothéloz confirme que disposer d'un lieu unique pour la bande dessinée est l'optique privilégiée pour l'instant. La collaboration avec la BGE et le MAH serait renforcée, le cas échéant. Mais l'idée de base est de rechercher un lieu consacré à la bande dessinée.

La présidente résume les propos des bédéistes auditionnés, qui plaident en faveur du Musée de l'horlogerie. Il est évident que le choix dépendra des résultats des travaux du groupe de travail constitué pour ce projet. Quant à M. Kanaan, il estimait que la conservation ne serait pas appropriée dans ce lieu. Selon les bédéistes auditionnés, les œuvres de Töpffer pourraient rester à la BGE et certaines pièces pourraient être sorties pour des expositions. Le premier étage pourrait accueillir les expositions permanentes. Le second étage pourrait être dédié aux expositions temporaires. Les combles pourraient être destinés à des ateliers, des rencontres, des projets pédagogiques.

M. Apothéloz remarque que les bédéistes travaillent sur ce projet depuis 2014 et se projettent effectivement, pour l'instant, dans ce lieu. Mais, si un autre lieu leur est proposé, ils seront certainement ouverts à la discussion.

La présidente demande à quel moment se posera la question de faire appel à des mécènes pour qu'ils participent en partie au financement, par exemple dans le cadre d'un partenariat public/privé et en collaboration avec la Ville.

M. Apothéloz indique qu'un des mandats du groupe de travail est d'étudier la question du financement. Ce groupe est chargé de faire des propositions. Lorsque M. Apothéloz recevra le rapport, il étudiera toutes les possibilités.

Discussions

Un commissaire du Parti libéral-radical se pose la question de l'opportunité de voter cette motion, alors qu'un groupe de travail cantonal étudie le même sujet et doit rendre ses conclusions dans un peu plus de cinq mois. Geler la motion jusqu'au 30 août serait peut-être une bonne solution. Le magistrat vient d'informer la CARTS que le rapport doit lui être remis à ce moment-là. Ce même commissaire propose donc d'attendre la rentrée de septembre pour décider de la suite à donner à cette motion.

Un commissaire du Parti socialiste arrive à la même conclusion que le commissaire Parti libéral-radical, mais avec un chemin différent. Il ne pense pas qu'une décision de la CARTS sur cette motion influence le groupe de travail cantonal. Quelle que soit la décision, ce groupe poursuivra son travail. Il craint que, si la motion est votée maintenant, elle n'apparaisse vide, voire inutile. Cette motion formule des demandes relativement précises au Conseil administratif, et ce dernier répondra qu'il attend les résultats du groupe de travail pour y répondre. Il y a donc le risque de voter pour rien.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce qu'elle est d'accord à la fois avec le commissaire libéral-radical et le commissaire socialiste. Elle trouve également qu'il est opportun d'attendre les conclusions du groupe de travail avant de voter. Le cas échéant, il faudra amender la motion, selon le contenu du rapport. De plus, le lieu proposé sera peut-être un autre bâtiment. La même commissaire estime logique d'attendre la fin de l'été.

Un commissaire démocrate-chrétien ne partage pas l'avis des précédents intervenants. Il trouve que la motion M-1375 est claire, nette, précise. Elle est en attente depuis longtemps et ses propositions sont simples et concrètes. Il prend note qu'un groupe de travail va émettre des avis. Selon lui, les travaux de ce groupe vont durer au moins six mois, voire davantage. La proposition de rénover le Musée de l'horlogerie est une idée intelligente. Certes, la question du financement va se poser. Mais le projet est ciblé. Ce n'est qu'une motion, et le Conseil administratif pourra répondre qu'il attend les conclusions du groupe de travail pour se déterminer. Il pourrait y avoir un musée et un centre pour la BD, qui seraient deux entités différentes. Töpffer pourrait être exposé dans un petit musée simple, mais à son nom. Cette motion, très bien formulée, présente des arguments qui apparaissent justifiés à ce commissaire.

Une commissaire du Parti socialiste partage l'avis des deux premiers orateurs et estime que retravailler au mois d'août sur cette motion pourrait être un levier pour lui donner une nouvelle impulsion, selon les recommandations du groupe de travail. Elle est d'avis qu'il serait intéressant de reprendre cette motion à ce moment-là.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense qu'il faut attendre pour voter cette motion pour une raison d'engagement de la Ville. Si elle est votée maintenant, le Canton demandera à la Ville de payer ce qui sera proposé dans la motion. Le magistrat, M. Apothéloz, semblait de bonne composition en indiquant que des réflexions, au niveau cantonal, étaient menées sur le plan des investissements qui, pour une fois, n'étaient pas à la seule charge de la Ville. La commissaire avoue son étonnement en entendant les propos de M. Apothéloz au sujet des investissements à la charge du Canton. Elle trouverait regrettable, alors que, pour une fois, la charge financière d'un projet ne repose pas seulement sur la Ville, de voter

cette motion et de devoir ensuite en assumer le coût. Elle propose donc d'attendre avant de voter cette motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rejoint la position de la commissaire du Parti libéral-radical et celles de plusieurs préopinants et pense que la CARTS peut se permettre de geler cette motion. Pour être réaliste, l'ordre du jour du Conseil municipal est tellement gigantesque que les résultats du groupe d'étude seront disponibles bien avant que cette motion, si elle est adoptée ce soir, ne puisse être traitée en plénum. Elle partage également l'avis exprimé sur le financement et trouve cet élément primordial. Le magistrat préconise de disposer d'un projet avant de trouver un lieu. Selon la commissaire, les choses ne se passent pas souvent ainsi. Elle attend avec intérêt ce qui va sortir du groupe d'étude. Elle cite l'exemple du groupe d'étude sur le MAH visant à relancer un projet suite à un échec. C'est une manière politique d'aborder la question. Dans la réalité des faits, c'est bien de mentionner la LRT, lorsque cela arrange. La commissaire relève que dans la nouvelle Constitution votée il y a une dizaine d'années il existe une loi qui demande au Canton de s'engager plus en matière culturelle, et le Canton n'a fait que se désengager. La Ville a d'importants projets culturels en travaux, comme l'agrandissement du MAH. Si le Canton veut négocier pour des bâtiments elle n'y est pas opposée. Pour la motion, elle est d'avis d'attendre. Si le Canton a le domaine des livres à sa charge, il n'y a pas de raison de se précipiter dans ce projet et de devoir le financer. Elle suggère donc d'attendre les propositions du Canton.

La présidente, du Parti libéral-radical, annonce ne pas partager l'avis de son groupe. Elle lit la première invite: «d'affecter le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie à une activité ouverte au public». Pour la présidente, cette première invite, de portée générale, ne se réfère pas explicitement à un Musée de la BD. Elle trouve cette invite intéressante et de nature à inciter le magistrat à commencer à faire le deuil de ce bâtiment. La présidente considère effectivement que la transformation de ce bâtiment en bureaux est un scandale. Par ailleurs, elle estime que le gel de la motion enverrait un mauvais signal: il pourrait apparaître que le Conseil municipal renonce à requérir quoi que ce soit. La deuxième invite demande «d'étudier la possibilité d'y ouvrir un Musée de la bande dessinée». Là encore, il n'y a aucune exigence. Quant à la troisième invite relative aux crédits nécessaires, elle suggère de rajouter un amendement proposant de «concrétiser ce projet de musée suite aux résultats fournis par le groupe de travail du Canton». Ainsi le délai souhaité par la commission serait clairement signalé. Il ne s'agit pas de se faire d'illusions: si la Ville ne classe pas cette demande, ce sera en raison de la proximité avec les élections. La présidente pense qu'un signal fort serait donné à la Ville si un amendement, proposant d'attendre les résultats des travaux effectués par le groupe de travail cantonal, est rajouté. Elle regretterait que la Ville se repose sur ses lauriers en attendant que le Canton effectue le travail, parce que le Conseil municipal ne présente aucune demande à ce sujet. Elle considère que

cette motion est forte et réalisable. Aucun lieu n'est imposé. La présidente pense qu'il est dommage de geler cette motion.

Pour aller dans le même sens, le commissaire du Parti démocrate-chrétien propose de supprimer la troisième invite, du moment que la commission est en attente des résultats du groupe de travail. Il fait remarquer qu'il n'est pas toujours question des crédits nécessaires dans une motion. D'ailleurs, il trouve étonnant que cette motion demande que «tous les crédits nécessaires» soient mis à disposition. Pour ce même commissaire, il est important de garder les deux propositions, à savoir celle d'affecter le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie à une activité ouverte au public et celle d'étudier la possibilité d'y ouvrir un Musée de la bande dessinée», sous réserve du travail effectué par le groupe ad hoc. Ainsi la motion est traitée, et l'on évite de la couler.

Plusieurs participants réfutent vouloir couler cette motion.

La présidente propose de passer aux votes. Elle va soumettre aux suffrages la suppression de la troisième invite et l'amendement suivant: «dans la réalisation de ce projet – musée, fondation ou centre – collaborer avec le Canton et attendre les résultats du groupe de travail cantonal piloté par le Conseil d'Etat».

Un commissaire du Parti socialiste s'interroge sur le bien-fondé de cet amendement, alors que la majorité de la commission souhaite précisément «attendre les résultats du groupe de travail».

Plusieurs commissaires suggèrent de se prononcer d'abord sur la volonté de la commission de voter ou non sur la motion.

Vote

La présidente demande qui est en faveur de voter sur cette motion ce soir.

La majorité de la commission, contre 2 non (PLR, PDC), s'oppose au vote de la motion.

Séance du 8 avril 2019

Audition de M. Benoît Dubesset, président de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), et de M. Matthieu de la Corbière, directeur du Service de l'inventaire de l'Office du patrimoine et des sites (OPS)

La présidente remercie les membres de la CMNS de leur venue et pense que cette audition sera très bénéfique, car la CARTS cite souvent la CMNS. Connaître mieux ses buts et ses règles sera donc très profitable. La CARTS sait que le but premier est de préserver le patrimoine. L'audition de la CMNS est liée à deux

motions à l'ordre du jour de la présente séance. Tout d'abord, la motion M-1372 concerne «Un parcours urbain pour notre passé». La CARTS est consciente qu'en général la CMNS ne peut se prononcer qu'au cas par cas. Mais elle souhaite toutefois recueillir son avis, d'une part, sur cette motion, qui plaide pour une valorisation du patrimoine bâti genevois, ce qui est également le but de la CMNS, et, d'autre part, sur les empreintes au mobilier urbain qui pourraient découler de cette motion. Il s'agirait éventuellement de poteaux ou de panneaux transparents, discrets et réversibles.

La deuxième motion propose la création d'un Musée de la bande dessinée. Pour l'instant, le choix du lieu n'est pas encore arrêté. Le Conseil administratif fera des propositions pour la réalisation de cette motion, si elle est adoptée. Lors de son audition, le magistrat est apparu sceptique sur le choix de l'ancien Musée de l'horlogerie qui, selon lui, n'est pas adapté, car il n'est plus aux normes en termes d'accueil des collections (hygrométrie, etc.). En revanche, les dessinateurs auditionnés considèrent l'ancien Musée de l'horlogerie comme le lieu idéal en termes d'emplacement et de taille. Pour accueillir du public, ce bâtiment nécessiterait des travaux, notamment pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. La CARTS souhaiterait avoir le point de vue de la CMNS sur les travaux qu'elle estimerait envisageables et tolérables. Le sous-sol est-il équipé pour la conservation de pièces et de documents? Quelles transformations la CMNS peut-elle envisager pour les deux étages ainsi que pour les combles?

Avant de passer la parole aux auditionnés, la présidente procède à un tour de table, afin que les participants se présentent.

M. Benoît Dubesset est architecte et l'actuel président de la CMNS. Cette entité renouvelle chaque année sa présidence. Les membres sont nommés pour une période de quatre années par le Conseil d'Etat.

M. Matthieu de la Corbière est historien des monuments au sein de la CMNS et directeur du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire à l'OPS.

Pour éviter les confusions entre les diverses entités, M. Dubesset décrit les différents niveaux. L'OPS a été dirigé durant dix ans par M^{me} Sabine Nemeç-Piguet. Ce service chapeaute le Service des monuments et des sites (SMS), le Service d'archéologie, le Service de l'inventaire. Le SMS est le service le plus important, le bras actif de la protection du patrimoine. Il regroupe 17 collaborateurs. Ils s'occupent des dossiers, des recherches, des différentes activités nécessaires à la conservation du patrimoine. Le SMS a été créé en 1976. Il lui a été confié la mission de procéder à un recensement général du patrimoine du Canton, des plans de sites, des différents éléments pour améliorer le principe de protection du patrimoine. Cette mission a pris beaucoup plus de temps que prévu, elle n'est d'ailleurs toujours pas terminée. La CMNS est beaucoup plus ancienne, puisqu'elle date de 1920. A cette époque, neuf personnes étaient

nommées par le Conseil d'Etat pour veiller aux questions patrimoniales. Ces personnes étaient consultées pour certaines causes, comme la Tour de l'Île. La Charte de Venise a permis de se rendre compte qu'il fallait réagir suite aux nombreuses démolitions des années 1960. L'OPS a été créé suite à la Charte de Venise. La CMNS, bien que datant de 1920, est toujours active. Elle n'est toutefois pas un organe décisionnel. C'est une des principales commissions consultatives auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC), dans le sens où les préavis qu'elle donne sont suivis à 95%, par l'OAC et par les tribunaux, en cas de recours. La CMNS dispose donc d'un certain poids et s'attire par conséquent des ennemis. La CMNS veille à l'application de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), de même que les lois sur les forêts, les eaux. Tous les préavis de la CMNS sont argumentés par rapport à l'application de la loi. La marge de manœuvre est donc assez restreinte. Certes, des dérogations peuvent être accordées, mais elles doivent être clairement identifiées, expliquées, circonstanciées.

Pour revenir aux deux motions, M. Dubesset précise tout d'abord qu'il remplace M^{me} Erica Deuber Ziegler, dont les connaissances urbanistiques et historiques sont exceptionnelles. Dans la motion concernant le Musée de la bande dessinée, nombre d'éléments sont apparus évidents et clairs. Il s'agit d'un bâtiment où il faudrait mettre un équipement public, de type muséal, plutôt que des bureaux pour l'administration. Ce serait favorable pour sa conservation. Il est vrai que ce bâtiment n'est pas très grand, ce qui peut impliquer des contraintes. Le système obsolète de sécurité n'a pas permis d'éviter le vol que l'on connaît. De nombreux travaux seraient à envisager au niveau de la sécurité, de l'accès des personnes à mobilité réduite, des économies d'énergie. Une restauration relativement lourde serait nécessaire. Mais ce lieu fait partie des bâtiments qui méritent d'être rénovés. Et si son utilisation est adaptée, la CMNS est tout à fait favorable à ce type de projets et elle aidera la CARTS à trouver des solutions qui soient architecturalement et patrimonieusement adaptées. La CMNS ne mettra pas de bâtons dans les roues d'un tel projet.

Sur les conseils de M^{me} Erica Deuber Ziegler, M. de la Corbière trouverait intéressant d'envisager de demander une mesure de protection pour le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie, qui le mérite vraiment. Il date de 1835. C'est un bâtiment majeur du quartier. Si un investissement de caractère public est envisagé, une mesure de protection serait adéquate.

M. Dubesset se réfère à la création de l'OPS en 1976. A ce moment, il était prévu que tout le recensement de Genève soit achevé en 2000. Et, aujourd'hui, ce bâtiment n'est pas encore recensé. A ce jour, il ne dispose d'aucune protection. C'est effectivement un paradoxe, puisque, juste à côté, un chalet est, lui, inscrit à l'inventaire. La CMNS, lorsqu'elle se trouve face à de telles incongruités, souhaite demander l'inscription, car cette étape permet de protéger le bâtiment et de

faciliter sa restauration. Par ailleurs, l'Etat peut ensuite intervenir dans les aides à la conservation.

M. de la Corbière estime que, selon le projet envisagé, une visite de la CMNS ne serait pas inopportune. La CMNS pourrait alors constater l'état du bâtiment et donner à la CARTS des indications sur ce qui pourrait être sauvegardé. Il est toujours préférable de prendre la situation en amont plutôt qu'en cours de procédure. Etant donné l'intérêt de l'objet, qui est très ancien et mériterait une mise sous protection, l'envoi d'une délégation de la CMNS est tout à fait envisageable. L'OPS pourrait aussi déclencher une étude historique sur le bâtiment pour avoir tous les éléments qui permettraient de décider de son aménagement futur. Envisager un aménagement sans avoir fait ces premiers constats historiques serait peut-être un peu hâtif.

Un commissaire pose une question factuelle: il souhaite connaître l'affectation de ce bâtiment à l'origine. Etait-ce une maison de maître, une villa d'été, la maison du jardinier?

M. Dubesset se réfère aux indications de M^{me} Deuber Ziegler pour préciser que ce bâtiment est devenu un musée en 1972. Avant, c'était une propriété privée. Il s'agit vraisemblablement d'une donation.

M. de la Corbière rappelle que les connaissances sont très limitées, puisque ce bâtiment n'a été ni étudié ni recensé. Seuls quelques éléments existent sur la datation ou le propriétaire. Il y a, en l'occurrence, toute une connaissance à acquérir.

M. Dubesset estime qu'il est assez extraordinaire, en pleine ville de Genève, qu'un tel objet patrimonial n'ait pas été recensé. Sans doute aurait-il fallu beaucoup plus de personnel pour achever ce travail en 2000, comme initialement prévu. Un recensement systématique est effectué par commune, et il a été commencé par le bout du canton. Géographiquement, Cologny n'est pas encore concerné par ce recensement.

La présidente estime que c'est la preuve que beaucoup d'objets existent à Genève, et que c'est rassurant.

Le même commissaire demande si la maison faisait partie d'un ensemble ayant le même propriétaire, dont le bâtiment du département de la culture et le chalet.

M. Dubesset estime que cela est probable. D'autres éléments devraient aussi être situés à l'emplacement du MHN. C'est là que le travail de l'historien intervient, en remontant à la carte Dufour et à la carte Napoléon. Les éléments du puzzle se mettent en place peu à peu. Il faut aussi effectuer des recherches au Registre foncier. Tout cela prend des mois.

Le même commissaire remarque que l'annuaire genevois de 1920 permet de connaître le propriétaire.

Une commissaire se réfère à l'inscription évoquée par la CMNS et demande de quel registre il s'agit.

M. Dubesset répond qu'il existe diverses mesures de protection, par exemple les plans de sites qui délimitent un quartier. Après une étude historique, on définit des valeurs de bâtiment, ce qui peut être démoli, ce qu'il faut conserver, les aspects naturels, etc. C'est un exemple de mesure de protection. Une autre mesure de protection vise plutôt les bâtiments: il s'agit de l'inscription à l'inventaire. Pour le canton de Genève, il y a quelque 1500 bâtiments. Pour un objet de grande qualité, il existe une procédure de classement. C'est une procédure très rigoureuse. Si un objet est classé, il est alors très compliqué d'intervenir sur ce bâtiment. Ce classement fait référence au classement national. Des collaborateurs de la Confédération viennent ausculter le bâtiment. Dans le cas du temple de la Fusterie, devoir faire des travaux dans ce bâtiment classé prend des proportions compliquées. Par contre, une inscription à l'inventaire présente des avantages. Des bâtiments récents peuvent également y figurer, comme la tour de Rive au boulevard Helvétique.

La même commissaire demande quelle pourrait être l'action du Conseil municipal pour une inscription.

M. Dubesset estime qu'une recommandation du Conseil municipal serait favorable et faciliterait grandement cette inscription. En effet, si le propriétaire initie cette démarche, l'Etat peut alors agir plus vite. L'accord du propriétaire est nécessaire.

M. de la Corbière ajoute qu'une telle inscription à l'inventaire valorise le bâtiment et garantit sa conservation en l'état, en évitant des modifications trop importantes.

Une commissaire se réfère aux propos tenus des auditionnés, selon lesquels l'un des avantages d'une inscription serait de faciliter l'aide financière, notamment du Canton. Elle exprime la crainte qu'une telle inscription limite les possibilités d'aménagement de ce bâtiment, par exemple sa transformation en musée.

M. Dubesset explique que désormais, lors de mesures d'inscription à l'inventaire ou de classement, les bâtiments ne sont plus figés comme c'était le cas il y a une vingtaine d'années, sans se préoccuper de son futur. Aujourd'hui, et c'est le cas du Manhattan, lorsqu'un bâtiment est classé, on se préoccupe de son avenir. En l'occurrence, le projet d'un musée dans l'ancien Musée de l'horlogerie tombe très bien, puisqu'il y a l'idée d'une utilisation future de ce bâtiment patrimonial. La CMNS est très intéressée à participer à cette prolongation.

M. de la Corbière ajoute qu'une mesure de protection garantit aussi une collaboration avec la CMNS et les services concernés en cas d'aménagement. C'est plus constructif que le dépôt d'une simple demande pour une autorisation de construire.

La même commissaire se réfère à l'activité de la CMNS et demande si cette entité a aussi la possibilité, selon la loi, d'examiner l'intérêt patrimonial des bâtiments qui ne sont ni inscrits ni classés.

M. Dubesset précise que le champ d'activité de la CMNS a trait aux zones patrimoniales, par exemple la loi Blondel, soit les bâtiments qui forment un ensemble construit jusque dans les années 1930. Toute la Vieille-Ville fait partie d'une zone patrimoniale. Dans les anciennes fortifications, toute une série de bâtiments vont jusqu'à Carouge et forment un ensemble. On compte aussi le plan de site de la rade, le plan de site des rives du lac, des plans de sites comme les zones 4B protégées dans les villages. M. Dubesset indique que, pour toutes les zones qu'il vient de citer, les autorisations de construire passent par la CMNS pour le contrôle patrimonial.

La présidente évoque la possibilité d'adresser au Conseil administratif une demande spécifique, sous forme d'amendement, qui stipulerait, pour la motion M-1375, que la commission et le Conseil municipal demandent au Conseil administratif de recommander d'inscrire ce bâtiment à l'inventaire.

M. Dubesset estime que le classement est une procédure beaucoup plus lourde. L'inscrire à l'inventaire permet de l'intégrer à un registre. Si son étude historique détermine qu'il a des qualités exceptionnelles, une procédure de classement peut être envisagée. Seuls quelque 200 bâtiments sont classés. Le classement est un stade supérieur, qu'il est difficile de franchir, car c'est beaucoup plus contraignant pour l'utilisation future du bâtiment. Par ailleurs, la Confédération est également partie prenante. D'autres règles s'appliquent que pour la mise à l'inventaire qui conserve une souplesse d'adaptabilité. La procédure est beaucoup moins compliquée.

La présidente estime qu'il est étonnant d'imaginer que ce bâtiment n'est pas inscrit. On peut imaginer que, si un projet de construction prévoyait la destruction de ce bâtiment, la population s'en émouvrait et lancerait un référendum. La population est particulièrement attachée à ce bâtiment. La présidente trouve très intéressant d'entendre les représentants de la CMNS.

M. Dubesset évoque la construction du MHN dans les années 1960 et imagine que, si une telle construction était envisagée aujourd'hui, un plan de site aurait été créé. Et il couvrirait toute la zone jusqu'au bâtiment du département de la culture. La place réservée au musée aurait été définie et le reste du secteur aurait été protégé.

Une commissaire demande si des bâtiments «passent à la trappe» ou subissent quand même, sans être rasés, des saccages. Le périmètre de la Vieille-Ville est classé de fait, mais il y a quand même le cas du MAH, avec le projet Nouvel, et de son extension. Le bâtiment lui-même n'était pas classé, il l'était de fait, parce que

le périmètre le classait, ce qui explique qu'on a pu imaginer une extension. Cela permet des largesses de considération, d'adaptation, d'interprétation.

M. Dubesset indique que le MAH prend en compte une autre problématique. Dans le cas du MAH, il y avait une volonté de la part du Conseil municipal de faire un projet et d'organiser un concours. Du moment qu'un concours d'architecture est organisé sur des zones qui ne sont protégées que par la loi Blondel, des possibilités d'aménagement existent, surtout quand le concours recueille les faveurs de l'ensemble des juges et de l'administration. Une forme d'autorité supplémentaire découle du concours et une rivalité peut s'installer. Le projet Nouvel a beaucoup fait parler de lui à la CMNS. Et c'est la CMNS qui a empêché la surélévation et le remplissage de la cour. Ces deux aspects ont pu être étayés par des rapports historiques.

La même commissaire demande si la loi n'est pas applicable de fait.

M. Dubesset répond que la loi comprend des dérogations. C'est pourquoi la CMNS préfère, pour l'ancien Musée de l'horlogerie, passer par l'inscription à l'inventaire. Cette étape est un outil qui permet de travailler à la protection du bâtiment. Par ailleurs, c'est un statut juridique.

La même commissaire s'enquiert de l'existence de bâtiments patrimoniaux en dehors des zones concernées par la loi Blondel et de la Vieille-Ville et qui risquent d'être détruits.

M. Dubesset indique que ce n'est que récemment que le Conservatoire a été protégé, ce qui a permis de faire des travaux. Il avait un statut non défini. C'est une problématique délicate. On ne peut se pencher sur un objet pour le protéger que lorsqu'une demande d'autorisation est présentée, car c'est à ce moment-là qu'il apparaît dans le paysage cantonal. Récemment, c'est grâce à une autorisation de construire dans un petit bâtiment faisant partie d'une grande et magnifique propriété du XVIII^e siècle à Cologny qu'il a été constaté qu'elle ne bénéficiait d'aucune protection. Une demande d'inscription a donc été lancée.

M. de la Corbière souligne que l'office a relancé le recensement architectural du canton en 2015. Dix-huit communes ont été étudiées et environ 1660 bâtiments, considérés comme dignes d'intérêt, ne bénéficient d'aucune mesure de protection. Genève n'est pas comprise dans les 18 communes. Cela donne donc une indication du nombre de bâtiments potentiellement dignes d'intérêt qui restent à découvrir, puisque le canton compte 45 communes.

Un commissaire rappelle que l'ancien Musée de l'horlogerie ne sera pas forcément le lieu retenu pour le Musée de la bande dessinée. Une réflexion entre la Ville et le Canton se développe. Un lieu adéquat est recherché. La réflexion porte aussi sur le choix éventuel d'un centre de la bande dessinée plutôt que d'un musée.

Motion: Musée de la bande dessinée

Le même commissaire évoque la villa Bryn Bella, maison de maître qui date de 1842 et qui est devenue le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie. Ce musée a connu deux vols, le premier d'un montant de 2 millions de francs et le deuxième d'un montant de 10 millions de francs. La conservatrice espérait la réouverture de ce lieu, mais cela ne s'est pas fait, probablement en raison du manque de sécurité. Le même commissaire évoque la taille modeste du bâtiment relevée par les auditionnés. Il demande quelle pourrait être la meilleure utilisation, avec une vocation publique, de ces bâtiments anciens et si des exemples peuvent être cités.

Tout d'abord, M. Dubesset estime sa superficie à environ 1200 m². Il est d'avis que la bande dessinée est une bonne option, puisqu'elle ne produit pas d'œuvres encombrantes. Il s'agit principalement de planches A4 ou d'un format un peu plus grand. Une place énorme n'est donc pas nécessaire. Il cite l'exemple de la librairie Papiers Gras, où il existe une énorme présentation de bandes dessinées sans qu'il y ait beaucoup de place. La maison dont il est question a beaucoup de décorations. Il sera donc peut-être difficile de trouver des emplacements pour exposer des pièces. Mais les architectes d'intérieur savent très bien résoudre ces problèmes. A priori, il trouve intéressant et approprié de mettre de la bande dessinée dans ce lieu, par rapport à la taille des objets à exposer. M. Dubesset évoque le futur musée Bastion Saint-Antoine pour l'archéologie. Un gros effort est fait pour créer une dalle protégée, alors qu'il s'agit d'un tout petit musée que seule une cinquantaine de personnes pourront visiter en même temps. Il considère donc que l'aménagement de l'ancien Musée de l'horlogerie pour la bande dessinée devrait être possible.

La présidente indique que plusieurs dessinateurs ainsi que le directeur de la librairie Papiers Gras ont été auditionnés et qu'ils plaident pour ce lieu. Ils trouvaient notamment que la taille et la situation du bâtiment, près du MHN, étaient idéales.

M. Dubesset évoque aussi le Centre de gravure, situé à côté, qui formerait une sorte de parenté. Ce serait dans la lignée de ce musée.

M. de la Corbière estime également que la situation géographique, au centre, est très intéressante. Par ailleurs, si le bâtiment est inscrit à l'inventaire, il valorise le contenu, et inversement. La bande dessinée peut y trouver un écrin valorisant. Le lien avec Töpffer est également important.

La présidente trouverait ce lieu adéquat aussi pour son aspect «château de Moulinsart», comme cela a été évoqué lors d'une précédente audition.

Un commissaire constate qu'il est assez facile de demander l'inscription d'un immeuble au registre. Il souhaite savoir si c'est également simple de le radier de la liste. Il cite l'exemple de la ferme Menut-Pellet qui appartient à la Ville de Genève et que la commission a visitée. La commission a constaté qu'il

s'agissait quasiment d'une ruine. Elle a également appris que cette ferme était inscrite au registre. Pour l'inscription, il faut présenter une demande, et c'est le Conseil d'Etat qui décide. Le même commissaire souhaite savoir s'il arrive fréquemment que des demandes de radiations soient présentées et de quelle manière elles sont traitées.

M. Dubesset répond qu'il existe des déclassements, mais ils sont très rares. Une telle démarche lui apparaîtrait compliquée. Du moment qu'il y a une inscription, il y a un arrêté du Conseil d'Etat, ce qui passe en termes de loi. Revenir sur une inscription imposerait un passage en commission et un déjugement. M. Dubesset n'a pas connaissance d'un bâtiment qui ait été déclassé.

Le même commissaire demande si une partie d'un bâtiment a déjà été déclassée.

Plusieurs participants citent le Plaza.

M. Dubesset évoque des cas très exceptionnels. A priori, une telle procédure n'entre pas en ligne de compte.

Une commissaire rappelle que le Musée de l'horlogerie et le Musée Rath posent des questions de normes sécuritaires. Actuellement, notamment le Musée Rath, ils ne sont plus aux normes sécuritaires européennes. Ils ne peuvent donc pas recevoir de collections européennes. Ils peuvent exposer des collections suisses. La commissaire demande quelles sont les contraintes patrimoniales pour les musées.

M. Dubesset estime que les contraintes ne sont pas patrimoniales, elles sont financières. Pour le Musée Rath, il s'agit d'un assainissement complet. Il faut procéder de l'intérieur avec un changement de vitrage. Le système de chauffage doit être remis aux normes. Il faudrait investir plusieurs millions pour des travaux qui ne se verront pas. L'espace ne changera pas vraiment après ces coûteux travaux.

Une commissaire demande si inscrire au patrimoine ou classer des bâtiments a un coût, autre que celui en personnel. Elle évoque le retard mentionné précédemment.

M. Dubesset qualifie d'effet d'aubaine si la Ville demandait l'inscription de l'ancien Musée de l'horlogerie à l'inventaire. En l'occurrence, il n'y aurait pas de coût. En effet, l'OPS va charger un historien d'en faire l'étude historique et les vérifications nécessaires, ce qui est le travail des collaborateurs du service. Il n'y aurait donc aucun coût pour le propriétaire. Mais, par la suite, le propriétaire pourra mieux cadrer son projet et bénéficier d'une meilleure visibilité. Toutefois, la rénovation pourrait être plus soignée, ce qui engendrerait peut-être un coût supplémentaire.

M. de la Corbière relève une question de logique et de cohérence. Si le Conseil municipal veut un centre culturel dans un bâtiment ayant un intérêt historique, il apparaît effectivement cohérent de prévoir que ce projet soit accompagné d'une mesure de protection. Il serait curieux qu'un nouveau rôle important soit donné à ce bâtiment sans l'accompagner de mesures de protection. Ne pas le faire pourrait susciter des questions quant au but de la transformation.

Séance du 15 avril 2019

La présidente soumet aux suffrages la poursuite des travaux de la CARTS avec la discussion sur les deux motions en attente.

Un commissaire demande si la motion M-1375 n'est pas en *stand-by*.

La présidente indique que le vote prévoyait de ne pas procéder au vote de la motion, dans l'attente de l'audition de la CMNS.

Un commissaire propose de stopper les travaux et de relire les notes de séance relatives à la motion M-1375.

Un commissaire indique que, suite à l'audition de M. Apothéloz, la CARTS avait voté la proposition d'attendre les résultats du groupe de travail.

Un commissaire demande si la CARTS attend le rapport du groupe créé par Thierry Apothéloz pour reprendre la discussion ou si elle traite cette motion sans avoir pris connaissance de ce rapport.

La présidente répond que c'est la présente proposition. Elle demande si les conseillers municipaux veulent amender la motion. Mais, préalablement, la présidente pose la question de la poursuite des travaux et de repousser le traitement des deux motions lors d'une prochaine séance.

Vote

La majorité vote pour l'arrêt des travaux.

Séance du 6 mai 2019

Discussions et votes

La présidente a vérifié la teneur du vote sur cette motion. Lors de la dernière séance, un commissaire avait indiqué que cette motion avait été gelée ou suspendue. Lors de la séance du 18 mars, ce même commissaire, avait proposé de supprimer la troisième invite, étant donné que la commission est en attente des

résultats du groupe de travail. La présidente cite la troisième invite: «de proposer au Conseil municipal tous les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets». Le vote sur cette motion portait sur «Qui est en faveur de voter cette motion ce soir?». Et, finalement, la motion n'avait donc pas été votée le 18 mars. Le gel de cette motion n'avait pas non plus été voté. La CMNS a été auditionnée sur ce sujet après la séance du 18 mars.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'il y a eu un gel du vote, pas un gel des travaux.

La présidente redit que la CARTS a décidé le 18 mars de ne pas voter cette motion. Elle demande si la CARTS souhaite voter cette motion ce soir, si elle souhaite présenter des amendements. Elle rappelle qu'un amendement a été proposé le 15 avril: il s'agit de la suppression de la troisième invite. Cette troisième invite devient effectivement difficile à défendre, du moment que le Canton veut participer à l'élaboration de ce musée. Lors de son audition, la CMNS avait émis l'idée que le Conseil municipal demande une mesure de protection pour le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie, une telle démarche pouvant se révéler favorable.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose de ne pas supprimer la troisième invite et de ne pas toucher cette motion, car à l'heure actuelle le Canton n'a fait aucune proposition. Une votation populaire a lieu le 19 mai sur l'initiative «Pour une politique culturelle cohérente à Genève». On ne sait pas comment le Canton va se positionner sur la culture. M. Kanaan fait l'éloge de M. Apothéloz. Cette même commissaire demande à voir, car il s'agit de questions éminemment politiques. Le Canton ne dispose pas de beaucoup d'argent pour la culture. Si la Ville investit plus de 250 millions de francs, le Canton investit quelque 70 millions de francs. La commissaire souhaiterait savoir si le Canton prendrait en charge le Musée de la bande dessinée dans son entièreté, s'il fait des propositions concrètes. Elle souhaite que l'on n'abandonne ni l'idée du bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie ni les possibilités de la Ville de soutenir la création de ce musée. La CARTS a écouté les auditionnés. Un travail a été proposé depuis plus de cinq ans par les dessinateurs de BD et par un collectif qui s'est mis en place pour travailler sur cette question. Devant ces incertitudes politiques quant à l'engagement du Canton au niveau culturel, la commissaire préférerait laisser les invites en l'état, en stand-by, et attendre ce que le Canton propose et ne pas abandonner les propositions qui figurent dans cette motion.

La présidente prend note que cette commissaire souhaite laisser la motion telle quelle.

Le même commissaire du Parti socialiste annonce que, si la motion devait être votée ce soir, il aurait deux amendements. Le vote avait été repoussé en attente d'une position claire du Canton. Lors de l'audition de M. Apothéloz, aucune position claire n'a été exprimée. Le conseiller d'Etat était lui-même en

Motion: Musée de la bande dessinée

attente du rapport du groupe de travail. C'est la raison pour laquelle le vote avait été repoussé. Sans résultats du groupe de travail, la CARTS pourrait attendre, d'une part, les résultats de la votation du 19 mai, car ce vote va engager le Canton pour une politique culturelle qui n'existe pas pour l'instant et, d'autre part, les résultats du groupe de travail. La CARTS devrait effectuer la démarche auprès du groupe de travail ou auprès de M. Apothéloz pour qu'elle obtienne des informations sur les résultats du groupe de travail. Le commissaire souhaite proposer un amendement visant à demander au Conseil administratif de proposer la mise à l'inventaire du bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie. Il apparaissait que cette maison ne méritait peut-être pas d'être classée, au sens strict du terme. Par contre sa mise à l'inventaire semblait recueillir l'approbation générale. Le même commissaire soumet le libellé de son amendement, décomposé en deux parties. La première invite existante est précédée par les termes «– de demander la mise à l'inventaire du bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie et». Cette invite est donc ainsi libellée: «– de demander la mise à l'inventaire du bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie et d'affecter ce bâtiment à une activité ouverte au public;». Il s'agit donc d'une modification de la première invite. Le commissaire a un doute sur la nécessité de formaliser dans la motion le fait que le Musée de la bande dessinée doit forcément se trouver dans l'ancien Musée de l'horlogerie. En effet, il semble que des oppositions pourraient venir du département. Il propose donc de modifier la deuxième invite en supprimant le pronom «y». Elle serait ainsi libellée: «d'étudier la possibilité d'ouvrir un Musée de la bande dessinée en collaboration avec l'Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration ainsi que des auteurs locaux (Zep, Exem, etc.)».

Une commissaire du Parti libéral-radical est un peu ennuyée par la manière dont ont été organisés les travaux pour prendre position ce soir de sorte qu'il y ait un sens. Pour revenir sur la remarque de la commissaire d'Ensemble à gauche, tant que cette motion était traitée au niveau municipal, le Conseil municipal pouvait faire état de sa volonté de créer quelque chose à cet endroit. La commissaire approuve aussi la proposition d'amendement du commissaire socialiste relative à la mise à l'inventaire du bâtiment. Elle rappelle qu'elle s'était opposée, ainsi qu'un autre commissaire, à ce que la CARTS auditionne M. Apothéloz, car elle voulait que cette proposition reste une initiative municipale. Elle était également favorable à voter cette motion à ce moment-là. La question de la mise à l'inventaire s'ajoute maintenant, et c'est un point positif. Quant à l'audition de M. Apothéloz, magistrat au demeurant intéressant et fort sympathique, il a mis la CARTS sur la piste de collaborer avec le Canton. Il n'y a aucune garantie sur ce point, mais pour la première fois il y a un magistrat qui affiche sa volonté de travailler avec la Ville, et c'est ce qui est demandé depuis des lustres. La même commissaire estime que, politiquement, «c'est cuit», quelle que soit la décision que votera la CARTS. Que cette motion soit votée ou non, cela ne change plus rien pour elle, parce que, politiquement, la CARTS est dans une situation

étrange. On ne sait pas si les politiciens vont réaliser ce projet tout seuls. La commissaire voulait, à ce stade, exprimer son malaise.

Un commissaire du Parti libéral-radical veut exprimer un autre malaise, cette fois à propos de la mise à l'inventaire du bâtiment. Il n'a qu'une confiance limitée en la CMNS et ses prises de position. Il s'étonne que la CMNS n'ait pas bougé avant si ce bâtiment était tellement important. En le faisant mettre à l'inventaire maintenant, ce même commissaire craint qu'au moment d'en faire un musée des restrictions soient imposées. Il cite comme exemple la ferme Menut-Pellet qui n'était pas classée, mais mise à l'inventaire, et qui coûte fort cher à la Ville. Pour revenir à l'ancien Musée de l'horlogerie, il s'étonne qu'il n'ait pas été protégé jusqu'à maintenant. Toutes les associations patrimoniales qui, habituellement, mettent des bâtons dans les roues pour toutes les constructions à Genève n'ont pas demandé de protection pour ce bâtiment. Le commissaire trouve quelque peu gênant que ce soit le Conseil municipal qui engage ces associations à agir pour ce bâtiment, en risquant de «se tirer une balle dans le pied» au moment d'y créer un musée. Il s'abstiendra, voire s'opposera sur cet amendement de mise à l'inventaire, parce qu'il l'estime un peu dangereux.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien aurait souhaité voter cette motion sans la dernière invite relative aux crédits nécessaires à la réalisation de ce projet. Il a proposé cette suppression afin que M. Kanaan ait déjà en main cette motion, car il pense – et cela ne lui pose pas de problème – que M. Apothéloz va aller au bout de ce projet. Un groupe de travail avance sur ce projet. Il estime que l'étude de ce musée ou d'un centre sur la BD n'est pas la même chose, et ce même commissaire visait, stratégiquement, à donner à M. Kanaan la position du Conseil municipal, tout en laissant les choses avancer au niveau du Canton. Ce n'est pas contradictoire: il s'agit juste de jouer sur les deux tableaux.

La présidente résume la situation. Pour elle il y a trois propositions:

- la proposition de la commissaire d'Ensemble à gauche de la voter telle quelle;
- la proposition du commissaire du Parti démocrate-chrétien de la voter en supprimant la troisième invite;
- la proposition du commissaire du Parti socialiste de la voter avec un amendement à la première invite.

Le commissaire du Parti socialiste intervient pour indiquer qu'il retire son amendement à la deuxième invite.

La commissaire d'Ensemble à gauche n'a pas fait la proposition citée par la présidente. Elle a demandé le stand-by pour cette motion, car elle estime que la CARTS peut se permettre d'attendre quelques mois.

La présidente l'interrompt pour indiquer qu'elle fera aussi voter le stand-by.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre, pour son groupe, s'étonne d'entendre que cette motion puisse être votée ce soir, car il pensait qu'elle avait été suspendue. Il rejoint la proposition du commissaire centriste. Cette motion peut être votée ce soir, mais il ne faut pas donner un signal au Canton que la Ville veuille tout prendre en charge financièrement. Le commissaire est donc favorable à la suppression de la troisième invite. Concernant la mise à l'inventaire, il s'était préoccupé, lors d'une précédente séance, s'il était possible de retirer un objet de l'inventaire. Il s'avère que cela n'est pas possible. Si ce bâtiment est transformé en musée, il ne sera pas détruit. Par contre, s'il n'est pas transformé, son utilisation future ne peut pas être garantie. Le même commissaire s'opposera donc à l'amendement du commissaire socialiste.

Votes

La présidente propose de passer au vote de l'amendement du commissaire socialiste.

Le commissaire du Parti socialiste estime que la première question est de savoir si la CARTS vote cette motion ce soir. Si ce n'est pas le cas, il n'y a pas lieu de voter les amendements.

La présidente demande donc qui approuve le vote de cette motion ce soir.

Par 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 4 oui (3 PLR, 1 PDC) et 4 abstentions (1 UDC, 1 PDC, 2 MCG), la présidente annonce que la motion est gelée.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois demande quel terme sera utilisé dans le procès-verbal: «gelé» ou «reporté».

Plusieurs membres de la CARTS répondent que la motion est reportée.

Séance du 1^{er} novembre 2021

Une commissaire rappelle que la CARTS avait décidé de geler la motion M-1375 en attendant les résultats de l'étude menée par le Canton sur la possibilité d'ouvrir un Musée de la bande dessinée. Il aurait été peu judicieux de poursuivre l'étude de cet objet étant donné qu'une partie du financement pourrait être cantonal.

Une commissaire confirme ces propos. L'idée que le Canton s'intéresse à la création d'un Musée de la bande dessinée permettrait de décharger la Ville d'un financement supplémentaire.

Un commissaire ajoute que les motionnaires avaient pour idée d'aménager ce musée dans le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie. Or, il est possible que le Canton arrive avec d'autres propositions de lieu.

La présidente annonce qu'elle demandera au Canton un point de situation sur son étude.

Séance du 10 janvier 2022

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale (DCS)

M. Apothéloz annonce que le Canton prévoit d'aménager le Musée de la bande dessinée à la villa Sarasin située dans la commune du Grand-Saconnex. Le Canton a convenu un protocole d'accord avec la Ville du Grand-Saconnex pour investir ce lieu en matière de travaux, de locations et de partenariats. Le mandat confié à l'Association pour un Musée de la bande dessinée a permis d'avancer tant sur le fond que sur la forme du projet. En ce qui concerne l'apport de la Ville de Genève, le Canton devrait bénéficier d'un partenariat avec la BGE en matière de patrimoine. En revanche, Sami Kanaan a affirmé que la Ville de Genève ne participerait pas financièrement à ce projet. L'objectif est d'ouvrir le musée en 2025.

Une commissaire demande si le Canton prendra en charge le nouveau personnel engagé.

M. Apothéloz répond que l'association créera une fondation pour gérer le lieu et le personnel. Elle sera bénéficiaire de subventions du Canton et de la Ville du Grand-Saconnex et des autres communes.

Après le départ de l'auditionné, un commissaire propose d'auditionner des représentant-e-s de l'Association pour un Musée de la bande dessinée.

Vote

La présidente met au vote l'audition de représentant-e-s de l'Association pour un Musée de la bande dessinée:

Par 13 oui (2 LC, 3 Ve, 1 EàG, 3 PLR, 2 S, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (S), l'audition est acceptée.

Séance du 14 mars 2022

Audition de M. Sébastien Maret, coordinateur des activités de l'Association pour un Musée de la bande dessinée (AMBDI)

M. Maret rapporte que l'Office cantonal de la culture et du sport a mandaté en 2019 un groupe de travail pour réfléchir à un Musée de la bande dessinée. A cette époque, il n'était pas question d'identifier un ou des lieux possibles pour abriter un musée de cette nature. Ce groupe formé de huit experts a rendu un premier rapport en 2019, lequel détaillait toutes les questions relatives au bien-fondé du projet (objets traités, sources de financement, médiation, etc.). Suite à cela, les équipes de M. Apothéloz ont entrepris en 2020 une recherche de lieux en Ville et dans le Canton de Genève. L'ancien Musée de l'horlogerie apparaissait alors comme un idéal. Toutefois, c'est la villa Sarasin qui a été présentée de la manière la plus complète au groupe de travail. Situé au Grand-Saconnex, ce bâtiment a une typologie similaire à celle de l'ancien Musée de l'horlogerie avec pour avantage d'être plus grand. L'étude des plans de la villa a permis de confirmer qu'elle correspondait au programme muséal imaginé. Entre-temps, le groupe de travail a encore eu quelques échanges avec M. Kanaan sur d'éventuels emplacements en Ville de Genève. Finalement, pour différentes raisons, c'est la villa Sarasin qui a été retenue. En automne 2021, de nouveaux groupes ont été formés pour mener des ateliers de réflexion sur différentes thématiques. En décembre 2021, le lieu a été présenté au public. Le projet est mené par le Canton, la commune du Grand-Saconnex et l'AMBDI. Un concours d'architecture ou un appel d'offres sera lancé en 2022. Le projet de loi devrait être voté en 2023 avec à la clé la constitution d'une fondation.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite avoir des précisions sur le projet architectural.

M. Maret rapporte que le bureau d'architectes Calame a mené une préétude afin d'identifier les éléments muséaux qui pourraient être intégrés dans la villa. Il est clair que son caractère patrimonial empêche toute intervention lourde. Plusieurs éléments (sols anciens, fresques murales, etc.) devront être préservés. L'enjeu du projet architectural consiste à effectuer quelques aménagements garantissant la sécurité des visiteurs et la conservation des collections, tout en apportant une identité au musée.

Le même commissaire s'enquiert de l'implication de la Ville de Genève dans le projet.

M. Maret répond que la Ville de Genève participera au projet par le biais de la BGE. Cette dernière prévoit de mettre à disposition les Fonds Rodolphe Töpffer, lesquels sont demandés par plusieurs musées depuis quelques années.

Le commissaire s'enquiert de l'identité du futur musée.

M. Maret répond qu'il est prévu de mettre en place une fondation de droit privé.

Une commissaire comprend que l'idée d'investir l'ancien Musée de l'horlogerie a été abandonnée.

M. Maret répond par l'affirmative. Le magistrat a été très clair à ce sujet. Le groupe de travail a été invité à abandonner cette idée.

La même commissaire demande si le choix de la villa Sarasin convient à l'AMBDI.

M. Maret rapporte que cette Villa n'est pas apparue comme un choix évident au vu de son emplacement. Toutefois, l'étude des plans a révélé plusieurs points forts. D'une part, les dimensions et la configuration du bâtiment se prêtent bien au projet. D'autre part, la proximité avec l'aéroport et l'aérogare devrait favoriser sa fréquentation.

Une commissaire relève que la villa Sarasin accueille des activités artistiques et culturelles. Sauf erreur, une pétition a été déposée pour s'opposer à la future affectation.

M. Maret répond qu'il n'a pas connaissance d'une telle pétition. La villa Sarasin appartient à la commune du Grand-Saconnex. Elle est actuellement louée par la société Palexpo qui l'utilise pour organiser des réceptions et des séminaires.

La même commissaire croit savoir que de nombreuses personnalités du monde culturel étaient favorables à l'idée d'utiliser l'ancien Musée de l'horlogerie. Ce lieu aurait été idéal au vu de sa proximité avec plusieurs musées importants (MAH et MHN notamment). Il est regrettable que le magistrat ait décidé d'aménager des bureaux administratifs à cet endroit. Le choix d'un lieu aussi excentré que la villa Sarasin risque de porter préjudice au projet.

M. Maret estime que la proposition d'une programmation de qualité pourrait emporter l'adhésion du public. L'exemple du Cartoonmuseum à Bâle montre que les personnes intéressées par le médium n'hésitent pas à venir de loin pour découvrir les expositions. D'autre part, il faut savoir qu'à aucun moment le groupe de travail n'a été invité par le Canton à chercher activement un lieu. D'après les retours sur les discussions entre la Ville et le Canton, on comprend qu'il aurait été difficile de créer une dynamique sur un nouveau projet muséal.

La commissaire demande si le comité de l'AMBDI pourrait mener une étude comparative entre la villa Sarasin et l'ancien Musée de l'horlogerie. Il ne faut pas oublier que M. Kanaan risque de partir au Conseil national en 2023.

M. Maret rapporte que le groupe de travail a dû prendre position à un moment donné. Or, seul le projet de la villa Sarasin est apparu comme possible, plausible et réalisable. Comme les deux autres options, l'ancien Musée de l'horlogerie et un bâtiment situé à la rue Rodolphe-Töpffer, n'étaient pas soutenues, il a fallu faire un choix. Si l'ancien Musée de l'horlogerie apparaît comme une option sérieuse, il faudra se poser la question de la pertinence d'entamer des discussions avec un nouveau partenaire. Aujourd'hui, un projet concret se développe avec le Canton et la commune du Grand-Saconnex et il est difficile de savoir si le comité de l'AMBDI serait prêt à recommencer tout le processus. Si un nouveau lieu devait se libérer, il faudrait déterminer qui serait porteur du projet.

La commissaire demande si le comité de l'AMBDI a pu donner son avis sur le choix de la villa Sarasin.

M. Maret répond par l'affirmative. Le choix du lieu a été discuté et voté. Plusieurs éléments ont pesé dans la balance. Tout d'abord, la villa Sarasin était portée par une volonté claire de la commune du Grand-Saconnex. Ensuite, un doute est apparu quant aux volumes disponibles dans l'ancien Musée de l'horlogerie. Enfin, s'est posée la question du calendrier. Il faut savoir que la reconnaissance internationale de Rodolphe Töpffer comme fondateur du médium est récente. En quelques années, les collections privées sont devenues très prisées. Pour ne pas se faire damer le pion, il a fallu faire avancer le projet assez vite.

La présidente demande si un projet pédagogique lié au Salon du livre a été envisagé.

M. Maret répond par l'affirmative. Des ponts seront élaborés avec le Salon du livre. Néanmoins, cet élément de programmation reste anecdotique. Les grands acteurs du projet sont les filières de formation, la BGE et le MAH.

La commissaire aimerait avoir des précisions sur le troisième lieu envisagé.

M. Maret répond qu'il s'agit d'un hôtel particulier situé à la rue Rodolphe-Töpffer. Outre le fait que ce lieu ne bénéficie pas d'un historique très propre, l'absence d'espace extérieur s'est avérée problématique. A contrario, la villa Sarasin bénéficie d'un espace extérieur de restauration.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur «l'historique pas très propre» de l'hôtel particulier de la rue Rodolphe-Töpffer.

M. Maret répond que cet hôtel a été l'objet de fraudes et de faillites. Cet historique a été étudié par les équipes de M. Hodgson. Il semble que les surfaces ont été enregistrées comme des surfaces d'habitation. L'aménagement du musée à cet endroit nécessiterait de compenser le nombre de mètres carrés habitables dans le périmètre.

La même commissaire relève que la villa Sarasin peut être louée pour des séminaires et des cérémonies. On pourrait imaginer que ce lieu soit utilisé comme espace d'exposition lors du Salon du livre. Cette option permettrait de se concentrer à nouveau sur l'ancien Musée de l'horlogerie, lequel bénéficie d'un emplacement idéal.

M. Maret répond qu'aucun semblant de possibilité n'a semblé poindre du côté de la Ville. Seul le Grand-Saconnex a ouvert ses portes au projet muséal. M. Maret estime que le choix de la villa Sarasin reste intéressant. Genève va s'agrandir ces prochaines années et cet emplacement s'inscrit dans une nouvelle configuration.

La présidente demande si la commission souhaite procéder à de nouvelles auditions pour la motion M-1375.

Aucune autre audition n'étant demandée, la présidente annonce que la commission procédera au vote de la motion lors d'une prochaine séance.

Séance du 11 avril 2022

Discussions et vote

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois se demande si cette motion est encore d'actualité. Le Canton semble avoir fait son choix.

La présidente note que le Conseil municipal peut toujours déclarer son intérêt de maintenir le projet du musée en Ville.

Une commissaire du Parti libéral-radical constate que le Canton s'intéresse enfin à un objet culturel. Même si le lieu n'est pas central, il est difficile de refuser un projet qui va dans le sens d'un plus grand investissement cantonal pour la culture. Surtout lorsque des fonds ont été trouvés. Dans cette situation, cette commissaire s'abstiendra.

Une commissaire du Parti libéral-radical fait part de sa frustration. Le Canton a vidé la motion de sa substance. Il aurait été judicieux d'aménager le Musée de la bande dessinée dans l'ancien Musée de l'horlogerie. Or, M. Kanaan n'a pas souhaité laisser les bureaux qu'il a installés à cet endroit.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'amender la deuxième invite comme suit: «étudier la possibilité d'y ouvrir, par exemple, un Musée de la bande dessinée en collaboration avec l'École supérieure de bande dessinée et d'illustration ainsi que des auteurs locaux (Zep, Exem, etc.), ou un autre projet culturel et artistique».

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'il s'agit là d'une autre proposition de motion.

Une commissaire du Parti libéral-radical note que l'aménagement du Musée de la bande dessinée dans l'ancien Musée de l'horlogerie aurait facilité les collaborations avec le MAH et la BGE.

Un commissaire du Parti socialiste constate que l'objet de la motion est réalisé, même si c'est à un autre endroit. L'idée d'élaborer un autre projet culturel dans l'ancien Musée de l'horlogerie constitue une autre proposition de motion.

Un commissaire du groupe Le Centre propose de voter la motion M-1375, de profiter de l'élan de la commission pour rédiger une nouvelle motion et de discuter dans le rapport des différents points qui ont été évoqués ce soir.

Une commissaire des Vert-e-s estime que l'amendement proposé mérite que l'on rédige une nouvelle motion. Comme la motion M-1375 est obsolète, le groupe des Vert-e-s s'abstiendra.

Vote

La présidente met au vote la motion M-1375.

Par 6 non (2 LC, 4 S) et 8 abstentions (3 PLR, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG), la motion est refusée.

—***—

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 38 non contre 8 oui (9 abstentions).

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

12. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juin 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 870 850 francs destiné aux travaux d'entretien et de renforcement du pont des Bergues et de la passerelle de l'île Rousseau (PR-1472 A)¹.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions (CTC) par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 septembre 2021. Elle a été traitée les 6 avril et 4 mai 2022 sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore, le 25 mai 2022 sous la présidence de M. Maxime Provini et les 15 et 22 juin sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 12 870 850 francs destiné aux travaux d'entretien et de renforcement du pont des Bergues et de la passerelle de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 12 870 850 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 9, p. 1098.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Séance du 6 avril 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Laurent Leviez, adjoint de direction technique à l'AGCM, et Florian Gay, chef de groupe de l'AGCM

M^{me} Perler rappelle que le Contrôle financier surveille de près l'entretien du pont. Celui-ci fait partie des ponts à rénover de façon urgente, pour des raisons légales et sécuritaires. Le département a opté pour une rénovation, moins coûteuse qu'une destruction suivie d'une reconstruction. Si le Conseil municipal accorde ce crédit, les travaux seront valables sur un siècle.

M. Leviez informe qu'il s'agit d'un ouvrage mesurant 209 m de long et 17 m de large, avec une rotonde centrale. Par celle-ci, il est possible d'accéder à l'île Rousseau par une passerelle. Il ajoute que 10 piles de maçonnerie sur pieux en bois supportent la structure et que le pont bénéficie d'un tablier spécifique constitué de poutres longitudinales en béton, ce qui est une grosse contrainte. Il explique qu'il s'agit d'une des causes de la durée importante de la construction. Il indique que les constats, datant de plusieurs années, avaient relevé l'existence de fosses à l'aval des piles, qui s'est traduite par le tassement de ces dernières. Un suivi du pont a donc été mis en place suite à cette constatation. En 2019, la décision a été prise de les combler. Ces travaux ont été financés et réalisés par l'Etat de Genève, propriétaire des cours d'eau, et les Services industriels de Genève (SIG), désignés comme perturbateurs car responsable des barrages à l'origine des fosses. Bien que les fosses aient été comblées, les tassements se poursuivent de quelques millimètres par année, ce qui pourrait donner lieu à une rupture imprévisible du tablier. Il énonce ensuite les différentes autres problématiques que rencontre le pont, telles que des revêtements dégradés, des garde-corps, des appuis et des bandeaux corrodés, des bordures cassées et des extrémités de poutres détériorées. Il souligne que cela nécessite des interventions importantes. Il indique que diverses interventions sont prévues: il faut notamment stabiliser ces piles et les renforcer en plaçant des micropieux en béton, déposer des équipements pour l'étanchéité impliquant une reprise des revêtements, une réfection des bandeaux, etc. Concernant les coûts, les coûts de construction s'élèvent à 11 137 950 francs et les frais financiers à 1 732 900 francs, donnant un coût total de 12 870 850 francs. Il informe que la durée totale des travaux est estimée à neuf mois. Il répète qu'il n'y a pas d'urgence absolue pour ce pont, mais qu'il est nécessaire de prévoir une intervention dans un délai relativement restreint.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que la circulation est majoritairement piétonne et cycliste sur le pont, et que les piétons empiètent sur les pistes cyclables. Elle souhaite savoir s'il a une volonté de maintenir cette double accessibilité, et si les accès d'urgence et de livraison seront maintenus.

M. Betty répond que la matérialité des mobilités douces sera effectivement redéfinie, mais qu'il n'y a pas encore eu d'études détaillées sur cet ouvrage. Il explique qu'ils ont financé sur leur budget les études d'avant-projet, mais que l'ensemble des honoraires font partie de la demande de crédit. Il ajoute que les véhicules de secours pourront continuer à emprunter le pont.

Une commissaire demande ce que sont les intérêts intercalaires.

M. Betty indique que cela est valable pour toutes les demandes de crédit, et qu'ils considèrent, quand la durée des travaux est inférieure à six mois, que la Ville emprunte pour faire les travaux et qu'elle ne rencontre pas de frais de financement de l'emprunt. Lorsqu'ils sont au-delà de six mois, les frais financiers sont automatiquement calculés, et il s'agit là des intérêts intercalaires.

Un commissaire demande pourquoi M^{me} Perler n'a pas profité de cette occasion pour lancer un concours d'architecture afin de faire un bel ouvrage.

M^{me} Perler répond que ses services se sont posé cette question. Lorsqu'ils ont demandé une étude au service de conservation du patrimoine, celui-ci leur a indiqué que seules les piles du pont représentaient un intérêt historique. Il a alors été envisagé de démolir puis de reconstruire le pont par un concours qui inclurait aussi le périmètre du quai Guisan. Cependant, ils y ont renoncé par manque de temps. Elle rappelle que les ponts sont très surveillés par le Contrôle financier, et que le service a d'autres priorités dans l'espace public, notamment la gare Cornavin, la passerelle de l'avenue de la Paix, ainsi que les aménagements du nouveau bus à haut niveau de service. Elle ajoute qu'il lui tient à cœur de ne pas déconstruire pour reconstruire, afin qu'il y ait une préservation du patrimoine.

Un commissaire demande si, en cas de majorité au sein de la CTC, le Conseil municipal pourrait les aider à mettre en place ce concours.

M^{me} Perler rappelle qu'il y a déjà un concours sur la passerelle piétonne du Mont-Blanc, qui est un ouvrage d'importance. Elle ajoute que la pesée des intérêts qui a été faite allait dans le sens d'utiliser l'existant pour améliorer et rendre ce pont sûr pour les soixante à cent prochaines années. Si le Conseil municipal pousse à faire un concours, elle craint que ça ne retarde une proposition de leur part de deux à trois ans. La capacité du département à faire plus de trois concours par année devient limitée, et ce seuil est déjà atteint pour 2023. En plus, ce concours n'est pas inscrit au plan financier d'investissement (PFI), ce

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

qui obligera le Conseil administratif et le Conseil municipal à l'y inscrire. Elle admet que tout est possible, mais rappelle que des délais sont à tenir.

M. Leviez relève qu'il est admis par plusieurs Cantons suisses que 1% de la valeur du bien à dépenser par an est raisonnable pour gérer son entretien et assurer sa valeur. Il rappelle que l'ouvrage en question n'a pas été entretenu pendant soixante ans, ce qui explique qu'on est aujourd'hui à 15% de sa valeur. Il ajoute que dans dix ans au plus l'ouvrage aura des problèmes tels qu'il faudra le détruire.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'est le remboursement du personnel. Il fait part de son mécontentement d'être pressé dans une prise de décision, avec la menace de fermer le pont. Il souhaite connaître le coût de renforcement des piles uniquement.

M^{me} Perler répond qu'il ne s'agit pas là d'une menace, mais d'une réalité cantonale et fédérale, où les autorités ordonneront la fermeture du pont s'il n'est pas entretenu à temps.

M. Betty indique qu'ils ont étudié le coût de renforcement des piles, qui nécessiterait du matériel spécifique et leur imposerait de mettre en place des garde-corps, ce qui va ruiner l'étanchéité ainsi que les revêtements des piles. C'est une chose qui est techniquement possible, mais cette solution n'a pas été jugée pertinente. Il pourra cependant lui fournir les coûts. Concernant les frais de prestation du personnel sur les investissements, il explique que cela est présent sur toutes les propositions de travaux. Il s'agit de la manière de considérer le travail fait par les personnes de l'administration, et de l'imputer sur les investissements. La seule chose qui peut varier d'une proposition à l'autre est le pourcentage considéré, qui varie entre 4% sur l'espace public, et 5% s'il s'agit d'ouvrages tels que des bâtiments.

Un commissaire remarque que, concernant les imputations à perte, il s'agit de pertes internes. Il craint que cela ne soit doublement facturé, et demande comment ça fonctionne financièrement.

M. Betty répond qu'il devrait poser la question à la Direction financière de la Ville. Il peut cependant lui indiquer qu'il s'agit d'une manière de mettre en avant les frais du personnel rattachés à cette opération d'investissement, mais en aucun cas ces montants ne vont aller figurer dans les budgets des services concernés. Il ajoute que ce n'est pas un montant qui est disponible pour le service.

Un commissaire est d'avis qu'un concours d'aménagement serait inadéquat, et qu'il n'est pas nécessaire de détruire ce pont. Il souhaiterait cependant l'embellir et regrette que dans cette proposition rien ne soit proposé à ce sujet. Il demande s'il serait possible de mettre un toit végétalisé.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

M^{me} Perler répond que tout est possible si les moyens sont mis. L'île Rousseau étant déjà végétalisée, il ne devrait pas y avoir de réticence de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Elle précise qu'il ne sera cependant pas possible de faire des plantations. Il faudrait cependant déterminer exactement ce que la CTC souhaite, sous réserve de l'accord de la CMNS.

Le commissaire évoque une sorte de roseraie, comme celle se trouvant à côté des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Il souligne que cela créerait de l'ombre en été.

Une commissaire informe qu'il y a déjà eu plusieurs tentatives pour mettre en place un tel projet, et que cela prend du temps.

M. Betty ajoute que, d'un point de vue technique, ils avaient réfléchi à l'éventualité de la mise en place d'un concours et de détruire seulement le tablier mais pas les piles. Un des éléments ayant fait pencher la balance vers une reconstruction à l'identique des garde-corps, des revêtements ainsi que la répartition des mobilités, c'est qu'une intervention, quelle qu'elle soit, sur l'architecture de l'ouvrage devra passer par la CMNS. Il ajoute que la mise en place d'un concours et l'établissement d'un cahier des charges risquent de ralentir le développement des études et donc du projet, et par conséquent ne pas permettre de renforcer les piles à temps. S'ils prennent une telle décision, le pont devra potentiellement être fermé.

Un commissaire se demande s'il ne vaudrait pas la peine de fermer le pont pendant un certain temps pour qu'il soit finalement magnifique. Il rappelle que le pont se trouve au centre-ville.

Un commissaire souhaite savoir si, dans l'hypothèse où cette demande de crédit est validée, on peut imaginer un projet pour enjoliver le pont après sa rénovation. Il demande s'il y aurait une limite de poids à cette réalisation.

M. Betty explique qu'il y aura une limite de poids, mais que la construction d'une pergola par exemple serait complètement envisageable. Il ajoute que la proposition du commissaire éviterait la fermeture de l'ouvrage. Il indique que les architectes qui interviendront sur le pont pourront aussi, dans un deuxième temps, participer à ce potentiel projet.

M^{me} Perler rappelle qu'il y a plusieurs solutions pour mettre en place ce projet, notamment faire un amendement ou une proposition pour augmenter le montant du crédit.

Le commissaire demande s'ils ont envisagé de fermer le site à tous types de circulation pendant la durée des travaux.

M. Betty indique que l'île Rousseau restera accessible pendant les travaux.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Un commissaire se remémore la mauvaise surprise des travaux de la passerelle de l'île et demande s'il s'agit du même mandataire.

M^{me} Perler répond par la négative et précise qu'il ne s'agit pas des mêmes problématiques.

Une commissaire souhaite savoir si les oiseaux vivant à proximité du pont seront impactés.

M. Betty répond par la négative et explique que les services qui gèrent l'eau et la faune mettront en œuvre des mesures préalables si nécessaire.

Une commissaire demande si l'aspect esthétique du pont peut être engagé au niveau des lampadaires. Elle se rappelle notamment les beaux lampadaires qui avaient été placés sur d'autres ponts.

M. Betty répond qu'ils ne se sont pas encore arrêtés sur ce genre de détails et qu'ils vont les définir avec les services de la CMNS. Ils savent grâce à un rapport de l'Unité de conservation du patrimoine de la Ville qu'il y aurait une réflexion de remplacer les barrières par les mêmes que celles sur le quai des Bergues, qui sont des barrières Dufour légèrement modifiées. Rien n'est encore prévu pour les lampadaires.

Une commissaire demande si rien n'a été imposé par la CMNS, notamment au niveau de l'intensité lumineuse.

M. Betty répond par la négative, mais indique que la volonté de moins consommer et de moins déranger la faune gouverne les réflexions du Conseil administratif.

Un commissaire remarque que la rade est un site exceptionnel en matière de faune. Il souhaiterait une réponse plus détaillée concernant les dispositions qui vont être prises concernant cette dernière.

M. Betty explique qu'il n'y a aucune intervention sur l'eau et les piles, seulement sur les tabliers. Ils travailleront seulement depuis le dessus du pont. Cependant, si les services cantonaux en jugent autrement, ils prendront les mesures jugées nécessaires par les autorités cantonales.

Une commissaire demande si les matériaux seront remployés, notamment les blocs de béton.

M. Betty informe que seul le béton sera détruit et qu'il sera recyclé. Il sera évacué, puis amené sur un site de tri. Concernant les éléments de type enrobé et métalliques, ce qui sera démonté sera aussi revalorisé.

Une commissaire demande s'ils pourraient revêtir la surface de bois.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

M. Betty répond que ça n'a pas été envisagé, mais que cette option lui semble compliquée, le bois ne permettant pas de préserver l'étanchéité.

Une commissaire demande la durée de vie des matériaux, une fois que ces travaux finis.

M^{me} Perler répond une centaine d'années, pour autant que le pont soit entretenu.

M. Betty ajoute qu'il faudra un entretien plus courant que cela a été fait jusqu'à maintenant. Il est préconisé de faire une auscultation tous les six ans et de changer, de rénover au fur et à mesure les choses qui se dégradent. Cela fera partie du budget annuel d'entretien de l'AGCM.

Une commissaire demande si un comptage a été réalisé pour savoir combien de personnes traversent cette passerelle chaque jour.

M. Betty répond par la négative, et explique qu'ils n'ont jamais pensé fermer le pont.

La commissaire demande confirmation que les piles seules ont une valeur historique.

M^{me} Perler confirme.

La commissaire demande si, dans l'hypothèse où ce n'était pas le cas, ils auraient pu avoir une subvention du Canton.

M^{me} Perler indique qu'il ne lui semble pas. Le pont n'entre pas dans les critères des subventions classiques du Canton. Elle pense qu'il faudrait se tourner vers des privés pour obtenir une subvention.

Le président rappelle que la vitesse de détérioration de l'ouvrage ne fait qu'augmenter au fur et à mesure du temps.

M. Betty indique qu'il a trouvé une photo des anciennes barrières Dufour.

Une commissaire demande si le pont était à l'origine en bois.

M. Betty indique que le pont a été créé entre 1830 et 1849 et que le tablier est venu en tablier contraint en 1969.

Le président demande si les pieux seront introduits au niveau des piliers en bois.

M. Betty confirme.

Le président demande de quelle matière est composé le fond.

M. Betty indique que les fosses ont été comblées avec des cailloux et, pour ce qui est plus profond, c'est une matière plutôt argileuse.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Le président demande si, concernant la finalité du pont, il ne serait pas possible de faire un traçage net entre les piétons et les vélos.

M. Betty confirme.

Discussion et votes

Une commissaire fait part qu'ils ont eu toutes les informations dont ils ont besoin, et souhaiterait aller de l'avant.

Un commissaire souhaiterait avoir des pistes pour rendre cette passerelle moins triste, et étudier si une arche, un toit végétal serait envisageable.

Une commissaire rappelle que le pont est en plein courant, et se demande si ça ne serait pas compliqué avec le vent.

Le président informe que le Service des espaces verts (SEVE) ne peut pas donner de réponse sur la végétation, si une nouvelle structure doit être posée. C'est le service de M^{me} Perler qui est compétent pour accepter la structure, et qui peut ensuite la végétaliser en accord avec le SEVE.

Un commissaire insiste que la CTC a l'ambition de faire quelque chose de beau pour la ville de Genève, et qu'ils en ont l'occasion ici. Pour l'instant cette passerelle n'est pas selon lui une plus-value visuelle. Il est prêt à voter l'aspect rénovation, mais souhaite la mise en place par la suite d'un concours pour rendre la passerelle jolie. Il est agacé par la pression et la culpabilisation qu'on leur fait subir. Il propose d'utiliser ce crédit pour sécuriser la passerelle, et de faire ensuite un amendement pour mettre en place un concours pour l'enjoliver.

Une commissaire est d'avis qu'il n'y a pas besoin de faire un concours. Ils peuvent chercher des pistes pour améliorer ce projet, notamment en posant de la végétation ou en faisant une sélection des lumières pour redonner de la splendeur à ce pont. Il est important que ce pont soit joli, mais elle ne juge pas nécessaire de mettre de l'argent dans un concours qui prolongerait les choses. Il faudrait questionner le service concernant d'éventuels fournisseurs pour un tel projet.

Un commissaire rejoint les propos tenus par la commissaire et trouve que le pont a presque la même apparence historiquement qu'aujourd'hui et souligne qu'il se situe en face des quais des Bergues. Il ne faudrait donc pas qu'il soit extravagant. Il souhaite rester sur le projet initial, ce qui ne les empêche cependant pas de l'embellir.

Un commissaire regrette que rien ne leur ait été proposé pour améliorer le pont. Il pense que le service aurait pu réfléchir à un nouveau revêtement, et aller un peu plus loin.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Une commissaire ne souhaite pas mettre en place un concours. Elle pense que les architectes du service suffisent amplement à satisfaire la volonté de la CTC d'embellir ce pont. Elle souligne que cela sera plus rapide et moins coûteux.

Un commissaire est étonné d'entendre ce dénigrement du pont des Bergues, lui l'ayant toujours trouvé très beau. Il rappelle que le coût des rénovations s'explique notamment par le fait qu'elles doivent être faites sur l'eau. Il ne lui semble pas adapté de faire un pont trop extravagant.

Une commissaire rectifie et indique qu'il n'a jamais été question de faire un pont extravagant. Elle indique ensuite avoir vu des images d'archive où les barrières du pont sont en fer forgé. Elle trouve cela très beau et souhaite que leur projet propose un retour à l'ancien avec une végétalisation. Elle propose ensuite d'auditionner le SEVE.

Un commissaire souhaiterait aussi une audition du SEVE. Il est d'accord de faire un amendement, mais pas pour un concours. Il ajoute que les rénovations étant surtout structurelles, il faut les faire afin de ne pas fermer le pont. S'ils ne sont pas satisfaits suite à ce projet, ils pourront proposer autre chose en faisant un projet de délibération ou une motion.

Une commissaire ne comprend pas un commissaire qui souhaite faire quelque chose de grandiose dans un moment où la Ville est dans un déséquilibre financier. Elle a cru entendre que son parti estimait que la Ville n'avait pas beaucoup d'argent et ne devait en conséquence pas trop dépenser.

Un commissaire demande si une audition du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) serait pertinente, se rappelant qu'ils avaient parlé de faire une collaboration avec eux.

Par 11 oui (1 Ve, 3 PLR, 4 S, 1 UDC, 2 LC) contre 2 non (MCG, EàG) et 2 abstentions (Ve), l'audition du SEVE est approuvée.

Une commissaire demande une audition du Service de la faune.

Un commissaire est sensible à la chose, mais il rappelle que la réflexion de la protection de la faune est soumise à un service dédié à cela.

La commissaire souhaiterait quand même savoir si ce lieu a de l'importance concernant la reproduction des oiseaux, ou s'ils iront volontiers se reproduire ailleurs.

Par 9 oui (1 EàG, 1 MCG, 2 LC, 1 UDC, 3 S, 1 Ve) et 6 abstentions (2 Ve, 3 PLR, 1 S), l'audition du Service de la faune est acceptée.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Séance du 4 mai 2022

Audition de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Brunet rappelle que le SEVE avait mis des bacs contenant des floraisons. Chaque bac devait être replanté plusieurs fois durant la saison à cause du saccage naturel, mais surtout humain. Il explique que la passerelle de l'île Rousseau est en plein vent, ce qui n'est pas bénéfique pour les végétaux. Il ajoute que même si le SEVE n'est pas labellisé, c'est du 100% bio. Légalement, ils n'ont cependant pas le droit d'arroser des bacs, ce qui ferait que l'eau en surplus tomberait dans le lac et causerait une sorte de pollution. Il ne dit pas que ce n'est pas possible, mais il faut réfléchir à une façon de récupérer les eaux, comment faire un arrosage automatique, s'il serait possible de pomper l'eau du lac directement. Une végétalisation uniquement ici va demander les mêmes soins pratiquement que l'Horloge fleurie. Ça sera un investissement énorme, qui pourra certes être très joli, mais contraignant.

Le président explique qu'une idée avait été donnée de mettre une arche végétalisée sur le pont, avec une structure légère métallique facilement réalisable, et du lierre qui ne demande quasiment pas d'entretien.

M. Brunet constate que ça mettrait vraiment en valeur cette passerelle. Cependant, il faut prendre en considération que les arceaux vont mettre du poids en plus. Si on rajoute encore des végétaux, il faudra faire des calculs de charge pour savoir s'il y a un défaut là-dessus. Il lui semble que la limite est presque atteinte. Cela serait cependant envisageable, mais aurait un gros coût. Concernant le lierre, ça serait une mauvaise idée car il pousse sur les arbres, dans leur ombre. La passerelle est en plein soleil, il ne survivrait pas. Une alternative pourrait être de la glycine combinée avec de la bignone. Il répète cependant qu'en grandissant elles deviendraient très lourdes. Il faudrait faire un calcul avant d'effectuer ces travaux.

Le président demande ce qu'il leur faut comme base.

M. Brunet répond des bacs rectangulaires avec de la terre. Il serait possible de mettre les bacs en dessous de la passerelle, mais il faudrait pouvoir les attacher et réfléchir à la statique.

Un commissaire remarque que le pont va être refait à l'identique. Il souhaiterait le rendre plus sympathique, en adressant les problèmes d'ombrage qui existent dans cette zone. Il entend qu'il y a quelques espèces de plantes qui s'y prêtent. Le prix n'est vraiment pas un argument, la rade étant un lieu traversé par tous les touristes qui viennent à Genève. S'il fallait imaginer cela, l'obstacle serait de savoir le poids que représente une telle installation et la prise au vent. Il demande si ça serait réalisable.

M. Brunet répond que ça serait effectivement envisageable. Il remarque qu'il y a beaucoup d'oies sauvages sous cette passerelle. Il s'agit aussi d'un passage pour les castors.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Un commissaire demande, concernant les plantations, si elles pourraient être plantées directement dans l'eau, et remonter sur le pont. Il souhaite savoir si cela a déjà été fait.

M. Brunet indique ne pas connaître de plantes qui pourraient être plantées dans l'eau, et remonter sur quelques mètres pour venir sur le pont.

Un commissaire demande les coûts d'entretien de l'Horloge fleurie.

M. Brunet rectifie que ça serait probablement moins cher que l'Horloge fleurie. Il y a quatre floraisons différentes pour l'Horloge fleurie correspondant aux quatre saisons. C'est de la mosaïque en culture, où 200 à 300 plantes sont plantées au mètre carré. Quatre collaborateurs s'y rendent au minimum trois fois par semaine. Il ajoute que la taille doit se faire manuellement et non pas avec une tondeuse. Il ajoute qu'il y a des dégradations, qui ont cependant diminué depuis la mise en place d'une alarme. Pour la passerelle, il faudrait aussi trois à quatre personnes à temps plein.

Un commissaire comprend que ça représente 500 000 francs sans le matériel.

M. Brunet répond que pour les premières années, les coûts seront un peu plus élevés. La pousse est alors anarchique. Il faudrait que ça soit dans des bacs bien encerclés, afin que ça n'aille pas dans la fondation de la passerelle car ça casserait tout. Il insiste que toute plante mise dans un pot et pas en pleine terre épuise cette dernière. Au bout de huit à dix ans, il faut tout arracher, couper et changer la terre afin de replanter de nouvelles glycines.

Un commissaire demande si on ne peut pas seulement changer la terre.

M. Brunet répond que ce n'est pas possible avec la glycine, car elle a un système racinaire extrêmement fort qui s'accroche à la terre.

Une commissaire regrette la quantité d'insectes qui ont disparu. Elle demande quelles sont les espèces de plantes conseillées pour réussir à conserver cette biodiversité. Elle souhaite savoir si M. Brunet connaît un ouvrage hors rénovation qui a été végétalisé.

M. Brunet indique qu'il n'en connaît aucun. Ensuite, concernant la biodiversité, elle est atteinte quand une multitude d'espèces différentes sont présentes. S'il n'y a que deux espèces de plantes, ça va seulement attirer des pollinisateurs. Il faut prendre en compte le contexte extrêmement urbain autour. Ça ne sera pas un point de biodiversité.

Une commissaire comprend que ça va donc être beau pour les yeux et les touristes, mais pas pour la biodiversité urbaine.

M. Brunet répond qu'ils pourraient travailler sur des îlots de chaleur. Cependant, au vu du vent, ça sera compliqué de mettre beaucoup d'autres espèces.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Une commissaire demande si ça serait possible de travailler sur des places pour augmenter la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur. Elle constate que cet îlot est condamné.

M. Brunet confirme.

Une commissaire demande s'il y a des éclairages qui ne correspondent pas à la végétalisation.

M. Brunet répond que l'éclairage a moins d'impacts sur les végétaux que les insectes. Le plan lumière a été mis en place. Au niveau de la végétalisation, il y a peu d'impact.

Une commissaire demande si des vignes seraient trop lourdes.

M. Brunet répond par l'affirmative. En plus, il craint qu'il y ait de la dégradation, et que des personnes tentent d'escalader les structures pour aller cueillir les raisins qui poussent en haut.

Une commissaire demande si c'est imaginable de mettre des saules pleureurs, et de les mettre à la lisière du pont.

M. Brunet soulève qu'il y en a déjà deux sur l'île Rousseau, et qu'ils sont vers le pont.

Une commissaire demande s'il y aurait d'autres endroits où on pourrait les mettre dans ce périmètre.

M. Brunet répond par la négative: ils ont planté des arbres où cela était possible.

Une commissaire demande, concernant les bacs, s'ils seront laissés à l'année.

M. Brunet confirme.

Une commissaire demande s'ils ne craignent pas les incivilités au niveau des racines.

M. Brunet ne sait pas où ils pourraient placer ces bacs. Il trouverait préférable de les placer cachés sous le pont, et n'aurait alors pas peur qu'ils sont vandalisés. Les bacs les plus vandalisés sont ceux sur la rade, près du Jardin anglais.

Une commissaire a l'impression qu'il y a des plantes qui montent depuis l'endroit où se trouvent les oies.

M. Brunet explique qu'il s'agit des saules pleureurs.

Une commissaire demande si les travaux vont endommager ces arbres.

M. Brunet ne sait pas comment seront faits les travaux, mais il sait qu'il y a des directives extrêmement sévères pour la conservation des arbres.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

La commissaire demande s'il y a des chiffres sur les sacs en plastique qui se prennent dans les arbres. Elle souhaite savoir s'il s'agit d'un gros entretien.

M. Brunet n'a pas connaissance de cela. Il indique qu'il arrive qu'on doive grimper pour décrocher les grands sacs plastiques.

Une commissaire demande comment il concilie les questions d'allergie au pollen avec le renforcement de la végétalisation en ville.

M. Brunet indique que le pollen est infiniment plus petit qu'un grain de sable. Il faudrait couper tous les arbres de l'hémisphère nord pour éviter cette charge pollinique. Des études ont prouvé que plus on a d'arbres en ville, plus le stress diminue et moins il y a d'allergies. Malheureusement, ils ne peuvent pas aider les personnes souffrant d'allergies en coupant les arbres. Il ajoute que les pins, qui attirent les chenilles processionnaires, ont été cartographiés il y a quelques années afin de pouvoir compter chaque année combien de nids ils contiennent afin de mettre en place des pièges. Ils évitent ainsi les pins à proximité des écoles, des EMS et des parcs à chiens.

Un commissaire remarque que, près de l'église de Notre-Dame, il y a des fleurs mauves. Certaines sont bien fleuries, et d'autres sont en train de mourir.

M. Brunet répond que c'est possible.

Un commissaire demande si ce sont des fleurs de la Ville.

M. Brunet ne sait pas, mais précise que la Ville s'en occupe. Il ajoute que le SEVE essaie de conserver les vieux arbres, même s'ils n'ont plus beaucoup de fleurs, ni de feuilles, car ils restent un réservoir de biodiversité.

Discussion

Une commissaire comprend que la rénovation du pont et son style architectural et urbain seront orientés par la CTC. Cependant, concernant la végétalisation, ils sont dans l'incapacité de le faire dans les ambitions qu'ils avaient. Concernant la faune, il faudrait plutôt voir par rapport aux déplacements des espèces indigènes, et potentiellement une amélioration de leurs lieux de vie. Pour améliorer le visuel de ce pont, ils pourraient mettre des luminaires d'époque.

Le président propose de faire une recommandation dans ce sens.

Un commissaire rappelle que M. Brunet leur a expliqué que ça serait coûteux et compliqué de mettre en place une telle végétalisation.

Un commissaire souligne qu'il leur a dit que c'était possible de végétaliser. Si c'est possible, il faut le faire. Ça ne sert cependant à rien de discuter de quelles plantes il faudra mettre, ça sera une décision des experts.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Une commissaire se rappelle que seuls les socles sont protégés. Pourquoi dépenser autant pour refaire le même pont? Pourquoi ne pas faire un concours pour faire un projet de pont, qui comprendrait aussi la végétalisation?

Un commissaire soulève qu'il y a des endroits où on peut vraiment végétaliser en ville, où ça aurait tout son sens. Ici, pour un coût énorme, on peut planter des plantes qui n'auront pas d'effet en réalité. Le trésor réel ici est ornithologique, qu'il faut développer et conserver.

Un commissaire indique que la plante qui sera mise en place lui importe peu. La CTC fait seulement une recommandation, c'est le SEVE qui s'occupera du projet. C'est eux qui décideront à la fin si ça sera végétalisé ou non, et avec quoi. Pour lui, il faudrait affiner cette proposition à travers des recommandations pour espérer avoir un peu plus que ce qui est proposé aujourd'hui. Et si les spécialistes tranchent la question négativement, tant pis.

Une commissaire comprend que c'est possible, même si c'est cher et compliqué. Elle dit que tant qu'à mettre de l'argent sur ce pont, autant le penser correctement. Notamment une structure qui permettrait de mettre des plantes. Ça doit être dans les recommandations. Il y a déjà peu de choses mises en valeur autour de cette passerelle. Elle comprend l'urgence, mais ils pourraient donner cette impulsion au Conseil administratif. Ce n'est pas antinomique de préserver la faune et de préserver la flore.

Une commissaire propose de bricoler ce pont pour le faire tenir encore quelques années, et de faire ensuite un concours pour l'améliorer.

Une commissaire rappelle que la question du concours a été discutée un bon moment, et les réponses qu'ils ont reçues disaient qu'il y avait une urgence à consolider les piliers qui ont une valeur patrimoniale. En plus, compte tenu du fort passage de cyclistes et de piétons, ils ne peuvent pas fermer ce pont très longtemps.

Séance du 25 mai 2022

Audition de M^{me} Géraldine Gavillet, secrétaire générale du Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG), et de M^{me} Loren Manceaux, représentante du Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO)

M^{me} Gavillet indique qu'elle a transféré la demande de la CTC à la Plateforme nature et paysage Genève (PNPGE), qui regroupe quatorze associations, dont le GOBG et le CCO. Ayant discuté des enjeux, elle indique que les impacts ne sont pas primordiaux concernant la faune. Il faudra cependant tenir compte de la nidification de certaines espèces dans la planification des travaux, cette zone étant une réserve d'oiseaux d'eau et migrateurs.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

M^{me} Manceaux indique travailler avec la Ville de Genève depuis 2020 et avoir été mandatée par l'Office cantonal de la nature et de l'agriculture (OCAN) afin de spécifier des zones à préserver en termes de biodiversité. Il s'avère que le Rhône est un corridor d'importance, notamment pour les chauves-souris. La pollution lumineuse impacte un grand nombre d'espèces. Ils souhaiteraient apporter cette vigilance au niveau des éclairages; elle ajoute qu'il y a beaucoup de préconisation d'éviter cette pollution. L'éclairage sur le pont des Bergues et sur l'île Rousseau n'est pas vraiment adéquat.

Le président propose aux membres de la CTC de poser leurs questions.

Un commissaire comprend qu'il y a une consultation avec des spécialistes dans le projet. Il demande s'ils sont toujours sollicités dans de tels projets. Ensuite, concernant les périodes délicates, il demande, au vu des nombreuses espèces, s'il n'y a que de très courtes périodes dans l'année qui seraient propices à de tels travaux, et quel serait le calendrier parfait. Il souhaite savoir s'il y aurait des problématiques avec le bruit, et si des aménagements pas prévus, dans le but d'améliorer ce corridor, pourraient être anticipés.

M^{me} Manceaux répond que lorsque des DD sont déposés à la PNPGE et passent par l'OCAN, le CCO est à chaque fois sollicité. Concernant les chauves-souris, elle indique qu'il n'y aura pas de nuisance au niveau du bruit.

M^{me} Gavillet informe que le grèbe commence à parader aux alentours d'avril, et qu'il faut ensuite faire attention aux éventuels nids de mai à fin août. Concernant les oies et les canards, ça peut commencer plus tôt. Elle ajoute que ces espèces sont dites «nidifuges», soit qu'elles naissent et sont déjà prêtes à se mettre à l'eau et à partir.

Un commissaire sait que certaines espèces peuvent être transportées dans un biotope tel que réalisé à la plage des Eaux-Vives.

M^{me} Gavillet informe que la lagune pourrait effectivement être une alternative. C'est un succès concernant la diversité d'oiseaux.

Un commissaire comprend qu'il y a donc moyen de déménager une partie de ces oiseaux vers les Eaux-Vives.

M^{me} Gavillet répond que les oiseaux vont naturellement vers les endroits où ils se sentent accueillis. Ils ont des repères visuels, notamment pour les lieux de nidification et de quiétude. S'ils sont déplacés, ils risquent de revenir.

Un commissaire demande si elles pourraient leur fournir un canevas des périodes propices pour les travaux.

M^{me} Gavillet trouve que ça serait une superbe idée qu'ils leur servent de guide.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Un commissaire demande s'ils ont des données sur la luminescence au niveau des peintures, si ça pourrait poser des problèmes au niveau de la faune.

M^{me} Manceaux répond que ce sont de nouvelles technologies, mais que toute source de lumière, quelle qu'elle soit, a un impact sur l'environnement. Au niveau de la composition, elle ne pense pas que ce soit très bien. Il y a aussi la question de l'entretien qui se pose, et les retours d'expérience ne sont pas très bons. Ces peintures recréent ce que font les lucioles, ce qui crée un problème de communication chez certaines espèces d'invertébrés et d'amphibiens. Elle ne dit pas que c'est une mauvaise solution, car ça pourrait réduire l'impact sur le plus d'espèces possible. Elle ne tenterait cependant pas directement une telle solution qui manque de retour d'expérience.

Une commissaire indique que la CTC souhaiterait revenir vers de vieilles lumières. Elle demande si c'est possible d'avoir des lumières à la même hauteur qu'aujourd'hui en début de soirée, et ensuite abaissées à la hauteur des passants plus tard dans la soirée afin de ne pas déranger la faune. Elle demande finalement si créer une roselière sur le pont ou sur une berge pourrait être envisageable.

M^{me} Gavillet rebondit sur la question des roselières et dit qu'ils seraient ravis de valoriser une zone avec des roseaux, par exemple. Elle les accompagnerait volontiers dans ce processus; son service a de spécialistes dont ils pourraient profiter des conseils.

Un commissaire demande si c'est envisageable de créer une roselière à cet endroit.

M^{me} Gavillet répond qu'il y a beaucoup de courant et que la création d'une roselière est plus facilement réalisable sur des zones très calmes.

M^{me} Manceaux indique ensuite que tout est possible avec l'éclairage. Beaucoup de gens reviennent vers d'anciens luminaires en gardant les LED.

Un commissaire demande s'il n'y a pas de plus-value pour les chauves-souris d'avoir un éclairage en hauteur.

M^{me} Manceaux informe qu'il s'agit d'une idée reçue que les chauves-souris aiment les lampadaires pour manger. Il n'y a que trois zones ayant des lampadaires qui sont opportunes pour les chauves-souris, mais ce n'est même pas sûr car des études montrent que la lumière ne les favorise pas.

Une commissaire demande s'il y a d'autres dérangements de la faune qu'il faudrait anticiper.

M^{me} Gavillet soulève qu'il serait bien de signaler les méthodes utilisées pendant les travaux, et d'informer la population.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

M^{me} Manceaux souligne qu'il faut éviter la période de nidification, pour ne pas déranger un grand nombre d'espèces.

La commissaire demande s'il faut signaler un nid se trouvant dans des endroits improbables.

M^{me} Gavillet dit que le GOBG, en collaboration avec l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), a créé un dépliant à l'usage des propriétaires de bateau, qui sensibilise sur le grèbe huppé sur les ports. Toutes les observations sont bonnes à prendre, notamment sur l'application iNaturalist.

Une commissaire demande, concernant les aménagements urbains, si certains utilisent des éclairages ultraviolets, et l'impact que ça a sur les oiseaux.

M^{me} Manceaux dit que ce n'est pas conseillé. Des études ont caractérisé les impacts des longueurs d'onde de lumière sur toutes les espèces. Les lumières ultraviolettes sont à éviter autant que les lumières bleues. Les meilleures sont les lumières orange et jaune.

Le président demande, en termes d'aménagement du pont, si elles ont des remarques à faire pour ajouter une touche d'esthétique ou de végétalisation.

M^{me} Gavillet suggère de privilégier des plantes qui peuvent nourrir les oiseaux en automne, mais ne sait pas si c'est possible de les placer sur un pont.

M^{me} Manceaux souligne que dans tous les cas cela aura un impact positif. Elle ajoute que les chauves-souris apprécient des structures de pont spécifiques. Elle propose de poser aussi des nichoirs.

Un commissaire soulève que ce projet durera vingt-quatre mois, qu'il coûte plus de douze millions, et que les animaux pourraient en souffrir. Il demande si des fondations ou instituts pourraient contribuer s'il y a des aménagements particuliers pour la faune.

M^{me} Gavillet répond que les installations auxquelles elle pense n'ont pas un coût très élevé.

M^{me} Manceaux informe que certaines installations pour les chauves-souris ont un certain coût mais que l'ajout de matériaux creux où elles peuvent nicher a un coût minime. Ce ne sont pas des mesures qui vont coûter cher par rapport au budget total.

Discussion et votes

Un commissaire est prêt à voter ce soir, il n'a pas de demandes d'audition. S'il est décidé de voter ce soir, il a trois recommandations.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Un commissaire annonce qu'il est prêt à voter ce soir.

Le président se demande s'ils ne veulent pas en rediscuter, et avoir une nouvelle discussion avec M^{me} Perler pour voir dans quelle mesure les recommandations seront utiles.

Un commissaire soulève que les recommandations n'ont pas de force obligatoire.

Un commissaire rappelle qu'il y a un délai serré.

Le président propose de passer aux votes.

Un commissaire indique ses trois recommandations. La première est d'étudier la possibilité de végétaliser le pont avec une flore adaptée pour améliorer sa visibilité, la seconde d'installer en collaboration avec le CCO et le GOBG une installation minimisant l'impact sur la faune et la troisième de créer des abris et des nichoirs.

Un commissaire propose d'auditionner la Commission de la pêche afin d'aider et améliorer aussi le milieu aquatique.

L'audition de la Commission de la pêche est acceptée à l'unanimité.

Séance du 15 juin 2022

Audition de M. Maxime Prevedello, vice-président de la Commission de la pêche

M. Prevedello indique que la Commission de la pêche se réunit tous les mois et que le sujet du pont des Bergues a déjà été discuté. Ils ont préavisé favorablement les premiers travaux. Ils n'ont cependant pas encore été consultés sur les travaux de la passerelle menant à l'île Rousseau.

Le président lui demande son avis par rapport à ce pont et à d'autres.

M. Prevedello rappelle qu'il s'agit d'un chantier qui va durer deux ans. La Commission de la pêche essaie d'obtenir des autorités et de la direction des chantiers que les pêcheurs puissent au moins accéder aux cours d'eau. L'utilisation de l'espace public au bord des cours d'eau, pour la pêche, peut poser des problèmes.

Le président propose de passer aux questions. Il demande s'il y a un dérangement au niveau des poissons.

M. Prevedello répond que c'est inévitable. Les pêcheurs et plongeurs professionnels ont remarqué, lors de précédents chantiers, qu'il y avait beaucoup de débris de chantiers dans l'eau. Il sera important de faire un état des lieux

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

à la fin du chantier, et d'enlever les éventuels et probables déchets, aux frais des entreprises. On ne peut pas contrôler toutes les personnes sur les chantiers, mais il arrive qu'elles jettent des choses dans l'eau. Au niveau piscicole, ils sont dans une zone faisant interface entre le Rhône et le lac, qui est favorable à la fraie du barbot notamment. Lors des travaux de Genilac, ils ont recréé des fraies dans le lac. Il pense que les travaux impacteront un peu, mais pas tout le Rhône genevois. Le problème le plus conséquent sera les déchets. Il précise qu'ils ne peuvent pêcher que vers l'aval du pont de la Machine.

Une commissaire demande s'il est vrai qu'il est mieux de pêcher sur un pont, au centre de la rivière, que sur les bords.

M. Prevedello répond que la pêche est autant favorable sur les quais que sur les ponts à Genève.

Le président a des questions concernant la reproduction. Il demande s'ils peuvent profiter des travaux sur ce pont pour installer des systèmes pour sauvegarder ou améliorer la reproduction de certaines espèces.

M. Prevedello informe que le Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (SLRP), en collaboration avec la Commission de la pêche, pourra faire des propositions pour l'amélioration piscicole. Il indique que toutes les espèces d'eau froide, telle que la truite et l'omble, sont en train de désertier les cours d'eau genevois car ils ont augmenté d'un degré. Il dit que l'espèce qui prend le dessus est le silure. Ils ne souhaitent pas favoriser ce poisson, car il est indésirable. Pour favoriser notamment le barbot, il faudra prendre en compte ce qui a été fait par les SIG pour les travaux de Genilac. Il faut ajouter à cela qu'il y a de nouveau la problématique d'une moule invasive, qui colonise beaucoup de surfaces sur le Rhône et vient prêter la fraie du barbot.

Le président demande quelle instance il faut considérer.

M. Prevedello indique qu'il faut consulter le SLRP. Il indique qu'il y a beaucoup de projets d'utilisation de l'énergie de l'eau et que leur préoccupation est de ne pas trop réchauffer l'eau du lac. Il soulève que le milieu est en train de changer et ce, plus vite qu'ils ne le pensaient.

Une commissaire demande s'il y a beaucoup d'espèces présentes dans le lac.

M. Prevedello répond qu'il y en a beaucoup, mais pas autant que dans d'autres lacs. Il doit y en avoir une quinzaine. Cependant, le Rhône a été sacrifié sur l'autel des barrages hydrauliques. Ce sont des verrous qui empêchent les poissons d'accéder au cours d'eau. C'est pourquoi il y a des échelles à poissons, pour maintenir une diversité.

Le président propose de voter la prochaine fois.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Séance du 22 juin 2022

Discussion et votes

Un commissaire d'Ensemble à gauche rappelle qu'il est impossible de végétaliser.

Un commissaire du Parti libéral-radical trouve que ça vaut la peine de pointer que la CTC souhaite embellir cette passerelle. Il fait la recommandation d'embellir dans la mesure du possible cette passerelle au moyen de végétation adéquate et de luminaires adéquats. Il regrette l'absence d'un concours, mais soutiendra cette proposition.

Le président indique que le Parti socialiste a plusieurs recommandations:

1. Etudier la possibilité de végétaliser le pont avec une végétation adaptée et améliorer son aspect visuel et son confort.
2. Créer une structure (végétalisée) qui offre de l'ombre aux passants.
3. Installer en collaboration avec le GOBG et le CCO un éclairage minimisant les impacts sur la faune.
4. Créer des abris et des sites de nidification de la faune ornithologique et chiroptère.

Une commissaire socialiste ajoute que son parti fait aussi la recommandation qu'une attention particulière soit portée aux déchets laissés dans le Rhône pendant les travaux, et qu'il soutient cette proposition.

Une commissaire du Centre informe que son groupe va approuver cette proposition. Il y a un impératif sécuritaire à renforcer et à entretenir les piliers de ce pont. Son parti regrette cependant que ce projet n'ait pas plus d'ambition, s'agissant d'une infrastructure emblématique de la Ville.

Une commissaire des Vert-e-s indique que son groupe va accepter cette proposition. Cette passerelle est centrale à la Ville et est très utilisée. Ils soutiennent les recommandations liées à la végétalisation adaptée, qui assure que le poids de la mise en œuvre ne fasse pas tomber le pont. Ils souhaiteraient aussi que la luminosité soit adaptée pour la faune environnante, et que les travaux ne soient pas déchargés dans le lac.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est d'avis que le pont des Bergues a besoin d'être restauré. Il s'agit d'un objet historique depuis l'époque de Dufour. Il doit être conservé en l'état, sauf les barrières où il souhaiterait remettre celles d'origine. Cependant, il soutient les deux recommandations du Parti socialiste, c'est-à-dire les abris pour la nidification des oiseaux et le soin particulier apporté pour empêcher les gravats de tomber dans l'eau.

Un commissaire d'Ensemble à gauche souligne qu'on leur a indiqué qu'un revêtement végétalisé était impossible à cause du vent.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Une commissaire du Parti socialiste rectifie que c'est un endroit difficile, mais pas impossible. Certaines plantes peuvent y vivre.

Le commissaire d'Ensemble à gauche marque son désaccord.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soulève qu'il y a un souci avec la luminosité du pont, mais qu'ils n'ont pas évoqué de solution. Il se demandait s'ils ne feraient pas comme à Paris, où des lanternes sont placées sur les barrières. Il fait la recommandation d'installer un éclairage de type lanterne.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rejoint la compréhension du commissaire d'Ensemble à gauche. Il est impossible selon lui de mettre des plantes sur le pont, d'une part à cause de leur poids et d'autre part à cause du vent.

Une commissaire du Parti socialiste dit qu'elle a traversé ce pont pendant la canicule et qu'elle a vu des personnes âgées rebrousser chemin pour ne pas le traverser, à cause de la chaleur. Elle fait la recommandation, si celle de végétaliser n'est pas retenue, qu'il y ait quelques points d'ombre sur le pont.

Votes

Sur la recommandation de l'étude de la possibilité de végétaliser le pont.

Par 12 oui (4 S, 3 Ve, 2 PLR, 2 LC, 1 MCG) contre 2 non (EàG, UDC) et 1 abstention (PLR), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation de créer une structure (végétalisée) qui offre quelques points d'ombre aux passants.

Par 8 oui (4 S, 1 EàG, 2 PLR, 1 MCG) contre 3 non (1 UDC, 2 LC) et 4 abstentions (3 Ve, 1 PLR), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation de créer quelques points d'ombre permettant aux personnes âgées ou sensibles de traverser le pont, si la dernière recommandation n'est pas acceptée.

Par 13 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (UDC, PLR), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation d'installer un éclairage ayant un style d'origine minimisant les impacts sur la faune en collaboration avec le GOBG et le CCO.

Par 13 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 PLR, 1 EàG, 2 LC, 1 UDC) et 2 abstentions (PLR), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation d'installer un éclairage de type lanterne.

Par 7 non (3 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 UDC) contre 7 oui (1 MCG, 1 PLR, 1 EàG, 4 S) et 1 abstention (PLR), la recommandation est refusée.

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

Sur la recommandation de créer des abris et un site de nidification pour la faune ornithologique et chiroptère.

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 2 LC, 1 UDC, 2 PLR) et 2 abstentions (PLR, MCG), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation qu'une attention particulière soit portée à ce que les ordures du chantier ne finissent pas dans le Rhône.

Par 14 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 1 EàG, 2 LC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), la recommandation est acceptée.

Sur la proposition PR-1472.

La proposition PR-1472 est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de végétaliser le pont.

PROJET DE RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer une structure (végétalisée) qui offre quelques points d'ombre aux passants.

PROJET DE RECOMMANDATION III

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer quelques points d'ombre permettant aux personnes âgées ou sensibles de traverser le pont.

PROJET DE RECOMMANDATION IV

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'installer un éclairage ayant un style d'origine minimisant les impacts sur la faune en collaboration avec le Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG) et le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO).

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

PROJET DE RECOMMANDATION V

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer des abris et un site de nidification pour la faune ornithologique et chiroptère.

PROJET DE RECOMMANDATION VI

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif qu'une attention particulière soit portée à ce que les ordures du chantier ne finissent pas dans le Rhône.

—***—

M. Maxime Provini (PLR). Très brièvement, parce que je pense qu'on peut prendre une minute pour l'île Rousseau et le pont des Bergues. Cette proposition a été traitée pendant cinq séances, on a auditionné les services de M^{me} Perler, le Service des espaces verts (SEVE), des ornithologues et la Commission de la pêche. Enfin, nous avons beaucoup discuté de la végétalisation de ce pont. Je vais conclure ma prise de parole par la lecture des recommandations qui ont été faites par la commission (*ndlr: publiées ci-après*).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (56 oui), assortie des recommandations de la commission.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 12 870 850 francs destiné aux travaux d'entretien et de renforcement du pont des Bergues et de la passerelle de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 12 870 850 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de végétaliser le pont.

RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer une structure (végétalisée) qui offre quelques points d'ombre aux passants.

RECOMMANDATION III

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer quelques points d'ombre permettant aux personnes âgées ou sensibles de traverser le pont.

3510

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)

Proposition: entretien et renforcement du pont des Bergues
et de la passerelle de l'île Rousseau

RECOMMANDATION IV

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'installer un éclairage ayant un style d'origine minimisant les impacts sur la faune en collaboration avec le Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG) et le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO).

RECOMMANDATION V

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer des abris et un site de nidification pour la faune ornithologique et chiroptère.

RECOMMANDATION VI

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif qu'une attention particulière soit portée à ce que les ordures du chantier ne finissent pas dans le Rhône.

La délibération devient définitive.

- 13. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 mai 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 800 000 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit:**
- 1 000 000 de francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»;
 - 1 500 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»;
 - 300 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique» (PR-1516 A)¹.

Rapport de M. Alain Miserez.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 17 mai 2022. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 23 juin et 15 septembre 2022 sous la présidence de M. Maxime Provini. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Camelia Benelkaid et Coralie Seydoux, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné au financement des projets visant à renforcer l'offre numérique au grand public (portefeuille «e-Genève»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 55, p. 8961.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement de la transformation
numérique de la Ville de Genève

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné au financement des projets des différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour dématérialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations (portefeuille «e-Administration»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné au financement de la modernisation des outils de travail

des collaborateurs et collaboratrices de l'administration et des premières initiatives de mise en œuvre du numérique responsable (portefeuille «Collaboration numérique»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

Séance du 23 juin 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M. Kanaan remercie tout le monde pour l'accueil. M. Royston rappelle qu'ils ont une politique de transition numérique qui se décline essentiellement sous trois axes: le numérique responsable, le numérique inclusif et l'innovation numérique. Ce sont trois valeurs qui doivent les guider dans leurs décisions par rapport à la transformation numérique de l'administration (système d'information mis à dispositions des citoyens genevois et collaborateurs de l'administration). Par exemple, ils sont membres de l'Institut numérique responsable (INR) où il s'agit de définir un label de ce qu'est le numérique responsable et les valeurs éthiques.

Le deuxième élément inclut un aspect plus environnemental, c'est-à-dire avoir une certaine sobriété numérique par rapport à la consommation d'énergie. Ils ont également fait une journée détox qui consistait à encourager les collaborateurs à effacer les multiples copies de données qu'ils ont sur leurs systèmes afin de réduire l'empreinte numérique de l'administration. Ils ont tenu compte aussi d'une motion du Conseil municipal afin de changer le moteur de recherche par défaut, c'est donc quelque chose qui sera implémenté dans les deux ou trois prochaines semaines au niveau de l'administration. Ils ont aussi prolongé la durée de vie du matériel avec une réutilisation de l'ancien matériel en signant un contrat avec une société qui s'appelle Réalise, qui revalorise les anciens équipements et les revend. Ils gardent cependant 15% de ces fonds pour les distribuer à des associations.

Par rapport à la gouvernance du numérique en Ville de Genève, le Conseil administratif, au travers de sa délégation à la transition numérique (DELTRANS) détermine les montants à attribuer à chaque portefeuille stratégique. Le Conseil

municipal effectue les financements à travers maintenant deux instruments, le premier étant les propositions appelées PSIC et le deuxième étant le plan biennal de transformation numérique (PBTN) qui sert à financer des projets.

Au niveau des comités d'arbitrage au sein de l'administration, un représentant par département détermine l'ordre dans lequel les projets informatiques sont embarqués. Un rapport d'activités est aussi fourni, expliquant comment ont été dépensés les crédits octroyés (une fois par année).

Concernant le rappel des portefeuilles de projet et leur financement, e-Genève répond aux attentes des Genevois ainsi qu'au public en visite dans la cité; e-administration concerne les systèmes de gestion soit transversaux soit spécifiques à un service. Enfin, la collaboration numérique inclut tout ce qu'ils font pour les collaborateurs de l'administration. Le PBTN finance les trois premiers portefeuilles et le PSIC finance le dernier qui est l'infrastructure.

Il passe ensuite au rappel du plan financier d'investissement (PFI) et rappelle que la Ville a voté le 6^e PSIC l'an passé, la proposition de réallocation qui permettait d'utiliser d'anciens crédits pour financer de gros projets (voir la slide 7 pour les montants et dates). Son objectif est de financer le portefeuille e-Genève et collaboration numérique sur une période de deux ans. Ils déposeront donc le projet mi-2024 avec un deuxième PBTN qui couvrira la période 2025-2026. Concernant la délibération, 1 000 000 de francs seront dédiés à la délibération I, 1 500 000 francs seront destinés aux services et 300 000 francs iront sur le portefeuille de la collaboration numérique (voir la slide 10 pour des exemples).

S'agissant des finances du portefeuille, on peut voir à la slide 11 les montants disponibles dans le portefeuille à l'issue du premier comité d'arbitrage de janvier 2022. Ils ont engagé à peu près 900 000 francs sur de nouveaux projets et ont gardé en réserve à peu près 550 000 francs. En juin, ils ont fait un nouveau comité d'arbitrage où ils ont engagé à peu près 190 000 francs sur deux nouveaux projets et il leur reste environ 350 000 francs.

Ils auront également un nouveau comité d'arbitrage en octobre avec deux ou trois nouveaux projets qu'ils estiment à peu près à 300 000 francs. Il restera donc environ 50 000 francs qui serviront au budget pour les développements 2023-2024. La proposition PR-1516 financera ce portefeuille à hauteur de 1 million de francs pour la période 2023 et 2024, ce qui signifie qu'il y aura un certain frein à la dépense puisqu'ils auront dépensé plus sur une période similaire en 2021-2022.

Concernant la liste des projets candidats au financement par la proposition PR-1516, ils continueront l'amélioration du site internet de la Ville et des nouveaux sites des institutions culturelles ou autres. Ils continueront aussi de partager le patrimoine culturel comme les collections en ligne du Musée d'art et d'histoire

(MAH), du Musée d'histoire naturelle (MHN), du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), du Musée d'ethnographie (MEG) et autres, mais aussi de promouvoir l'événementiel (le reste est disponible sur la slide 12).

Concernant e-Administration, la proposition PR-1463 a alloué 1,45 million supplémentaires à ce portefeuille avec des exemples à la slide 13. De la même manière, ils ont engagé des montants en décembre et en juin mais prévoient qu'il ne restera quasiment plus rien à partir du mois d'octobre dans le porte-monnaie, d'où le besoin de refinancer à hauteur de 1,5 million pour la période 2023-2024. Quelques exemples sont aussi disponibles à la slide 15. Enfin et concernant la collaboration numérique, ils demandent un montant de 300 000 francs. La proposition PR-1463, votée le 16 novembre 2021, a financé ce portefeuille à hauteur de 94 000 francs, ce qui a permis la préparation et le dépôt de la proposition PR-1502 pour implémenter une nouvelle suite bureautique et collaborative qui sera soumise au vote le 28 juin prochain.

Ils ont aussi travaillé sur l'appel d'offres pour choisir la société qui fera l'implémentation. La proposition PR-1516 financera ce portefeuille à hauteur de 300 000 francs pour la période 2023 et 2024 pour couvrir des projets de mobilité, des projets de salles de conférences, de gestion à distance des PC et enfin pour essayer d'obtenir le label du numérique responsable de l'INR.

Un commissaire socialiste n'a pas très bien saisi la question du label et demande s'il y a encore des choses à améliorer.

M. Royston répond que la Ville a une posture politique responsable, mais ils veulent avoir un certain nombre de critères objectifs définis par l'INR pour se mesurer contre ces critères. Cependant, Il ne peut pas dire que la Ville est 100% en conformité avec les labels.

Un commissaire socialiste revient sur l'inclusion numérique et demande si un public cible teste les applications.

M. Royston répond que ce n'est pas encore le cas mais il y a un projet en cours de portail citoyen pour amener une certaine cohérence aux démarches.

M. Kanaan ajoute que la question a été abordée à la commission des finances et les bases d'un réseau pour l'inclusion numérique à Genève ont été posées, regroupant toute une série d'institutions (instances publiques cantonales et municipales, ONG, etc.).

Toute une mobilisation a lieu car chacune de ces entités a une entrée dans la discussion pour certaines populations avec à la fois le constat logique que les personnes ayant des facteurs de vulnérabilité socio-économique et culturels sont particulièrement vulnérables, mais sont aussi concernées les personnes complètement intégrées au sein de la société face à la complexification des démarches.

Le commissaire revient sur la période de deux ans pour le renouvellement de projet et demande pourquoi avoir choisi ce délai.

M. Kanaan répond que c'est un choix car les choses évoluent très vite.

Le commissaire demande si les sites de la Ville seront plus accessibles après la mise à jour.

M. Royston l'espère car ils essaient de faire les choses de manière ergonomique avec l'intervention de spécialistes pour le design des interfaces, par exemple. Il ajoute que ce ne sont pas les informaticiens qui modifient le contenu des sites mais bien des fonctionnaires de la Ville.

M. Kanaan ajoute qu'il y a un grand enjeu d'accessibilité qu'ils essaient d'améliorer tout en essayant de tenir compte de la diversification.

Une commissaire revient sur la slide 4 pour les exemples des actions menées et demande si un commentaire peut être fait sur l'inclusion numérique, l'innovation numérique et les prestations numériques.

M. Royston commence par dire que l'inclusion veut dire la mise en réseau d'une quinzaine d'institutions et d'associations pour parler de comment rendre le numérique plus accessible pour les personnes qui n'ont pas d'affinité, pas de connexion ou pas de matériel, par exemple. Il y a une autre dimension qui est celle de la participation citoyenne, c'est-à-dire permettre à des citoyens de participer à un certain nombre de décisions ou d'orientation de l'administration au travers du numérique.

M. Kanaan ajoute qu'il faut penser à plusieurs dimensions du numérique au sein de l'administration car il y a des situations extrêmement différentes avec 4000 collaborateurs et collaboratrices dans des services aux spécificités métier très variées. Les services orientés plutôt terrain (par exemple la Voirie) ont pendant très longtemps fonctionné sans accès informatiques personnalisés, avec actuellement un seul ordinateur pour 20 personnes qui est souvent accaparé par le chef de section.

M. Royston poursuit avec l'innovation car il y a un plan actuellement pour diminuer la consommation énergétique au niveau des bâtiments de la Ville mais ils ne disposent pas d'indicateurs de consommation en temps réel. Ils travaillent aujourd'hui avec les Services industriels (SIG) pour pouvoir avoir accès aux données de consommation multifluides pour que les gens du Service de l'énergie (ENE) puissent faire des analyses comme celle de la maintenance prédictive (déterminer une anomalie dans les données signifiant qu'il y a un dysfonctionnement quelque part).

Une commissaire demande s'il sera possible que n'importe qui puisse consulter ces données.

M. Royston répond que ce sera certainement possible d'un point de vue macro, ce sont des données publiées dans le rapport de l'ENE qui vient de sortir, mais ce serait effectivement meilleur de pouvoir avoir un suivi quotidien.

M. Kanaan poursuit avec la Fondation pour la création numérique récemment consultée et informe qu'ils sont actuellement partenaires d'une initiative de la Radio Télévision Suisse (RTS) pour valoriser le terreau de créateurs et créatrices numériques au sens large. Le Service culturel (SEC) a aussi créé des lignes pour soutenir des artistes qui déploient des projets dans ce domaine. Il donne ensuite l'exemple du nouveau lieu privé de réalité immersive à Confédération Centre (immersion dans la Genève historique de 1850, sur la base du projet initié par son département et la Fondation Artanim à la Maison Tavel, qui avait rencontré un énorme succès) et qui continuera son travail au sein des anciens cinémas Rex. Il conclut en disant que Genève est pleine de talents mais manque de mécanismes de soutien, raison pour laquelle ils sont motivés à faire bouger les choses.

M. Royston termine avec les prestations numériques et c'est ce qu'ils font de manière structurelle pour faciliter la transformation numérique de l'administration. Ils ont mis en place des comités d'arbitrage (directions des départements qui définissent sur quel projet ils travaillent). Ils ont ensuite réorganisé leurs équipes internes pour les spécialiser par portefeuille. Il a donc une équipe e-Genève qui s'occupe des sites internet et applications mobiles et une autre qui s'occupe plus spécifiquement des systèmes pour les services. Enfin, et concernant le dernier point, ils ont constaté que le plan directeur publié était à l'origine défini par la DSIC et que les métiers ne s'y retrouvaient pas; il y a donc une volonté de travailler avec eux pour faire une mise à jour de ce plan directeur en 2023 car le numérique est l'affaire de tous.

Le commissaire revient sur le Service d'incendie et de secours (SIS) qui fait maintenant partie d'un groupement intercommunal et demande jusqu'à quand Genève prendra en charge le volet informatique.

M. Royston répond qu'ils ont prévu une feuille de route de deux ans pour séparer les systèmes d'information du SIS. Ils ont maintenant le crédit voté par l'Association des communes genevoises (ACG) la semaine dernière et il s'agit désormais de faire un appel d'offres pour sélectionner qui va procéder à cette séparation et héberger les systèmes. Cet appel d'offres est actuellement ouvert.

Le commissaire revient ensuite sur le chapitre du fonctionnement hybride du travail et demande si ce mode de fonctionnement sera pérennisé.

M. Royston répond que la Direction des ressources humaines a adopté une directive en Ville sur le télétravail; aujourd'hui, une personne a théoriquement le droit à deux jours de télétravail par semaine à la discrétion du supérieur hiérarchique. Cela signifie que les réunions mixtes sont de plus en plus fréquentes, mais l'équipement n'est pas adapté, ce qui peut rendre les séances difficiles à suivre.

M. Kanaan ajoute que le Conseil administratif a effectivement validé le principe, ils ne sont pas non plus en train de pousser le télétravail mais sont plutôt en train de le rendre possible, si accord il y a.

M. Royston rappelle qu'un équipement professionnel adéquat peut coûter jusqu'à 22 000 francs, ce qui n'est pas le cas actuellement avec un équipement moyen à 6000 francs.

La commissaire revient à la page 8 de la proposition avec la phrase «permettre davantage d'autonomie au MAH sur l'exploitation des données détaillant les collections» et demande si c'est pour l'interne du MAH ou si c'est pour que les gens puissent aller sur le site et voir les collections.

M. Royston explique que la problématique actuelle est qu'il y a certaines institutions qui disposent de fonds de tiers, c'est donc un financement externe à l'administration. Ces institutions-là aimeraient pouvoir financer des projets informatiques dans le domaine culturel sans concours de l'informatique de la Ville, sinon ils sont soumis aux mêmes règles de priorisations car ils occupent les mêmes ressources.

L'idée est donc de pouvoir avoir un système qui permette aux institutions d'être plus agiles dans l'exploitation de leurs données et d'avoir des projets qu'ils financent avec des fonds de tiers. Plus autonome signifie qu'ils pourront engager une société de service informatique qui peut construire un système d'expérience muséale basée sur leurs données sans passer par l'informatique Ville de Genève (DSIC) et sans mettre en danger la stabilité du système de la Ville.

La commissaire ajoute que c'est aussi très pénible de joindre des collaborateurs en télétravail par téléphone car la qualité des appels reste mauvaise et elle voulait aussi savoir s'ils en avaient eu des retours.

M. Royston répond que c'est la première fois qu'il entend cela mais qu'il ne pourra pas répondre car il faudrait un cas concret.

M. Kanaan note cette remarque, mais il est à souligner qu'il faut être sûr que la déviation vers le téléphone portable soit enclenchée.

Un commissaire demande quel est le budget prévu pour la sécurisation des données des citoyens.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'un gros chantier qu'il a initié avec l'appui de la DSIC et il dirait que les pratiques courantes sont adéquates mais que la formalisation est insuffisante, y compris l'information pour le citoyen qui voudrait savoir ce qui se passe; ils n'ont pas encore exprimé une politique des données et c'est un chantier en cours.

Un commissaire pense que M. Kanaan ne répond que partiellement à la question car cela portait surtout sur le pourcentage du budget qui va à la sécurisation, comment se fait ce développement pour arriver à une sécurisation des données et où sont stockées ces dernières.

M. Kanaan répond que cette partie est ancrée dans le budget de fonctionnement et ne concerne pas le PBTN.

M. Royston explique qu'ils ont deux postes à temps plein sur la sécurité informatique au service. Le budget de fonctionnement est à peu près de 250 000 à 300 000 francs par année consacrés à cela et 350 000 francs de crédit d'investissement (dont 150 000 francs du 6^e PSIC) prévu sur deux ans. Concernant les données, les différentes démarches en ligne sont diverses et variées aujourd'hui avec quatre ou cinq identités numériques différentes utilisées, il y aura donc des données de citoyens disséminées à travers le SI. Cela ne veut pas dire qu'ils ne savent pas où elles sont, mais uniquement qu'il y a des identités numériques différentes. Raison pour laquelle un projet de portail citoyen-entreprise basé sur l'identité genevoise e-démarches est en cours, car cela permettra de centraliser toutes les démarches sur une identité numérique dans un système d'informations global.

Un commissaire rappelle que le département de la culture avait créé un fonds de soutien de 350 000 francs à la captation et diffusion numérique durant le Covid, ce qui était extraordinaire car il a permis à plein d'artistes de continuer à innover durant cette période. Il se demande donc si c'est le département de la culture qui est venu vers eux ou l'inverse.

M. Kanaan répond que c'était un appel à projets orienté vers l'extérieur et qu'ils ont reçu des propositions.

Une commissaire revient sur le projet de réalité virtuelle à Confédération Centre et trouve dommage que cela ait été aussi court. Plein de gens ont été frustrés de ne pas pouvoir y aller car c'était complet alors qu'il aurait suffi de prolonger.

M. Kanaan répond que ce type de projet de réalité virtuelle requiert des ressources humaines considérables. Il y avait déjà eu deux sessions à la Maison Tavel puis la troisième avait été annulée à cause du Covid. Il sera donc possible de vivre l'expérience dans le nouveau centre Dreamscape à Confédération Centre.

Un commissaire revient sur la sécurité des identités numériques et demande s'il existe une collaboration avec le Canton sur la question des e-démarches.

M. Royston répond par la positive et le budget de sécurité de l'Etat (Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN)) est important.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement de la transformation
numérique de la Ville de Genève

M. Kanaan propose d'ailleurs de faire auditionner le responsable de la sécurité informatique de la DSIC à ce sujet, afin d'informer la commission, en rappelant toutefois que ce n'est pas lié au PBTN.

Vote

Mise au vote, l'audition d'un responsable pour la sécurité informatique en Ville de Genève est acceptée par 10 oui (3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 2 non (S) et 2 abstentions (S).

Séance du 15 septembre 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de MM. François Petit, responsable de la sécurité informatique à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et Thomas Royston, directeur de la DSIC

M. Kanaan précise que, la date de l'audition ayant changé, il est désormais accompagné de M. Petit et de M. Royston, et non de M. Maréchal, comme prévu initialement dans l'ordre du jour.

M. Kanaan souhaite tout d'abord revenir sur le PBTN, qu'ils étaient venus présenter avant l'été. Il précise que la proposition PR-1516 pour laquelle ils sont présents ce jour n'a rien à voir avec le PBTN. Il explique que ce dernier est un plan d'investissement selon la nouvelle logique biennale, à savoir qu'une année le plan d'investissement est plutôt orienté sur les infrastructures et les besoins de base de l'administration (PSIC) et l'autre année, les années paires, le plan d'investissement est axé sur les projets orientés sur les prestations au public et les projets d'administration.

A titre d'exemple, M. Kanaan explique que le PBTN soumis finance notamment la refonte complète des logiciels de gestion des pompes funèbres, un logiciel pour la levée automatisée des déchets par la Voirie, ou encore la municipalisation des crèches. Il ajoute que même si, formellement, la proposition PR-1516 est à l'ordre du jour, il est là pour répondre aux éventuelles questions sur le PBTN. Il espère que la commission votera en faveur de ce dernier.

M. Kanaan explique que M. Petit a, depuis 2009, suivi l'évolution des risques et ainsi que les réponses aux risques, mais que la réelle stratégie de mise en place est plus récente et date de 2019-2020. Il rappelle que la sécurité commence avant tout avec les êtres humains et que toute la stratégie doit être portée par l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Genève. Il souligne l'importance cruciale de la DSIC.

M. Royston précise que ce sont plutôt les PSIC qui financent les infrastructures de sécurité, mais que bien entendu, dans les projets métiers, il y a aussi des tests d'intrusion non seulement les infrastructures, mais aussi des éléments de sécurité. C'est un sujet global. Il explique que le crédit demandé ce jour servira à financer les projets métiers.

M. Petit entame sa présentation en remerciant l'assemblée pour l'invitation. Il annonce son plan, qui se présente comme suit: I. Au cœur du sujet; II. Organisation, moyens financiers et chiffres clés; III. Gouvernance et processus; IV. Aspects technologiques; V. Grands projets.

Au cœur du sujet

M. Petit revient sur le dimanche 12 décembre 2021 au matin. Ce jour-là, une annonce indiquant un niveau de vulnérabilité informatique majeur dans le monde entier a été publiée. Il explique qu'une vulnérabilité informatique est détectée lorsqu'un chercheur ou un groupe de cybercriminels découvrent un moyen de contourner les applications. Il relate qu'un score de 9,8/10 a été calculé selon un système d'évaluation mondialement reconnu, et qu'il est rapidement monté à 10/10 dans les jours qui ont suivi. Il résume en expliquant qu'un serveur web sur deux dans le monde était potentiellement vulnérable et qu'un serveur sur deux dans le monde utilisait un élément qui permettait de prendre le contrôle du serveur.

Cette annonce de vulnérabilité mondiale a fait partie des trois plus grandes failles de sécurité informatique remarquées depuis ces dix dernières années. Il rappelle que, dès qu'une vulnérabilité est détectée, cette dernière permet de faire ce que l'on veut à distance et les pirates vont l'utiliser. Il qualifie la journée du 12 décembre de chaotique, mais le périmètre s'est ensuite précisé au fur et à mesure de la journée et, le 12 décembre au soir, il a prévenu tous les responsables informatiques de toutes les institutions publiques du Canton. Il souligne qu'ils ont été pratiquement les premiers à réagir.

Une task force a ensuite été mise en place le 13 décembre, ainsi que des mesures préventives permettant des blocages d'urgence afin d'éviter les piratages de leur système d'information. Il explique qu'ils ont réussi à préparer le système d'information à passer Noël, mais qu'ils ont dû arrêter quelques services qui ne pouvaient pas être corrigés et qui ne pouvaient pas non plus rester ouverts pendant les vacances de Noël. Quelques compromis ont alors été faits.

Il ajoute qu'ils ont réussi à terminer d'installer le dernier correctif au début du mois de janvier. Ils ont finalement terminé la cellule de crise avec un dénombrement de 42 jours/personnes de travail pour la publication de la vulnérabilité sur internet. M. Petit ajoute que le 26 juillet 2022 la Ville de Genève a essuyé 23 attaques visant à exploiter la vulnérabilité corrigée. Ils ont pu le constater car

ils ont déployé, depuis février, un centre de surveillance actif vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept afin de surveiller tous les systèmes d'information de la Ville. Il explique qu'ils ont des activités de veille et des activités opérationnelles.

Organisation, moyens financiers et chiffres clés

Au sujet des chiffres clés, M. Petit annonce qu'ils ont mandaté sept thèses d'intrusion au niveau de la sécurité d'information. Il explique qu'une thèse d'intrusion est la mise en place d'une solution, exposée sur internet, puis vérifiée par une société tierce afin de la faire évaluer. Le ciblage se fait énormément sur les usagers des systèmes d'information. En termes de chiffres, ils ont intercepté 107 464 spams par mois, ont bloqué 428 virus par an et ont proposé à 39 participants une formation, «Dans la peau d'un hacker». M. Petit ajoute que la Ville de Genève a participé à huit séances du SecuSIGE, instance créée par le Conseil d'Etat, et qui regroupe l'ensemble des responsables de la sécurité des systèmes d'information des institutions publiques du Canton. Il explique qu'un travail est fait entre l'Etat, les SIG, les TPG et l'Hôpital afin que les informations soient partagées entre tous. Suite à la mise en place du service de sécurité en février 2022, ils ont constaté 51 événements de sécurité et la campagne d'attaque. Il souligne que sans Security Operation Center (SOC), il n'est pas possible de savoir qu'ils se font attaquer. Cela prouve alors selon lui que les mesures de défense prises sont valables.

Concernant l'organisation, M. Petit explique qu'ils travaillent de manière transversale avec toutes les unités qui composent la DSIC. Il y a deux équivalents temps plein (ETP) dédiés à la sécurité de l'information et ils ont recruté un ingénieur en 2021, en lien avec le projet SOC et la sécurité opérationnelle qui vise à mettre en place des antivirus, à mettre à jour les systèmes, etc. Tout cela est géré par des ingénieurs et des techniciens. Il y a d'une part une sécurité organisationnelle et d'autre part une sécurité opérationnelle.

Sur les moyens financiers, M. Petit annonce qu'ils ont engagé 173 800 francs pour le fonctionnement en 2021, dont une grande partie est du test d'intrusion; l'autre partie est liée aux frais d'exploitation du SOC. Il explique qu'il y a eu deux gros projets majeurs, soit ceux de la gestion des identités, avec tout le matériel nécessaire à sa mise en place, et tout le matériel nécessaire à la mise en place du projet SOC. Il constate que pour 1 franc investi dans la sécurité de l'information 1 franc est dépensé en sécurité opérationnelle.

Gouvernance et processus

M. Petit explique qu'entre mars et avril 2020 une nouvelle politique de sécurité de la Ville de Genève a été mise en place, avec un document définissant

Proposition: financement de la transformation
numérique de la Ville de Genève

l'organisation, l'usage d'un système normatif et la mise en place d'un système de contrôle. Il énonce que deux comités de gouvernance ont été mis en place, la COMSEC-G (s'occupant de la gouvernance de la SSI) et la COMSEC-M (s'occupant du suivi opérationnel de la SSI). Il avance que cela fonctionne très bien, que les séances ont lieu et que des décisions sont prises. Il estime qu'il y a une réelle influence, en termes de gouvernance, sur les activités de la DSIC en termes de sécurité informatique.

Concernant le processus, M. Petit explique que toutes les décisions sont basées sur une pesée d'intérêts. Il admet que le risque zéro n'existe pas, mais qu'en faisant une pesée des intérêts, cela permet d'agir là où les risques perçus et calculés sont les plus élevés. Ils travaillent dans chaque projet, et s'impliquent lorsque cela est nécessaire, à savoir lorsqu'il y a un traitement de données personnelles sensibles, de données sur internet, ou de mise en place de nouvelles technologies. En d'autres termes, ils pilotent tous les aspects liés à la sécurité de l'information. Ils s'assurent également de leur conformité à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), car la loi précise que la sécurité des données personnelles et des données personnelles sensibles doit être assurée.

M. Petit ajoute que, notamment dans l'administration, beaucoup de données personnelles sensibles sont traitées. Ils ont souhaité sensibiliser les collaborateurs à la sécurité de l'information, en lien avec les attaques que pourrait subir la Ville de Genève, en proposant un cours, qui a ensuite été repris par un grand nombre d'entités publiques du Canton. Il annonce que les SIG souhaitent venir lors de la prochaine session. Ce cours permet notamment la gestion des identités, l'assurance que la bonne personne accède aux bonnes données, ainsi que des investigations afin de comprendre ce qui se passerait en cas d'attaque et éventuellement de fournir des éléments factuels concernant d'éventuelles dérives.

Aspects technologiques

M. Petit explique que de nombreuses technologies de protection sont mises en place. Ils achètent des produits et des solutions reconnus, des antivirus, des systèmes de protection des postes de travail, de filtrage pour accéder à internet. Il souligne que Genève a la chance d'avoir un vivier de sociétés historiquement très performantes en matière de sécurité de l'information telles que Hacknowledge, Kyos, Immunit, OS Objectif Sécurité ou encore SCRT.

Grands projets

M. Petit avance qu'ils sont maintenant en mesure de détecter si la Ville de Genève fait l'objet d'une attaque, même lorsque M. Petit et son collaborateur

dorment. Il cite ADM, un projet de gestion des identités qui permet d'avoir des annuaires et une gestion des collaborateurs qui soit entièrement automatisée. Tout cela est crucial pour le projet 365. Il rappelle que beaucoup de technologies et de projets pour protéger la Ville sont mis en place, mais que le risque zéro n'existe pas. Ils ont dès lors créé un plan de crise, contenu dans un manuel dans lequel ils essayent de prévoir et d'organiser le prévisible lors d'une potentielle cyber-crise ainsi que quelques éléments qui permettent d'interagir avec les bonnes personnes dans le cas où une attaque surviendrait. Il précise que la gestion de crise s'applique tant à une crise énergétique qu'à une crise liée à un virus, mais aussi, et cela a été demandé spécifiquement par M. Kanaan, à une crise qui mobiliserait le système de la Ville pendant une dizaine de jours. Il explique que toutes ces possibilités sont envisageables donc il faut y réfléchir en amont.

M. Petit ajoute qu'il fait partie du Socle DSIC et que les perspectives peuvent être consultées en ligne et sont listées sur le Powerpoint présenté.

M. Kanaan revient sur sa demande de gestion de crise. Il explique que cela s'est fait par étapes, soit tout d'abord avec des opérations concrètes des sécurité, faites par M. Petit et son équipe depuis plusieurs années, ensuite avec une stratégie de sécurisation du système informatique, arrivée par hasard pendant la période du Covid, mais cela avait déjà été demandé par sa prédécesseure, M^{me} Salerno, et finalement avec l'anticipation d'un incident majeur tel qu'une panne ou un hacking, afin de savoir comment gérer la crise mais aussi préparer les services à continuer à travailler avec une informatique dégradée. Il souligne que cela est notamment important pour les services de fond comme les services à la population, car ils doivent pouvoir continuer à travailler. Il conclut que la priorité absolue porte sur le SIS.

Questions des commissaires

Une commissaire revient sur les crédits proposés au vote et souhaite avoir des détails plus approfondis sur les différentes charges associées aux crédits des trois délibérations.

M. Kanaan lui demande si elle parle des investissements ou des charges de fonctionnement.

La commissaire lui répond qu'elle parle des charges de fonctionnement, dont elle liste les chiffres.

M. Kanaan lui répond qu'il lui semble que les chiffres listés sont des charges d'investissement. Il n'est pas sûr donc cela est à vérifier. Dans l'intervalle, il répond que d'une manière générale, relativement aux plans investissements, la Ville de Genève n'achète plus de logiciels mais souscrit à des abonnements. Il

explique que cela permet de bénéficier des mises à jour régulières. Il ajoute que beaucoup de projets génèrent un besoin en logiciels, qui à leur tour génèrent des besoins en souscriptions qui impactent le budget de fonctionnement. Il précise qu'il reviendra expliquer l'impact sur le fonctionnement des investissements lors de la séance du budget de la semaine prochaine.

M. Royston, pour répondre à la commissaire, indique qu'il y a 450 000 francs de charges induites par le développement global d'investissement. Dès lors, lorsqu'ils achètent une souscription, il est nécessaire de payer l'abonnement chaque année. Il souligne que chaque investissement va alors générer une charge. Il précise que la commission vote uniquement sur le crédit et que les charges seront soit absorbées par le budget annuel de fonctionnement standard, soit il demandera une rallonge budgétaire. Il précise qu'ils sont informés de la charge induite, mais qu'ils votent le crédit d'investissement.

M. Kanaan dit qu'en faisant abstraction du SIS il y a effectivement 400 000 francs de plus inscrits au projet 2023 de la DSIC. Il y a un cumul du PBTN, de la sécurité informatique, du SAP ainsi que la dernière tranche des réallocations d'il y a deux ans.

Une commissaire se questionne également sur le portefeuille collaboration numérique pour les projets de participation citoyenne. Elle demande s'ils ont des exemples.

M. Royston lui explique que la Ville de Genève a repris un logiciel de la Ville de Barcelone, qui permet aux services du Canton de demander l'avis aux citoyens sur un certain nombre de dossiers. Ce logiciel a été repris et adapté, afin de permettre aux services, notamment celui de l'urbanisme, de demander l'avis aux citoyens, sur un plan communal ou autre.

La commissaire demande si cela porte sur des concertations en lien avec des projets d'aménagement.

M. Kanaan lui répond que c'est effectivement le cas, que cela englobe tous les périmètres confondus. Il explique que cela incite à mettre à jour les méthodes car il faut que le processus fasse sens, et savoir qui consulte qui, à quel moment. Il ajoute qu'il est nécessaire que les habitants soient au clair dès le début afin qu'ils sachent s'ils sont approchés pour une concertation, une consultation ou une concertation. Il ne faut pas donner l'impression aux habitants qu'ils pourront co-décider, mais leur avis est à prendre en compte. Il ajoute qu'ils ne vont pas tout faire sous la forme numérique, mais que si une personne n'a pas le temps d'aller à une commission de quartier, par exemple, elle pourrait le faire numériquement.

Un commissaire a une question relative à la sécurité. Il a l'impression, suite à la présentation, que la Ville travaille comme une unité autonome.

M. Kanaan lui répond que la SecuSIGE travaille de manière coordonnée.

M. Petit ajoute qu'ils partagent énormément d'informations et qu'ils ont des relations avec toutes les institutions informatiques du Canton, qu'ils se coordonnent et s'alertent au niveau cantonal. Il explique qu'au niveau de la Confédération il y a le système Mélanie, le Centre national de cyber-sécurité, qui travaille avec eux. Ils reçoivent des alertes de la Confédération et ils utilisent des systèmes de filtrages enrichis par les constats d'attaques détectés par la Confédération.

M. Royston complète en disant que le SOC s'appuie sur un logiciel développé et un service fourni par Hacknowledge, système externe, acheté à plusieurs.

M. Petit précise que cela a été un achat commun entre la Ville de Genève, le Canton de Genève et l'Hôpital et que cela leur a permis de l'acheter à moitié prix.

Un commissaire souhaite revenir sur la proposition PR-1516. Il constate que le remboursement est prévu entre 2023 et 2026, mais il ne comprend pas bien si l'idée est qu'ils demandent le crédit maintenant et qu'il durera jusqu'en 2026, ou s'ils reviendront avec d'autres besoins dans l'intervalle, dans le cas où les besoins évolueraient. Il souhaite alors savoir comment vont se dérouler ces trois à quatre prochaines années et s'ils ont une idée des besoins financiers.

M. Royston rappelle le système mis en place, le PFI, qui comprend la mise en place du 1^{er} PBTN (projets métiers) en 2022, le 6^e PSIC (infrastructures informatiques) en 2021, le 7^e PSIC en 2023, le 2^e PBTN en 2024, le 8^e PSIC en 2025, le 3^e PBTN en 2026. Il avance qu'ils dépensent environ 2 500 000 francs tous les deux ans pour les projets métiers et aux alentours de 3 600 000 francs pour les PSIC.

Un commissaire demande si le remboursement se fait sur quatre ans.

M. Royston lui répond par l'affirmative, c'est une règle comptable.

Le commissaire leur demande quel est l'accident le plus important qu'ils aient connu en quinze ans.

M. Petit raconte qu'un usager a une fois cliqué sur la mauvaise pièce jointe il y a plusieurs années.

M. Kanaan rappelle que c'est le principal vecteur d'entrée de virus.

M. Petit explique que, lors de cet épisode, ils ont perdu plusieurs éléments et ont mis quelques heures à restaurer les éléments perdus. Cela a touché environ 200 personnes. Il ajoute que, suite à l'événement du 12 décembre et la mobilisation de 42 jours de travail, cela a aussi eu un certain impact. Il précise que les heures passées à résoudre ce genre de choses sont autant d'heures que les collaborateurs ne passent pas sur d'autres projets.

M. Kanaan relève qu'ils n'ont pas rencontré de problème majeur systémique. Il rappelle qu'une sécurité absolue n'est pas possible et que des hackers ultraprofessionnels pourraient sans autre pirater la Ville. Il estime toutefois que la Ville de Genève n'a pas à sa disposition une information d'une très grande sensibilité. Il précise que si quelqu'un souhaite lui demander s'ils paient les rançons, il ne répondra pas à cette question. Il précise tout de même qu'a priori ils ne paieraient pas car, dans la doctrine, les spécialistes de la sécurité reconnaissent que lorsque l'on paye ce n'est en général pas fini. Il raconte l'anecdote d'une grande ville américaine qui n'arrivait plus à s'en sortir car elle était paralysée par un hacking depuis plusieurs semaines et qu'elle avait fini par payer.

Le commissaire, au sujet du crédit à voter, souhaite savoir si les crédits seront utilisés essentiellement pour la sécurité du système informatique ou pour le fonctionnement du système.

M. Royston lui répond que ce crédit servira à financer les projets métiers, à savoir les sites internet, les applications mobiles, des systèmes de dématérialisation, etc. Il précise qu'ils sont listés dans la proposition PR-1516. Il ajoute qu'il peut y avoir un composant de sécurité mais que le budget n'est pas basé là-dessus.

Un commissaire relève qu'il s'est préparé pour la proposition PR-1516 et qu'il a fait un focus sur les démarches en ligne et qu'il a constaté que ces dernières vont du PDF plat à imprimer et à renvoyer par la Poste au PDF plus moderne mais qui nécessite l'installation d'un logiciel privatif, à des e-démarches, en passant par le système agendas.ch. Il constate que c'est un «fourre-tout» de choses, et il le comprend, mais il se demande s'il y a la volonté d'une stratégie de standardisation.

M. Royston explique que le portail citoyen, qui s'appuie sur l'identité numérique du Canton, permettra de recenser, à terme, l'ensemble des démarches en ligne. Il précise que la première qui subira une restructuration sera celle relative aux subventions sportives. Cela va ensuite être suivi par d'autres prestations sur le portail, qui centralisera l'ensemble des démarches. Il y aura ensuite une norme fédérale qui permettra de recenser l'ensemble des démarches, quel qu'en soit le niveau. Il ajoute qu'ils essaient d'amener une certaine cohérence.

Un commissaire demande si un délai est prévu pour la mise en place de ce portail.

M. Royston lui répond qu'il n'y a pas de délai pour ramener toutes les démarches dans le portail, mais que la première implémentation du portail sera pour le monde associatif, qui sera en place en février, puis le portail citoyen.

M. Kanaan relève qu'en changeant la manière de faire, il est aussi nécessaire de changer l'organisation du service. Cela paraît évident, mais tout le processus non informatique, sous-estimé à l'époque, nécessite une organisation et cela est en train de changer.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement de la transformation
numérique de la Ville de Genève

Discussion et vote

Un commissaire constate qu'il est déjà 18 h 30 et que deux membres de la commission ont encore des questions en suspens. Il propose alors à la commission d'adresser leurs questions par écrit, ou de les garder pour une prochaine audition. Il s'excuse de devoir couper court aux questions.

Le président revient sur les questions laissées en suspens concernant la proposition PR-1516. Il demande aux commissaires s'ils souhaitent les poser.

Les commissaires lui répondent que non.

Le président précise qu'ils reverront M. Kanaan la semaine prochaine. Il sera éventuellement possible de lui poser les questions à ce moment-là.

Mise au vote, la proposition PR-1516 est acceptée à l'unanimité.

Annexes:

- présentation du DCTN (séance du 23 juin 2022)
- présentation de la DSIC (séance du 15 septembre 2022)

Commission CSDOMIC
23.06.2022

Département de la culture et de la transition numérique



PR 1516 - Financement des projets des portefeuilles «e-Genève», «e-Administration» et «Collaboration numérique» pour la période 2023-2024

1. Contexte et enjeux

Rappel de notre politique de transition numérique



**NUMERIQUE
RESPONSABLE**



**INCLUSION
NUMERIQUE**



**INNOVATION
NUMERIQUE**



PRESTATIONS NUMERIQUES

Plan directeur de la transformation numérique de l'administration

Exemples d'actions menées



NUMERIQUE RESPONSABLE

- Membre de l'INR-Suisse
- Journée DTOX 2022
- ECOSIA en moteur de recherche par défaut
- Prolongation durée de vie du matériel
- Réutilisation du matériel ancien (Réalise)



INCLUSION NUMERIQUE

- Lancement du réseau d'inclusion numérique avec 15 partenaires
- Participation citoyenne: sites «Ô P'tit-Sac» et «Urbaniste d'un Jour»



INNOVATION NUMERIQUE

- Capteurs de suivi consommation énergétique (ENE/GIM/SIG)
- Fondation pour la création numérique récemment constituée
- Soutien des artistes dans la création numérique (SEC)



PRESTATIONS NUMERIQUES

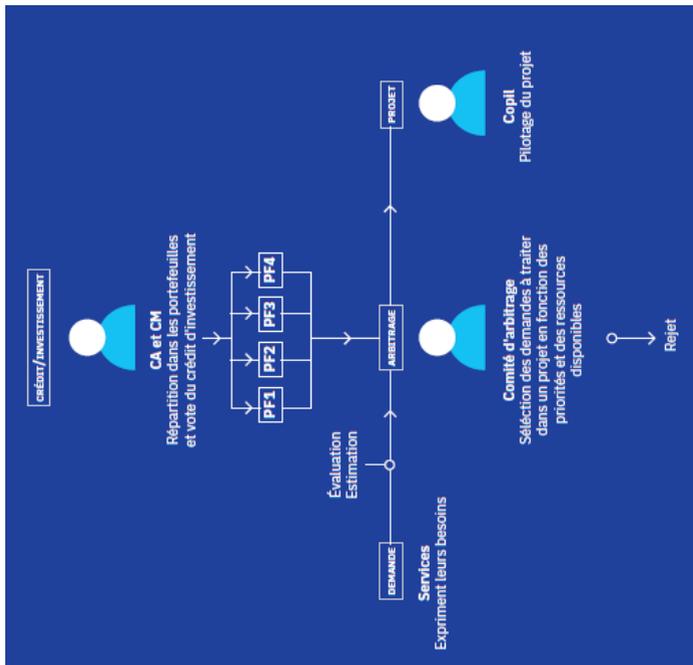
- Mise en œuvre des comités d'arbitrages pour choisir les projets prioritaires à lancer
- Réorganisation des équipes DSIC par portefeuilles de projets
- Etude de maturité numérique de l'administration avec une participation active des directions et chefs de services

Proposition: financement de la transformation numérique de la Ville de Genève

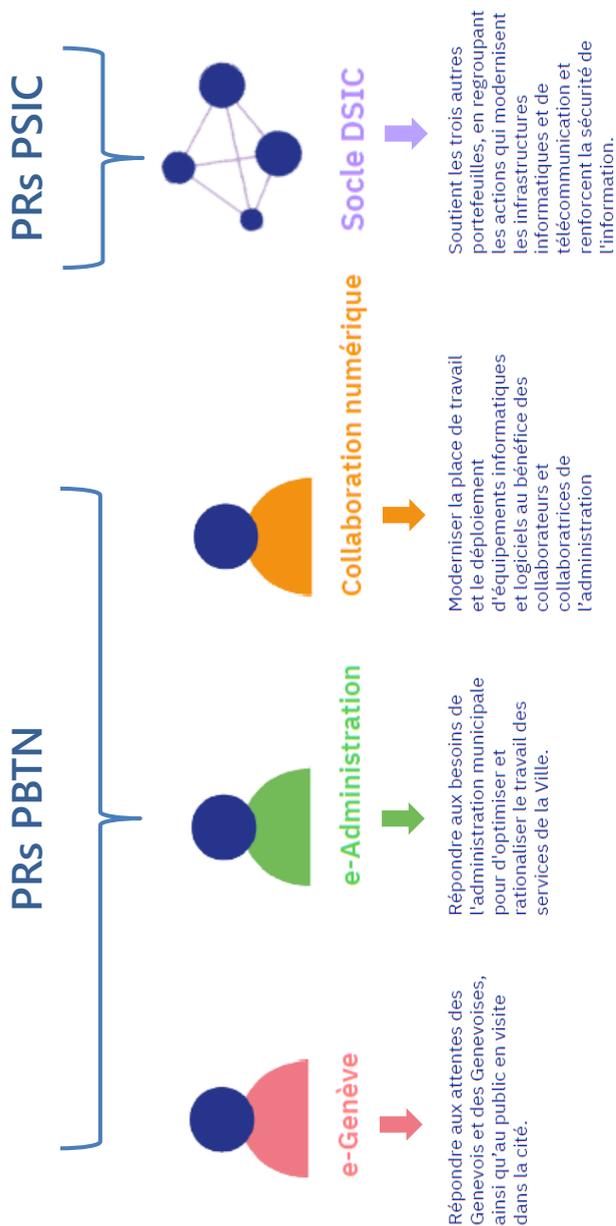
Rappel de la gouvernance du numérique

- Le CA, au travers de sa délégation à la transition numérique (DELTRANS) détermine les montants à attribuer à chaque portefeuille stratégique
- La DELTRANS est composée de Marie Barbey-Chappuis, Alfonso Gomez et Sami Kanaan,
- Le CM vote les crédits des portefeuilles (PSIC et PBTN) et autres PR spécifiques
- La direction de l'administration choisit les projets à lancer avec les comités d'arbitrage
- 5 comités d'arbitrage ont eu lieu à date: 2 pour e-Genève, 2 pour e-Administration et 1 pour le socle IT
- Le CM prend connaissance des dépenses et des projets réalisés avec le rapport d'activité annuel de la DSIC
- Le prochain rapport sera publié début Septembre couvrant la période mi 2021 -> mi 2022

5.



Rappel des portefeuilles de projets et leur financement



18^{ème} Plan financier d'investissement (PRs DSIC)

Objectif

Investir avec flexibilité pour accélérer le plan de transformation numérique de l'administration et soulager les charges d'exploitations de la DSIC



2. Le 1^{er} PBTN

PR 1516

Le plan biennal de transformation numérique (PBTN) finance les projets des portefeuilles «e-Genève», «e-Administration» et «Collaboration numérique» pour une période de 2 ans (2023-2024)

Montants par portefeuille



Délibération I - Portefeuille e-Genève - 1 000 000 Frs



Délibération II - Portefeuille e-Administration - 1 500 000 Frs



Délibération III – Portefeuille Collaboration Numérique - 300 000 Frs

Collaboration numérique

e-Genève

Exemples de projets réalisés dans les 12 derniers mois

La PR 1463, votée le 16/11/2021, a financé ce portefeuille à hauteur de CHF 1.25m

ACCÈS+ POUR LES
 Personnes à mobilité réduite
 Rue ROCHEREAU 15
 1202 GENÈVE
 02 8886 63 72 00
 promoteur@city.ch

ACCÈS+ accessibility de 200 infrastructures municipales

Contribuer à l'agenda de la ville de Genève
 Vous pouvez maintenant accéder à l'agenda de la ville de Genève en ligne.
 Open agenda

OpenAgenda pour communes et 80 institutions

« Genève en poche »

Inventaire cantonal des arbres

MEG
 Les archives de la diversité humaine

Nouveaux sites internet Ariana, MEG et CIB

Reserver les infrastructures sportives

JE SUIS VICTIME
 JE SUIS PROCHE DE LA VICTIME

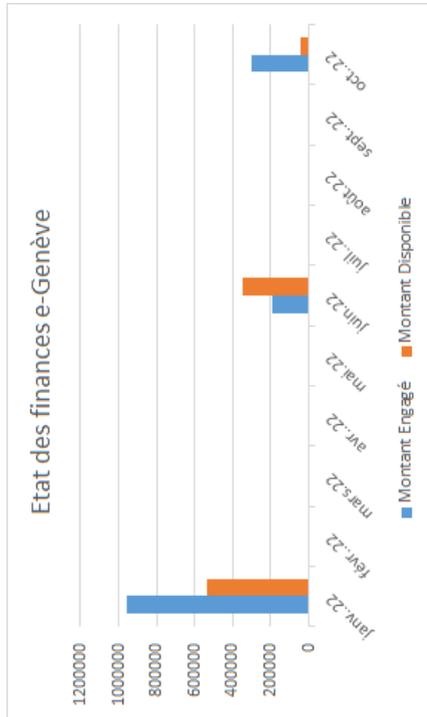
Harcèlement de rue avec signalement Police municipale

Fête de la musique
 Genève Lux Festival
 24 25 26 27 28 29 30 31

Geneva Lux et Fête de la musique

e-Genève Etat des finances du portefeuille

La PR 1516 financera ce portefeuille à hauteur de CHF 1m pour la période 2023 et 2024



En Janvier et Juin, le comité d'arbitrage (CAP) a choisi les projets prioritaires à financer

Il reste actuellement CHF 350k de disponible

Après le CAP d'Octobre, il restera probablement moins de CHF 50K pour 2023

Portefeuille e-Genève

Liste de projets candidats au financement par la PR 1516

| Objectif stratégique | Domaine | Projets |
|---|--|---|
| OS01 – Développer l'offre digitale | Communication inclusive | Améliorations du site Internet de la ville et nouveaux sites des institutions culturelles ou autres |
| | Promotion des événements | Fête de la musique, Geneva Lux et autres Tous canaux (sites, app. Mobile, agenda.ch, open data) |
| | Partager notre patrimoine culturel | Collections en ligne du MAH, ,MHN, FMAC, MEG et autres |
| | Unification des applications mobile | Programme Genève en poche |
| | Démarches en ligne | Portail citoyen et entreprises/associations Réservations et commandes en ligne |
| OS02 – Proposer des innovations | Plan climatique et SIPV | Programme Géomatique en collaboration avec le SITG Suivi de la consommation énergétique |
| | Ouverture des données | Politique et plateforme Open Data Contributions citoyennes |

e-Administration

Exemples de projets réalisés dans les 12 derniers mois

La PR 1463, votée le 16/11/2021 a financé ce portefeuille à hauteur de CHF 1.45m

SIS Plan directeur

SIS Séparation des comptes SAP

Migration SAGA v6 SPM

Solution de gestion des risques



Dématérialisation des factures fournisseurs

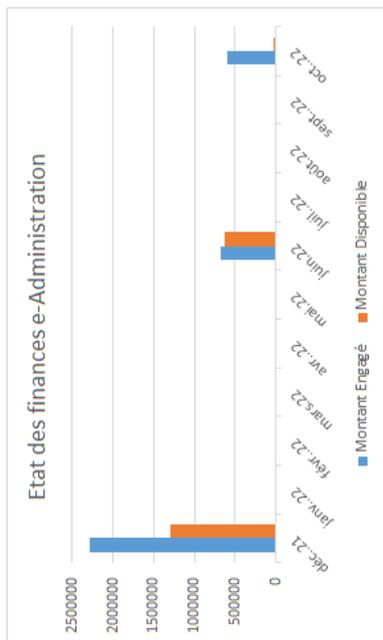
Patrimoine immobilier – solution tactique



Signalisations déprédations VVP

e-Administration Etat des finances du portefeuille

La PR 1516 financera ce portefeuille à hauteur de CHF 1.5m pour la période 2023 et 2024



En Décembre et Juin, le comité d'arbitrage (CAP) a choisi les projets prioritaires à financer

Il reste actuellement CHF 625k de disponible

Après le CAP d'Octobre, il restera probablement moins de CHF 25K pour 2023 (hors Novo ERP)

Portefeuille e-Administration

Liste de projets candidats au financement par la PR 1516

| Objectif stratégique | Domaine | Projets |
|---|--------------------------------------|--|
| OS03 – Standardiser les processus transverses | Dématérialisation | Nouveau système de gestion électronique des documents (GED) et conversion des documents papiers des services |
| | Processus (hors Novo ERP) | Gestion des demandes RH Automatisation des processus par robotique (RPA) |
| | Sécurité urbaine | Projets du service de la Police municipale: intégration de la main courante (MyAbi-Saga) et autres |
| OS04 – Répondre à des besoins spécifiques | Solutions métiers | Plateforme GPS: signalisation des déprédations des écoles et des bâtiments Petites demandes couvrant les évolutions fonctionnelles des systèmes de gestion des services Municipalisation des crèches |
| | Tableaux de bord des services | Fonctions transverses: DFIN, DRH Métiers spécifiques: SPF, SDPE |
| OS05 – Valoriser les données de l'administration | | |

Collaboration numérique

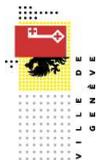
La PR 1463, votée le 16/11/2021 a financé ce portefeuille à hauteur de CHF 94k qui a permis la préparation et le dépôt de la PR 1502 pour implémenter une nouvelle suite bureautique et collaborative qui sera soumis au vote le 28 Juin prochain.

La PR 1516 financera ce portefeuille à hauteur de CHF 300k pour la période 2023 et 2024

Portefeuille Collaboration numérique

Liste de projets candidats au financement par la PR 1516

| Objectif stratégique | Domaine | Projets |
|---|----------------------------------|--|
| OS06 – Moderniser le poste de travail | Mobilité | <i>Projet pour un accès sécurisé aux systèmes d'information (messagerie, serveurs de fichiers, applications d'entreprise) depuis les smartphones et les postes de travail privés</i> |
| | Salles de conférence | <i>Nouveau matériel plus adapté à la taille et la disposition des salles pour améliorer réunions mixtes (présentiel/distanciel)</i> |
| | Gestion à distance des PC | <i>Etude d'un système de gestion de la sécurité et de la mise à jour des systèmes au travers d'internet pour les postes de travail itinérants</i> |
| OS07 – Agir face aux enjeux climatiques du numérique | Numérique responsable | <i>Obtention du label numérique responsable de l'INR</i> |



Commission CSDOMIC
15.09.2022

Département de la culture et de la transition numérique

Audition concernant la sécurité de l'information

DSIC

francois.petit@ville-ge.ch

RSSI

5624

Ordre du jour

- Au cœur du sujet ...
- Organisation, moyens financiers et chiffres clefs
- Gouvernance et processus
- Aspects technologiques
- Grands Projets

Au cœur du sujet ... 1/3

3548

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement de la transformation
numérique de la Ville de Genève

Dimanche 12 Décembre 2021

9.8 / 10



Au cœur du sujet ... 2/3



13 décembre 2021 : Mise en place d'une task force à la DSIC, définition des actifs critiques, et application des blocages d'urgence
14 décembre 2021 : Inventaire de tous les actifs potentiellement impactés

- Recherches de correctifs et documentation des actions effectuées

15 décembre 2021 : Application des correctifs sur les actifs critiques

- Suivi des évolutions de la vulnérabilité initiale
- Arrêt de quelques services

5 janvier 2022 : Derniers correctifs installés sur l'ensemble des actifs potentiels et redémarrage des services stoppés

13 janvier 2022 : Finalisation de la documentation

18 janvier 2022 : Mise en veille de la cellule de crise

Au cœur du sujet ... 3/3

3550

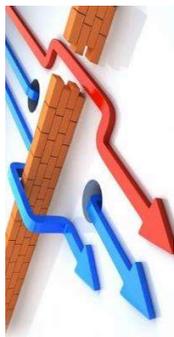
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement de la transformation
numérique de la Ville de Genève

Mardi 26 Juillet 2022

23 attaques



Chiffres clefs (2021-2022)



7 tests d'intrusion mandatés par la Cellule SSI

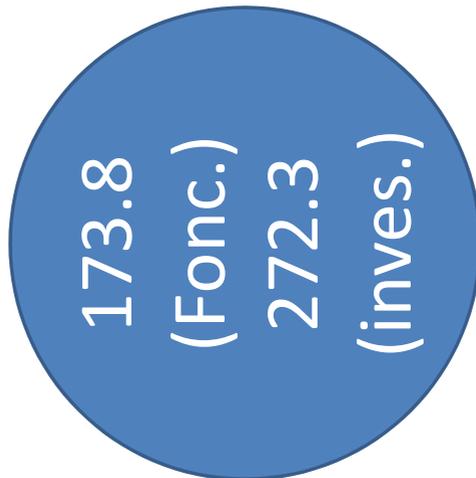


8 séances SecuSIGE



51 événements de sécurité dont 1
campagne d'attaque détectée par le SOC de
la Ville de Genève

Moyens financiers (2021 engagé KCHF)



Gouvernance et Processus

- Une nouvelle PSSI début 2020
- 2 Comité de Gouvernance
 - COMSEC-G (Gouvernance de la SSI)
 - COMSEC-M (Suivi opérationnel de la SSI)
- Le choix de mettre en œuvre un ISMS pour gérer les risques
 - Repose sur une norme internationale ISO27001
 - Constitue le «SCI» de la sécurité de l'information

Grands Processus et activités

- Suivi des risques SSI
- Suivi des risques projets
 - En particulier conformité LIPAD
- Sensibilisation à la SSI
 - Dans la peau d'un Hacker
- Gestion des identités
- Investigations

Aspects technologiques

- Nombreuses technologies de protection mises en œuvre en matière de sécurité opérationnelle
- Fournisseurs Leader du marché & acteurs locaux



McAfee™



CHECK POINT™



Hacknowledge
A cyber security specialist by Swiss Post

KYOS



OS OBJECTIF SÉCURITÉ
Architecte de la sécurité informatique

Grands Projets

SOC: Un centre de surveillance externe
surveille la Ville en 24/7 depuis Février
2022



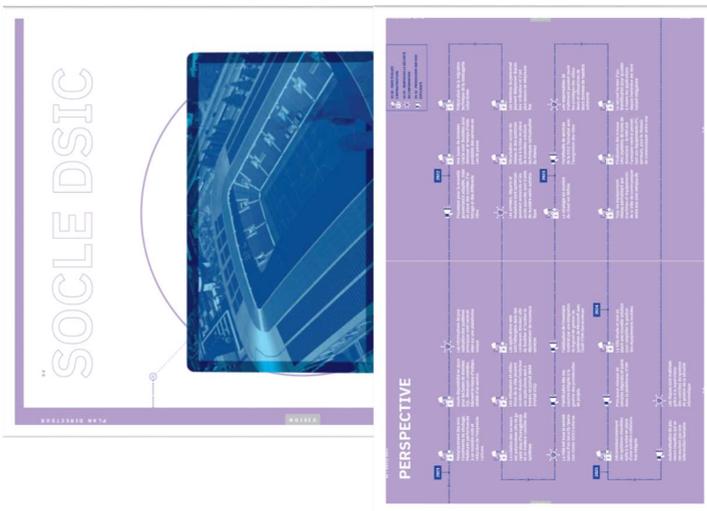
PDC: Création d'un plan de crise
spécifique à la CyberSécurité



ADM: Gestion des identités et de
l'annuaire technique automatisée



Pour aller plus loin ...



SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement de la transformation
numérique de la Ville de Genève

3559

—***—

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné au financement des projets visant à renforcer l'offre numérique au grand public (portefeuille «e-Genève»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné au financement des projets des différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour dématérialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations (portefeuille «e-Administration»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné au financement de la modernisation des outils de travail des collaborateurs et collaboratrices de l'administration et des premières initiatives de mise en œuvre du numérique responsable (portefeuille «Collaboration numérique»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

Les délibérations deviennent définitives.

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2020 de la Fondetec (D-32.12 A)¹.

Rapport de M^{me} Laurence Corpataux.

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances le 29 mars 2022. La commission l'a étudié lors des séances des 23 août et 13 septembre 2022, sous la présidence de M. Daniel Sormanni. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jade Pérez, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 23 août 2022

Audition de M^{me} Catherine Thobellem, présidente, et de M. Damien Gumy, vice-président de la Fondetec

M. Gumy présente le bilan au 31 décembre 2020. Au niveau de l'actif et du passif, il y a une hausse importante du Patrimoine financier entre 2019 et 2020 d'environ 1 500 000 francs qui correspond au montant total des prêts que la Fondetec octroie aux entreprises. Les placements financiers à court terme représentent tous les prêts à moins d'une année et les remboursements sur une année. Les placements financiers à long terme représentent les placements financiers entre une année et cinq ans. En 2020, la Fondetec a octroyé des prêts supplémentaires (prêts-relais Covid-19 à taux zéro) à hauteur de 1 500 000 francs. La crise Covid-19 explique l'augmentation de l'actif dans les prêts.

Les autres chiffres n'ont pas subi de variations particulières. L'augmentation visible à la ligne 298 («Autres capitaux propres») entre 2019 et 2020 s'explique

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport d'activité et comptes, N° 47, p. 7022.

par l'augmentation du capital, due à la dotation annuelle de la Ville de Genève. Généralement, les montants varient entre 2 000 000 de francs et 2 500 000 francs par année. En 2020, la dotation a augmenté de 1 500 000 francs. Elle s'élève au total à 3 500 000 francs pour les prêts-relais Covid-19. Cette différence de 1 500 000 francs se retrouve également dans la dotation de la Ville de Genève.

Pour le compte de pertes et profits, les charges de personnel sont stables, malgré une légère augmentation par rapport à 2019, due aux annuités et aux jetons de présence conseil de fondation car des séances supplémentaires ont été organisées, liées aux prêts Covid-19. Les sommes prévues dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation n'ont pas été dépensées dans leur intégralité, car moins de mandats et d'évènements ont été organisés durant la crise sanitaire; des économies en résultent. Certaines subventions doivent être restituées: elles sont observables dans les charges ainsi que dans les revenus. Donc, elles s'annulent. Cet argent a transité dans les comptes de la Fondetec lors de l'opération bons cadeau faite à l'époque, ce qui engendre une importante différence entre les comptes et le budget. Cette différence s'annule de par l'équilibre entre les charges et les revenus. On remarque une perte de 1 000 000 de francs relative aux charges financières qui est plus importante que celle budgétée (632 000 francs). Les charges financières correspondent aux pertes, qui n'étaient pas élevées (62 000 francs). Le reste concerne la dépréciation des actifs qui correspond à toutes les entreprises supplémentaires que la Fondetec provisionne et qui sont considérées comme des pertes dans les comptes (malgré le fait que ce ne soit pas des pertes réelles). Les entreprises sont toujours actives et n'ont pas fait faillite.

La règle de dépréciation des actifs de la Fondetec a été modifiée en 2021. Elle stipulait que tous les dossiers dont le retard est de trois mois étaient considérés en dépréciation d'actifs. Il y en a eu plusieurs en 2020 (à hauteur de 970 000 francs). Cette perte a été récupérée en 2021, il ne s'agit donc pas de pertes réelles. Si un dossier avait trois mois de retard, on provisionnait en entier la perte, alors que l'entreprise n'était pas en perte. Comme chaque année, l'on observait d'importantes variations, la manière de comptabiliser ces provisions a été modifiée en mars.

Les revenus financiers sont principalement composés des intérêts: 500 000 francs de rentrées avaient été budgétés. Ce chiffre a diminué à cause des suspensions pendant la période Covid-19 des rentrées d'intérêts. Les pertes sont plus élevées qu'en 2019 en raison de la crise. Il s'agit de pertes comptables, qui ont été récupérées en partie sur 2021.

L'année 2020 est comparée à 2021 dans le rapport d'activité. Ces deux années ont été fortement marquées par le Covid-19. Malgré la crise, le nombre de taxes d'inscription est resté assez élevé, et a diminué de peu en 2021. Il y a une moyenne de 60 taxes d'inscription ces dernières années. En 2020, la Fondetec a octroyé 42 prêts Covid-19, pour un total de 3 000 000 de francs dont uniquement 1 582 140 francs ont été libérés en 2020, car les entreprises n'ont pas eu besoin de

tout l'argent. Cela correspond aux 1 500 000 francs supplémentaires observables dans les actifs. En 2021, encore quelques prêts Covid-19 ont été octroyés, pour un montant d'environ 300 000 francs.

M^{me} Thobellem rappelle que les revenus divers comprennent la taxe d'inscription ainsi que divers mandats d'accompagnement effectués par le directeur et son équipe, en lien avec des projets chômage-senior (mandats Newstart). La Fondetec a soutenu des projets de personnes au chômage à hauteur de 19 200 francs. Fin 2021, la «LIDEV Factory» a été créée afin de poursuivre cette démarche. Lors de l'audition du 16 mars dernier, la Fondetec a informé que le Conseil avait redéfini une stratégie ambitieuse dans plusieurs domaines, dont une qui portait la volonté d'orienter la fondation vers la transition écologique. L'idée est de financer des entreprises qui agissent sur la diminution de l'empreinte carbone en développant des critères liés à la durabilité et à la responsabilité sociale ainsi que des indicateurs de performance pour l'évaluation du suivi de ses entreprises. En fin d'année dernière, le ton était donné: local, innovant, durable, économiquement viable (anagramme de LIDEV). Il s'agit d'un accélérateur pour accompagner les entreprises afin qu'elles répondent davantage aux enjeux environnementaux et sociétaux. La fondation portera essentiellement ces valeurs afin de promouvoir davantage une économie en transition. En 2020, le conseil de fondation a été renouvelé suite au renouvellement du Conseil municipal.

Questions-réponses

Comment la Fondetec procède-t-elle dorénavant lorsqu'une entreprise a trois mois de retard dans le remboursement de son crédit?

Deux critères régissent les méthodes de calcul dans la nouvelle procédure «Provisions sur débiteurs»: premièrement, une provision effective est appliquée aux créances/débiteurs à la suite d'une estimation de la probabilité de perte effectuée lors de l'analyse des dossiers.

Pour les dossiers en retard, de moins de trois mois, ceux-ci sont comptabilisés en perte après validation par le conseil de fondation. La Fondetec applique sur tous les autres dossiers la provision forfaitaire égale aux pertes historiques (5%) afin de garantir une marge de sécurité et de ne pas sous-estimer les risques. Auparavant, environ 25% des dossiers provisionnés se situaient au-dessus des pertes qui s'élèvent à environ 5% par année. Cette méthode a permis de descendre à 10% (deux fois au-dessus des pertes réelles).

Est-ce que le montant de 10% est lié au chiffre prêté ou au nombre d'entreprises?

C'est par rapport au chiffre prêté. Cela représente entre 10 et 15 entreprises provisionnées.

Quel est le profil des accompagnateurs du projet «LIDEV Factory»?

Il y a différents profils: le directeur de la Fondetec (M. Fatio) qui s'est adjoint un coach; plusieurs des chargés de projet de la Fondetec accompagnent ainsi que des personnes du monde associatif et des représentants d'entreprises qui travaillent dans le même domaine. Le nombre accompagnants internes est plus important que les externes.

Quel est le rôle de la Fondetec relatif aux bons solidaires?

La Fondetec a eu un rôle administratif et a servi d'intermédiaire financier entre l'entreprise Genève Avenue et la Ville de Genève. L'argent de la Ville a transité sur les comptes de la Fondetec. La fondation a également fait de la publicité.

M^{me} Thobellem rappelle que la Fondetec a d'abord émis ses propres bons qui étaient de petite ampleur, car uniquement les entreprises de la Fondetec pouvaient en bénéficier. La Ville a par la suite décidé d'investir plus d'argent et est donc passée par la Fondetec pour faire les liens avec les entreprises.

Est-ce que les bons de la Fondetec mis en place ont bien circulé, et s'ils étaient utilisés par les clients auprès des commerçants comme ceux de la Ville?

La réponse est positive. Uniquement les commerces soutenus par la Fondetec pouvaient bénéficier de ces bons.

Qui a pris en charge le coût de fonctionnement?

Les bons Fondetec, qui étaient relativement modestes, ont été pris en charge par la Fondetec. Or, le coût de fonctionnement avec Genève Avenue (les bons d'achat solidaires) a été pris en charge par la Ville de Genève.

Les coûts se retrouvent-ils dans les comptes?

Ce coût se retrouve dans les transitoires. L'action Fondetec n'a pas engendré un montant très important. Le rapport indique un bénéfice de 56 000 francs pour les bons Fondetec.

Quelle est la moyenne annuelle des taxes d'inscription?

Une soixantaine de taxes d'inscription sont comptabilisées chaque année. En 2022, il y en a eu la moitié, car on s'est arrêté au 30 juin. Ce chiffre a légèrement baissé en 2021. Il n'y a pas eu de baisse en 2020 car les dossiers prennent du temps à se mettre en place. Les projets sont pensés avant 2020, et se mettent en place plus tard après un long travail. En 2020, les entreprises ont été quelque peu découragées et les processus n'ont pas toujours abouti.

Est-ce que la Fondetec a appris aux entreprises soutenues à établir des plans business, à gérer leurs comptes? Si c'est le cas, comment cela a-t-il fonctionné?

Depuis l'arrêt de l'octroi des prêts Covid-19 aux entreprises, la fondation s'occupe uniquement des entreprises qu'elle a soutenues précédemment par des prêts ordinaires ou par des prêts Covid-19. La Fondetec propose un important soutien aux entreprises viables. Elle prête attention à l'état financier de la société, au moment où elle a rencontré des difficultés – s'il s'agit bien du Covid-19 qui a engendré ces problématiques ou si elles étaient déjà présentes lors des prémices du Covid-19. Les gestionnaires et la direction remarquent que parfois les entreprises, qui fonctionnent bien sur le terrain, ont du mal à gérer les problématiques administratives. Lors de la pandémie, les entrepreneurs ont rencontré des difficultés également pour établir des prévisions financières. La Fondetec les a soutenus pour établir ces prévisions financières. Un nombre considérable d'entreprises soutenues ont demandé de suspendre leur mensualité, à plusieurs reprises. De plus, les entreprises en difficulté sont suivies par un gestionnaire, qui partage des conseils personnalisés ainsi que des business plans. La Fondetec tente d'identifier le plus tôt possible les entreprises qui rencontrent des problèmes afin de leur apporter des conseils (outils, business plans). Il n'y a pas eu plus de faillites observées à la Fondetec, grâce aux prêts Covid-19, aux suspensions et aux conseils mis en place.

A la page 3 du rapport d'activité, il est indiqué que l'impact sur l'emploi a été de 2,41 ETP, et que celui-ci est légèrement en baisse par rapport à 2019. Est-ce que cet impact concerne les entreprises, à savoir la masse globale de collaborateurs impactés, ou s'agit-il des collaborateurs de la Fondetec?

Il s'agit de l'impact sur l'emploi de toutes les entreprises soutenues par la Fondetec.

Le tableau de la page 31 du rapport d'activité indique qu'en 2020, 63 nouvelles demandes normales ont été reçues, 56 décisions ont été prises et deux demandes ont été retirées. Pourquoi cela n'équivaut-il pas à 61 décisions prises?

Cette différence est due à des décalages, car les demandes sont arrivées en fin d'année et n'ont pas encore été soumises au Conseil. Des vérifications de documents doivent encore avoir lieu et parfois des documents sont manquants. Cela peut donc prendre un ou deux mois avant que le dossier arrive au Conseil.

En raison du tournant stratégique mettant en avant le développement durable, est-ce qu'un garagiste est éligible pour recevoir un soutien de la Fondetec?

Il est rappelé qu'en septembre 2021, 100% du conseil de fondation a voté oui pour cette évolution vers le développement durable. L'idée est d'intégrer davantage des éléments d'appréciation liés à l'environnement et à la responsabilité sociale dans la matrice d'évaluation des dossiers. La Fondetec souhaitait apporter un changement important, faire évoluer la stratégie et élaborer des outils liés au développement durable. Sur trois votes, deux ont obtenu un score de 9/9, et un de 8/9 avec une abstention. Cela a donc été un véritable plébiscite de parvenir à cette

évaluation et de mettre en œuvre ces changements, de moderniser davantage la Fondetec, et de travailler davantage sur la gestion des risques, plutôt que d'avoir plusieurs gestionnaires.

Qui est éligible aux fonds Fondetec, ainsi que des exemples concrets?

La Fondetec est active et cherche elle-même les porteurs et porteuses de projets, qui correspondent à sa stratégie. Pour cette raison, la fondation a mis en place la LIDEV Factory, qui a engendré une quarantaine d'inscriptions. Le projet d'un garagiste, par exemple, est éligible si celui-ci répond aux conditions obligatoires qui figurent dans le règlement et dans les statuts. Les critères principaux sont la qualité du porteur de projet, la qualité du projet et son innovation relative au développement durable (diminution d'empreinte carbone) et par rapport à sa responsabilité sociétale.

Sur quelle base la fondation projette-t-elle de chercher et sélectionner des projets (critères durables, par exemple)? Est-ce que la fondation collabore avec l'association APRES-GE?

L'association APRES-GE ne fournit pas de soutien financier. Leurs critères d'éligibilité sont plus forts que ceux de la Fondetec. Les critères de sélection de la Fondetec correspondent à de l'orientation de projets; ni les statuts ni le règlement de la fondation n'ont été modifiés. Toutes les entreprises sont éligibles. La Fondetec a effectivement des contacts avec l'association APRES-GE ainsi qu'avec d'autres acteurs économiques genevois (acteurs économiques qui soutiennent les entreprises genevoises). La Fondetec cherche les entreprises en se rapprochant d'acteurs qui travaillent dans les mêmes domaines d'activité pour trouver plus de projets qui correspondent à la nouvelle orientation choisie. Les autres projets ne sont pas exclus. Les membres du Conseil votent chaque projet.

Est-ce que ce sont essentiellement des entreprises qui ne sont pas soutenues par la Fondetec qui participent au programme LIDEV Factory?

Oui, certaines ont ensuite postulé pour obtenir un prêt.

A la page 34 du rapport d'activité les statistiques des entreprises et des types de personnes par rapport à l'âge et au genre indiquent que le nombre de refus est plus important pour les entreprises nouvellement créées. Est-ce que ces entreprises peuvent revenir l'année d'après avec leur projet et font partie des statistiques?

La Fondetec donne des conseils et parfois la personne reprend son projet, l'améliore et le représente. Il fait donc partie des statistiques puisqu'il a repayé la taxe. Les cas des personnes qui reviennent sont rares.

Est-ce que la Fondetec suit les dossiers qui ont été refusés?

La Fondetec ne fait pas de suivi particulier des dossiers refusés.

Comment la Fondetec trouve-t-elle de nouvelles personnes éligibles? Collabore-t-elle à cet effet avec l'Office cantonal de l'emploi?

M^{me} Thobellem explique que la Fondetec a deux mandats: le mandat d'accompagnement qui s'appelle Level plus, en lien avec les personnes au chômage seniors, et le mandat New start qui évalue les projets des personnes au chômage et qui sont prêtes à venir défendre leur projet à la Fondetec. Le projet concernant les seniors professionnels a été élaboré en partenariat avec l'OCE et le département de M^{me} Fischer.

Quelles analyses font-ils de l'évolution de la répartition homme-femme (cf. tableau l'entrepreneuriat par genre, page 34 du rapport d'activité) et comment a évolué cette répartition depuis la crise Covid-19? Pourquoi les dossiers portés par des femmes ont-ils reçu plus de refus?

Entre 2019 et 2020, il y a une évolution sensible des dossiers portés par les femmes. En 2020 et 2021, étant donné la pandémie, on constate que les dossiers portés par les femmes ont sensiblement diminué, et que les dossiers portés par les hommes sont restés identiques. Peu importe si le projet est porté par un homme ou par une femme, la qualité du porteur ou de la porteuse de projet, ce sont le projet en lui-même et le risque qui importent.

Le tableau «entrepreneuriat par genre» montre qu'il y a moins de dossiers acceptés entre les projets portés exclusivement par des femmes que par des hommes. Pourquoi?

Le nombre de dossiers fait la différence.

En 2020, le montant moyen des demandes de crédit étudiées était de 76 919 francs pour les dossiers portés par des femmes contre 130 943 francs pour ceux portés par des hommes. Est-ce que les femmes sont plus modestes ou cette différence est-elle due au fait que le rapport comptabilise les demandes étudiées et pas les demandes occasionnelles?

Les montants de 76 919 francs et 130 943 francs sont des moyennes.

Est-ce que la Fondetec envisage d'accompagner les femmes à être plus audacieuses et à déposer des dossiers?

M^{me} Thobellem répond par l'affirmative. Dans le cadre de la LIDEV Factory, elle a personnellement insisté pour garantir une certaine diversité. Il faut que les porteurs et porteuses de projet soient diversifiés. La vidéo partagée est représentative. Les femmes sont encouragées à mettre en place des projets.

Quelle est la répartition entre hommes et femmes au sein de la Fondetec?

Deux femmes et sept hommes travaillent à la Fondetec, au conseil de fondation. Il y a une majorité de femmes au niveau des collaborateurs et collaboratrices (un homme, le directeur et cinq femmes).

Est-ce que les entreprises soutenues par la Fondetec sont composées de plusieurs personnes, ou uniquement d'une seule personne?

Le tableau de la page 33 du rapport d'activité informe du nombre de personnes par entreprise. Généralement, la Fondetec soutient des petites entreprises formées d'une à trois personnes. Il y a également des PME avec une dizaine de personnes. De plus, lorsqu'une personne au chômage ou à l'Hospice général présente de bons projets, il n'y aura pas forcément durant les premières années un emploi de créé, mais il y aura une personne de moins au chômage ou à l'hospice. Cela est également important pour la fondation.

Dans quel domaine étaient actifs les participants à la formation LIDEV Factory et quels étaient les types d'entreprises qui ont été impliquées dans ce projet?

La Fondetec a reçu un ou deux dossiers LIVED, qui ont les deux été acceptés. Parmi ceux qui ont suivi la formation (100 personnes), il y a eu d'abord 35 dossiers déposés, dont 10 sélectionnés. La première personne était au chômage. Les projets sélectionnés pour la formation LIDEV sont:

- Le cri de la carotte Conserverie locale
- Lady Justine Produits artisanaux genevois
d'une grande qualité
- Laué Maroquinerie écoresponsable
- Purple and Gold Rain Vêtements vintage seconde main
- Blibli Plateforme d'échange de vêtements
de seconde main
- Anthentic Djindja Sàrl Sirop de gingembre
- Holiae Coworking holistique
- PlastOK Transformation plastique recyclé
- Oligo Montres écoresponsables

Quels critères concrets la fondation applique-t-elle pour sélectionner ces 10 dossiers?

La sélection se fait par rapport au nombre d'encadrants disponibles et à la capacité de la salle. Le budget était limité. L'équipe s'est chargée de choisir les dossiers, pas le conseil de fondation.

Le processus de sélection des projets LIDEV 1 a été le suivant: la sélection a été réalisée sur dossier par les gestionnaires et la direction de la Fondetec. Chaque projet a été évalué sur les quatre éléments (Local, Innovant, Durable et Économiquement Viable) à l'aide du scoring en pièce jointe.

Est-ce que la LIDEV Factory sera renouvelée en 2023?

Oui, les 4, 5, 13 et 18 octobre. Les appels à projets passent par les médias, il y a un communiqué de presse. L'appel à projets s'est déroulé en 2022. La Fondetec dispose d'un budget communication, et celui-ci était équivalent lors des deux sessions.

Est-ce que la Fondetec envisage d'indexer d'ici à 2023 ses coûts de fonctionnement et les salaires?

La Fondetec dispose d'un système d'annuités comme en Ville de Genève. Ils ont utilisé l'ancienne grille de la Ville, qu'ils ont retravaillée. Ces dernières années les salaires n'ont pas été indexés à l'inflation. Il faut vérifier dans le règlement de la Fondetec et dans les contrats si cela est stipulé. La fondation ne s'est jamais posé la question.

Est-ce que la Fondetec suit le même règlement que la Ville?

La Fondetec suit son propre règlement, qui est inspiré de celui de la Ville. Le règlement de la Ville n'avait pas obtenu une majorité par l'ancien conseil de fondation.

Séance du 13 septembre 2022

Vote

Le rapport d'activité D-32.12 a été approuvé à l'unanimité des votants.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-312

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de la commission des finances et conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 11, alinéa 3 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PA 457.01)

décide:

Article unique. – Le rapport annuel 2020, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2020, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 16 mars 2022 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sont approuvés.

Annexe: scoring de la LIDEV Factory



Scoring LIDEV

Porteur.teurse de Projet

1. Le niveau de formation du/des porteur(s) de projet est-il en relation avec le projet ?
 - (A) Insuffisant
 - (B) satisfaisant
 - (C) supérieur au besoin
2. Le.la porteur.euse a-t-il une expérience dans la vente ?
 - (A) aucune
 - (B) dès 1an
 - (C) dès 3ans
3. Le.la porteur.euse a-t-il une expérience dans la gestion d'entreprise ?
 - (A) aucune
 - (B) dès 1an
 - (C) dès 3ans
4. Le.la porteur.euse a-t-il une expérience dans le secteur d'activité du projet ?
 - (A) aucune
 - (B) dès 1an
 - (C) dès 3ans
5. La présentation du.de la porteur.euse est-elle en adéquation avec le projet ?
 - (A) pas convaincu
 - (B) convaincu
 - (C) en parfaite adéquation

Le Projet

6. L'USP est-il clairement identifié ?
 - (A) pas du tout
 - (B) à clarifier
 - (C) clair et précis
7. Le positionnement est clairement identifié ?
 - (A) pas du tout
 - (B) à clarifier
 - (C) clair et précis
8. L'entreprise a-t-elle une clientèle existante ?
 - (A) aucune
 - (B) promesse
 - (C) oui
9. L'entreprise dispose-elle d'un réseau de fournisseur existant ?
 - (A) non
 - (B) oui mais à compléter
 - (C) oui



Scoring LIDEV

10. Le projet est-il innovant ?
 - (A) non
 - (C) oui
11. Quel est le degré de concurrence ?
 - (A) grand
 - (B) moyen
 - (C) faible
12. Quelle est la qualité du produit/service proposé ?
 - (A) inférieur
 - (B) moyen
 - (C) supérieur
13. Le porteur.euse a-t-il constitué une équipe complémentaire et de qualité ?
 - (A) pas d'équipe
 - (B) équipe insuffisante
 - (C) équipe performante et cohérente
14. Est-ce que la/les offre(s) répond(ent) à un/des besoin(s) ?
 - (A) non
 - (B) partiellement
 - (C) complètement
15. Les tarifs sont-ils en adéquation avec le marché ?
 - (A) inadéquat
 - (B) adaptés
 - (C) concurrentielles
16. Est-ce que l'offre est compréhensible et claire ?
 - (A) incompréhensible
 - (B) compréhensible
 - (C) provoque l'achat
17. Les sources de revenus sont-elles clairement définies ?
 - (A) oui
 - (C) non
18. Existe-t-il des autorisations à acquérir ?
 - (A) oui
 - (C) non



Scoring LIDEV

Contribution de l'entreprise au volet Social du Développement Durable

19. L'entreprise mène-t-elle une réflexion ou des actions en faveur du développement durable ?

- (A) Conscience mais ne fait rien/
- (B) Actions-mesures engagées
- (C) Bonnes pratiques-exemplarité

20. L'entreprise est-elle soucieuse d'éviter toute forme de discrimination (religion, âge, nationalité, sexe, couleurs de peau...) ?

- (A) Conscience mais ne fait rien/
- (B) Actions-mesures engagées
- (C) Bonnes pratiques-exemplarité

Contribution de l'entreprise au volet Environnemental du Développement Durable

21. L'entreprise a-t-elle mis en place des actions pour réduire les consommations d'énergie des équipements et/ou installations ? (Appareils économes en énergie, éclairage basse consommation, collaboration avec des fournisseurs d'énergie, isolation des locaux, écocgestes...) ?

- (A) Non appliqué
- (B) Appliqué parfois
- (C) Appliqué

22. L'entreprise surveille-t-elle et gère-t-elle sa consommation d'eau (équipements économes en eau, recyclage, suivi des sources de pollution...) ?

- (A) Non appliqué
- (B) Appliqué parfois
- (C) Appliqué

23. L'entreprise encourage-t-elle les 3R : réduire les déchets à la source, réutiliser et réparer les objets ?

- (A) Non appliqué
- (B) Appliqué parfois
- (C) Appliqué



Scoring LIDEV

24. L'entreprise encourage-t-elle des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre de son activité et pour les trajets domicile-travail (subvention transports publics, promotion du co-voiturage, du vélo ou de la marche, abonnement Mobility, véhicules électriques pour les livraisons...) ?
- (A) Non appliqué
 - (B) Appliqué parfois
 - (C) Appliqué
25. Comment se présente l'activité de l'entreprise au regard des changements climatiques ?
- (A) Risqué
 - (B) Standard
 - (C) Opportunité

Contribution de l'entreprise au volet Sociétal du Développement Durable

26. Des critères sociaux et/ou environnementaux sont-ils pris en compte lors des décisions d'achats (fournitures durables et écologiques, production durable des matières premières, certifications, labels...) ?
- (A) Non appliqué
 - (B) Appliqué parfois
 - (C) Appliqué
27. L'entreprise a-t-elle recours à des fournisseurs/partenaires locaux (industrie et artisanat locaux, commerces de proximité, collaborateurs) ?
- (A) Non appliqué
 - (B) Appliqué parfois
 - (C) Appliqué
28. L'entreprise participe-t-elle à des projets en lien avec l'économie sociale et solidaire (réseau de partenaires locaux, écoquartiers, associations environnementales, d'insertion professionnelle, bénévolat, soutien financier...) ?
- (A) Contribution quasi-inexistante
 - (B) Contribution initiale-moyenne
 - (C) Contribution élevée



Scoring LIDEV

_____ Nombre de (A) _____ Nombre de (B) _____ Nombre de (C)

Multipliez (B) par 2 _____ et (C) par 4 _____ puis additionnez (A) Plus (B) Plus (C)

Total : _____

Date : _____

Nom du projet : _____

—***—

Mis aux voix, l'article unique de la délibération, traité sans débat, est accepté par 52 oui contre 1 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION PRD-312

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PA 457.01);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le rapport annuel 2020, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2020, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 avril 2021 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sont approuvés.

La délibération devient définitive.

15. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu la motion et les projets de délibération suivants:

- M-1740, de *M^{mes}* et *MM.* Ruzanna Tarverdyan, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Daniel Dany Pastore, John Rossi, Marie-Agnès Bertinat, Timothée Fontolliet, Christian Zaugg, Jean-Luc von Arx, Florence Kraft-Babel, Jacqueline Roiz, Kevin Schmid, Rémy Burri, Maxime Provini et Yves Steiner: «Et chantent les fontaines!»;
- PRD-314, de *M^{mes}* et *MM.* Kevin Schmid, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Sebastian Aeschbach, Rémy Burri, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard et Patricia Richard: «Végétalisation des places minérales en ville de Genève, n’attendons pas que les arbres poussent, montrons l’exemple à la place des Nations»;
- PRD-315, de *M^{mes}* et *MM.* Kevin Schmid, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Michèle Rouillet, Rémy Burri, Nadine Béné, Patricia Richard, Yves Steiner, Florence Kraft-Babel et Pierre de Boccard: «Végétalisation des places minérales en ville de Genève, n’attendons pas que les arbres poussent!».

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-672, de *M^{me}* Marie-Agnès Bertinat: «Comment le Conseil administratif agit-il contre les activistes qui perturbent la circulation et la sécurité sur le territoire communal?»;
- QE-673, de *M.* Vincent Milliard: «Quel est le coût des paiements dématérialisés pour la Ville?».

La présidente. Merci et bonne soirée. On se retrouve à fin novembre.

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1. Exhortation | 3376 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 3376 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 3376 |
| 4. Questions orales | 3376 |
| 5. Rapport oral de la commission des sports chargée d'examiner le projet de délibération du 9 février 2022 de M ^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Rémy Burri, Yves Steiner, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Sebastian Aeschbach, Patricia Richard, Kevin Schmid, Maxime Provini, Alia Meyer, Nicolas Ramseier, Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Christian Steiner, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin, Eric Bertinat, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Michèle Rouillet, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Pierre de Bocard, Pierre Scherb, Fabienne Beaud, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa et Dalya Mitri Davidshofer: «Installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives» (PRD-301 A) | 3378 |
| 6. Motion du 1 ^{er} novembre 2022 de M ^{mes} et MM. Livia Zbinden, Monica Granda, Corinne Bonnet-Mérier, Christian Zaugg, Gazi Sahin, Maryelle Budry, Brigitte Studer, Ahmed Jama, Joëlle Bertossa et Oriana Brücker: «Pour l'ouverture des salles de gymnastique des écoles primaires de la Ville de Genève pendant les périodes de vacances scolaires» (M-1739) | 3392 |
| (Interventions) | 3393 |
| 7. Résolution du 5 octobre 2022 de M ^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Oriana Brücker, Alain Miserez, Pascal Holenweg, Luc Zimmermann, Uzma Khamis Vannini, Ahmed Jama, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Jean-Luc von Arx, Dorothée Marthaler Ghidoni, Jacqueline Roiz, Joëlle Bertossa, Louise Trottet, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Olivia Bessat-Gardet, Théo Keel, Ana Maria Barciela Villar, Anna Barseghian, Salma Selle, | |

- Brigitte Studer, Monica Granda, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Marie-Agnès Bertinat, Vincent Schaller, Luc Barthassat, Paule Mangeat, Daniel Sormanni, Amar Madani, Manuel Zwyszig, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Yves Herren, Amanda Ojalvo, Delphine Wuest, Gazi Sahin, Christian Zaugg, Livia Zbinden, Danièle Magnin, Léonore Baehler et Leyma Milena Wisard Prado: «Femmes, vie, liberté: la Ville de Genève soutient les Iraniennes et les Iraniens qui luttent pour la liberté» (R-299) 3394
 (Interventions) 3396
8. Résolution du 1^{er} novembre 2022 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Matthias Erhardt, Elena Ursache, Anna Barseghian, Léonore Baehler, Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Pascal Holenweg, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Pierre-Yves Bosshard, Olivia Bessat-Gardet, Théo Keel, Brigitte Studer, Monica Granda, Livia Zbinden et Maryelle Budry: «Renforcer la coopération internationale – que la Ville, le Canton et la Confédération prennent leurs responsabilités budgétaires face aux crises sociales et environnementales mondiales» (R-298) 3407
 (Interventions) 3408
9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Ulrich Jotterand et Olivier Gurtner: «Des forêts sur les places en béton» (M-1516 A) 3420
 (Interventions) 3423
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 février 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 965 000 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 pour la restauration complète du temple de la Fusterie, place de la Fusterie 18 – Genève-Cité (PR-1511 A) 3424
 (Interventions) 3428
11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Pascal Altenbach, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Rouillet, Helena Rigotti, Renate Cornu, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre de Bocard, Michel Nargi, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Jean-Philippe Haas, Pierre Scherb, Jacques Pagan

| | |
|--|------|
| et Pierre Gauthier: «Pour un Musée de la bande dessinée à la place de l'ancien Musée de l'horlogerie» (M-1375 A) | 3430 |
| (Interventions) | 3485 |
| 12. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juin 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 870 850 francs destiné aux travaux d'entretien et de renforcement du pont des Bergues et de la passerelle de l'île Rousseau (PR-1472 A) | 3486 |
| (Interventions) | 3508 |
| 13. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 mai 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 800 000 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit: | |
| – 1 000 000 de francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»; | |
| – 1 500 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»; | |
| – 300 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique» (PR-1516 A) | 3511 |
| (Interventions) | 3559 |
| 14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2020 de la Fondetec (D-32.12 A) | 3561 |
| Projet de délibération du 13 septembre 2022 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2020 de la Fondetec» (PRD-312) | 3575 |
| (Interventions) | 3575 |
| 15. Propositions des conseillers municipaux | 3576 |
| 16. Interpellations | 3576 |
| 17. Questions écrites | 3576 |

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci